Manitoba

Annual Report 1985 - 86

Environment and Workplace Safety and Health

Manitoba

Minister of
Environment and
Workplace Safety and Health

Room 156
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8
(204) 945-3522

May, 1987

His Honour
The Honourable George Johnson
Lieutenant-Governor of Manitoba

Your Honour:

It is my pleasure to present the Annual Report for the Department of Environment and Workplace Safety and Health. This report details the Department's accomplishments and ongoing programs and activities for the period from April 1, 1985 to March 31, 1986.

Summaries of the Department's two main divisions: Environment and Workplace Safety and Health and their branches are detailed in this report. In addition, the activities of the Worker Advisor Office, the Community Relations, Planning, Research and Evaluation and Administrative Branches are summarized. A summary of the activities of the Advisory Council on Workplace Safety and Health is also included.

Yours sincerely,

Gerard Lecuyer, Minister
Environment and Workplace
Safety and Health

Manitoba

Deputy Minister of
Environment and
Workplace Safety and Health

Room 156
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

(204) 945-8807

May, 1987

Honourable Gerard Lecuyer
Minister
Environment and Workplace
Safety and Health

Dear Sir:

For your consideration and approval, I have attached the 1985/86 Annual Report for the Department of Environment and Workplace Safety and Health. The Report contains a summary of the Department's programs and activities for the period from April 1, 1985 to March 31, 1986.

Respectfully submitted,

Thomas H. Owen, Ph.D.
Deputy Minister
Environment and Workplace
Safety and Health.

TABLE OF CONTENTS

Manitoba Environment and Workplace Safety and Health

ANNUAL REPORT 1985/86

	PAGE
INTRODUCTION	2
ORGANIZATION CHART	3
ENVIRONMENTAL MANAGEMENT	4
ENVIRONMENTAL CONTROL SERVICES	5
Environmental Control Programs	5
Inspection Services	15
Pesticide Program	20
Radiation Protection Services	21
ENVIRONMENTAL MANAGEMENT SERVICES	24
Environmental Impact Assessment	24
Environmental Standards and Studies	26
Hazardous Waste Program	30
W.M. Ward Technical Services Laboratory	32
Special Projects	35
WORKPLACE SAFETY AND HEALTH	37
SAFETY AND HEALTH INSPECTORATE	38
INDUSTRIAL HYGIENE	40
MINES INSPECTION	41
EDUCATIONAL SERVICES	43
OCCUPATIONAL MEDICAL SERVICES	44
WORKER ADVISOR OFFICE	46
FINANCIAL AND ADMINISTRATIVE SERVICES	48
COMMUNITY RELATIONS	50
PLANNING, RESEARCH AND EVALUATION	53
ADVISORY COUNCIL ON WORKPLACE SAFETY AND HEALTH	55
APPENDICES	57
Financial Information	58
Technical Reports Published	59

* * *

INTRODUCTION

The Department of Environment and Workplace Safety and Health has a broad mandate to protect the quality of the outdoor and workplace environments. This integrated approach to environmental and workplace challenges, and the scope of the Department's responsibilities, makes it unique among Canadian provincial jurisdictions.

The Department was formally established on April 1, 1983, with the Mines Inspection Branch from the Department of Energy and Mines being transferred to the Department during the 1984/85 fiscal year.

Anticipating and preventing problems is the most effective course of action and this is what guides the Department in developing and carrying out its programs. There still exists, however, a significant and important requirement to deal effectively with workplace and environmental accidents. Through its Emergency Response Team (ERT), the Department provides coordinated emergency response to environmental and workplace accidents.

ORGANIZATION CHART 1985/86

MANITOBA ENVIRONMENT AND WORKPLACE SAFETY AND HEALTH

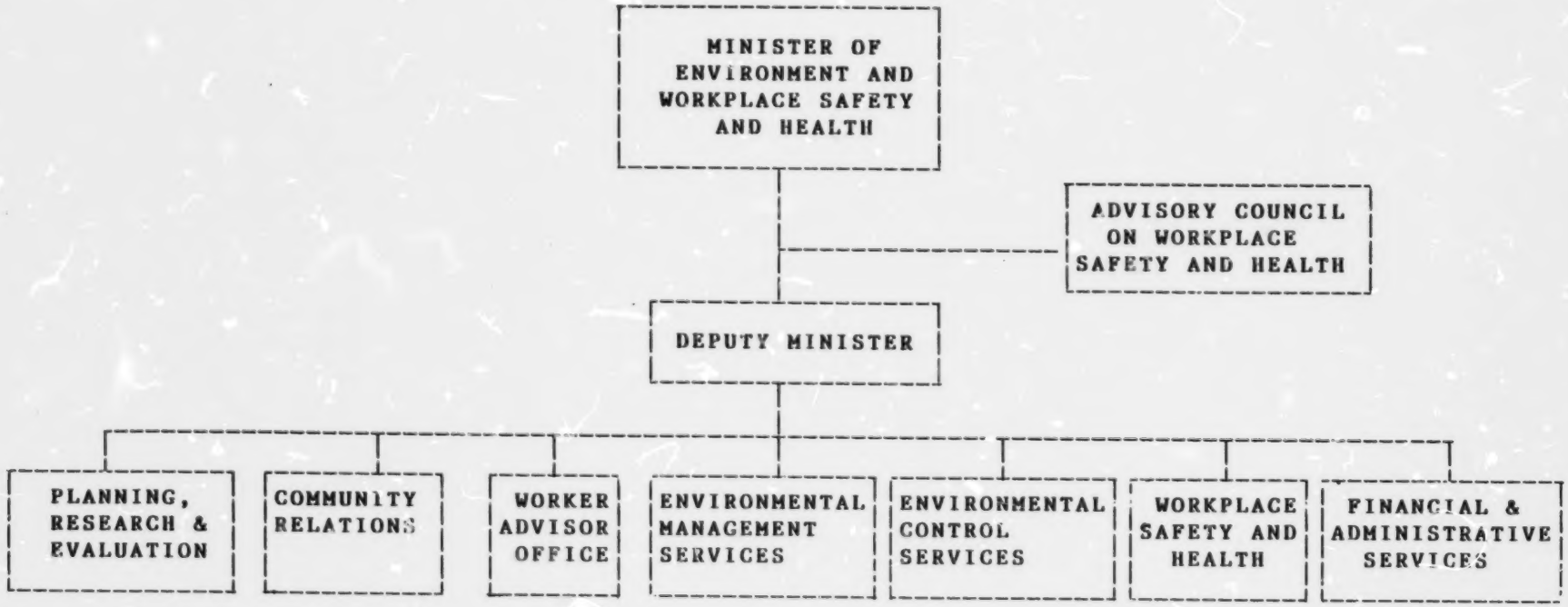

The Clean Environment Commission, Manitoba Environmental Council and Workers Compensation Board also report to the Minister of Environment and Workplace Safety and Health, but are each required to prepare separate annual reports.

ENVIRONMENTAL MANAGEMENT DIVISION

The ENVIRONMENTAL MANAGEMENT DIVISION administers and enforces The Clean Environment Act and its seventeen regulations; four regulations with 17 divisions under The Public Health Act; The Dangerous Goods Handling and Transportation Act; Clean Environment Commission Orders related to specific discharges to the air, water and soil; and the Environmental Assessment and Review Process. The Division also provides technical and support services to the Clean Environment Commission, the Manitoba Environmental Council, other government departments and the public.

The Environmental Management Divison is divided into two operational branches:

ENVIRONMENTAL CONTROL SERVICES provides technical evaluation and assessment of site-specific discharges, regulation enforcement and public health inspection. The subdivisions of this Branch are: Environmental Control Programs; Inspection Services; and the Pesticide Program. Radiation Protection Services are provided under contract by the Manitoba Cancer Treatment and Research Foundation.

ENVIRONMENTAL MANAGEMENT SERVICES provides scientific services required for the effective delivery of divisional programs, as well as direct delivery of programs relating to the state of the environment, standard setting, research and dangerous goods. The Branch conducts monitoring to set standards for environmental quality and provides laboratory services which supply the analytical needs of the Division. The subdivisions of this Branch are: Environmental Standards and Studies; Hazardous Wastes; the W.M. Ward Technical Services Laboratory; and a special projects section. In addition, the responsibility for Environmental Impact Assessment was transferred from Environmental Control Services to Environmental Management Services during the 1985/86 fiscal year.

* * *

ENVIRONMENTAL CONTROL SERVICES

DIRECTOR: CARL B. ORCUTT
1 Administrative Secretary

ENVIRONMENTAL CONTROL PROGRAMS

CHIEF: L. STRACHAN
3 Section Heads
17 Environment Officers
7 Environmental Engineers
2 Administrative Secretaries

Environmental Control Programs is organized under three sections: Air Pollution Control; Water Pollution Control; and Waste Management. The duties and responsibilities of these three sections relate mainly to technical evaluation and assessment of site specific discharges, regulation and Clean Environment Commission Order enforcement and technical advisory services to the Manitoba Clean Environment Commission.

1. Air Pollution Control

Air Pollution Control ensures a clean, healthy and aesthetically pleasing atmosphere for all Manitobans. These objectives are achieved by:

- administering and enforcing provisions of The Clean Environment Act regarding emission of air contaminants;
- inspecting industrial sources of air pollution in the province;
- recommending emission standards to the Clean Environment Commission;
- investigating all air pollution and sound/vibration complaints registered by citizens;
- sampling of smoke stacks on a regular basis;
- providing technical assistance to municipal, provincial and federal governments when developing and enforcing programs and policies consistent with the guidelines for sound pollution established by the Environmental Management Division; and
- evaluating public exposure to potentially hazardous contaminants (for example, carbon monoxide, nitrous fumes, ozone, formaldehyde, particulates and odors) within non-occupational indoor environments such as dwellings, ice arenas and parking garages.

The activity level during 1985/86 remained similar to previous years. While an increase in public awareness of air pollution problems has been noticed during the past few years, the number of complaints during 1985/86 dropped slightly. In addition, fewer inspections were carried out.

Air Pollution Control received more complaints of a specific nature. Individuals are filing complaints about certain industries or sources of air pollution, rather than just "bad air". With the issue of indoor air pollution in the forefront, this is a specific issue of concern for homeowners.

Although the well-publicized issue over the use of Urea Formaldehyde Foam Insulation (UFFI) has dropped from public attention, the concern for health problems arising from the use of this insulation is still widespread. During 1985/86, as indicated in the activity summary which follows, monitoring of homes with UFFI has remained constant from the previous year.

Another of the activities undertaken by Air Pollution Control in the 1985/86 fiscal year was an attempt to alleviate smoke problems associated with wood burning stoves in homes and from open burning of stubble in farmers' fields. Air Pollution Control staff worked closely with the City of Winnipeg Health Department in these activities.

* * *

AIR POLLUTION CONTROL
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85	1985/86
Environmental Reports Prepared	18	11
Public Hearings Attended	7	7
Inspections Completed	571	312
Complaints Received	193	184
Stack Sampling Surveys		
a. conducted	11	13
b. observed	3	2
Odour Surveys Conducted	86	60
Visible Emission Surveys Conducted	150	129
Noise/Vibration Surveys Conducted	64	59
Indoor Community Surveys Conducted	217	141
Urea Formaldehyde Foam Insulation Homes Tested	70	68

* * *

2. Water Pollution Control

The responsibilities of Water Pollution Control include the protection of the aquatic ecosystem and groundwater and ensuring the availability of safe drinking water for all Manitobans.

These responsibilities are addressed by administering the provisions of The Clean Environment and Public Health Acts and their regulations.

The activities of Water Pollution Control include:

- advising the Clean Environment Commission and the Minister on technical aspects of wastewater treatment and disposal;
- recommending conditions to the Clean Environment Commission and Minister for use in developing Orders, finalizing variations and finalizing appeals;
- monitoring wastewater discharges to determine the degree of compliance with Clean Environment Commission Orders;
- evaluating proposed water and wastewater works for public health concerns, in preparation for approval by the Minister of Health;
- monitoring new water and wastewater discharges to determine the degree of compliance with Ministry of Health approval;
- coordinating the Manitoba Water and Wastewater School and Seminar;
- investigating citizen complaints; and
- providing technical assistance to municipal, provincial and federal governments.

During 1985/86, considerable staff time was spent in negotiations or studies of the wastewater treatment systems at Portage la Prairie, Brandon and Winnipeg.

In 1984/85, the responsibility for coordinating the Manitoba Water and Waste School and Seminar was transferred from Programs, Legislation and Training to Water Pollution Control without additional staff allocation. During 1985/86, duties associated with the school were assumed by staff who are usually involved in processing Minister of Health Certificates of Approval.

The number of Clean Environment Commission Orders requiring enforcement continued to increase during the 1985/86 fiscal year. A decrease in inspections occurred from the previous fiscal year.

* * *

WATER POLLUTION CONTROL
ACTIVITY SUMMARY

ACTIVITY	Industrial Wastewater		Municipal Wastewater		Water Treatment Plants		TOTALS	
A)Assessment and Recommendations	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86
Proposals Received	5	1	14	8	1	1	16	10
Reports Submitted	2	1	10	8	0	0	11	9
Proposals Under Review	8	1	57	57	7	8	65	66
Variations Requested	3	1	1	1	0	0	4	2
Variations Processed	2	1	1	0	0	0	3	1
Variations Under Review	1	0	1	0	0	0	2	0
Appeals Filed	2	0	4	0	0	0	6	0
Appeals Processed	1	0	2	2	0	0	3	2
Appeals Under Review	1	0	4	1	0	0	5	1
Hearings Attended	1	2	10	2	0	0	11	4
C.E.C. Meetings Attended	0	3	2	4	1	0	3	7
Inspections Conducted	3	0	20	17	0	0	23	17
Information Requests	-	-	-	-	-	-	36	33
Suspensions Requested	0	2	8	3	2	0	10	5
Suspensions Processed	0	2	8	3	2	0	10	5
B) Monitoring Wastewater								
Orders for Enforcement	42	44	268	273	4	4	314	321
Inspections Conducted	146	137	480	331	7	2	633	470
Complaints Investigated	1	5	14	12	0	1	15	18
Violations Detected-Client Data	283	236	0	0	0	0	283	236
Violations Detected-E.C.S. Data	19	11	21	29	2	0	42	40
Prosecutions Initiated	1	0	0	0	0	0	1	0
Successful Prosecutions	1	0	0	0	0	0	1	0
Requests for Assistance	2	0	31	1	3	1	36	2

WATER POLLUTION CONTROL
ACTIVITY SUMMARY

ACTIVITY	Water Treatment Plants		Water Distribution Systems		Sewage Collection Systems		TOTALS	
C) Public Health Act Approvals	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86
Proposals Received for Approval	27	11	17	7	15	6	59	24
Approvals Recommended	26	9	15	6	15	4	56	19
Unacceptable Proposals	6	4	0	0	0	0	6	4
Proposals Under Review	20	22	11	12	7	9	38	43
Proposals Received for Comment	4	0	15	9	13	8	32	17
Reviews Completed	4	1	9	16	9	13	22	30
Reviews Underway	3	2	10	2	7	1	20	5
Proposals Held in Abeyance	6	6	1	1	0	0	7	7
Proposals Withdrawn	6	1	0	1	0	0	6	2
Certificates for Enforcement	40	33	34	29	46	4	120	74
Inspections Conducted	96	69	24	32	6	9	134	110
Complaints Investigated	1	1	0	1	1	1	2	3
Violations Detected	0	0	0	0	0	0	0	0
Prosecutions Initiated	1	0	0	0	0	0	1	0
Successful Prosecutions	0	0	0	0	0	0	0	0
Requests for Assistance	-	-	-	-	-	-	81	86
Certificates Transferred	3	12	2	7	0	46	5	65
D) Water Supply Operations								
Inspections Conducted	-	-	-	-	-	-	7	4
Complaints Investigated	-	-	-	-	-	-	0	2
Requests for Assistance and Information	-	-	-	-	-	-	160	187

* * *

3. Waste Management

Waste Management staff provide a comprehensive response and consultation service related to municipal solid and industrial wastes generated in Manitoba, as well as an emergency response capability in the event of environmental accidents.

Services include:

- a 24-hour response to accidents, spills, fires and leaks involving chemical releases to the environment;
- administering Waste Disposal Ground Regulation provisions applicable to sites serving populations in excess of 5,000 persons;
- technical consulting services to municipalities, institutions and industry on environmentally-safe methods of land disposal of solid wastes;
- monitoring and investigating waste disposal grounds identified as having the potential to cause environmental damage;
- administering the Storage and Handling of Gasoline and Associated Products Regulation;
- technical advice and assistance to ensure proper storage, handling and disposal of hazardous wastes;
- operating the Provincial Interim Hazardous Chemical Storage Facility at Gimli Industrial Park; and
- coordinating a service to promote recycling activities in Manitoba.

a. Environmental Accidents

During the 1985/86 fiscal year, 377 calls were received through the emergency reporting system. Of these calls, 290 came through the 24-hour emergency number, 944-4888.

A total of 87 calls involved petroleum spills, while 42 calls involved the release of other chemicals. The Environmental Emergency Response Team provided on-site service to 89 incidents. While the number of report incidents from the 1984/85 fiscal year only increased by three, the number of serious incidents requiring on-site attendance increased from 56 to 89 incidents.

A major accident in Kenora, Ontario, in which PCB transformer oil was spilled on the Trans-Canada highway, resulted in 135 enquiries to the Waste Management Section. A release of transformer oil to the Red River in May-June, 1985, resulted in the response team initiating and coordinating a major clean-up.

Action was taken in three cases to recover costs incurred by the department during response to incidents involving dangerous goods. The department was successful in these three instances, resulting in the recovery of approximately $60,000.

* * *

b. **Gasoline Regulation**

During routine inspections, inventory records were checked at 106 service stations and bulk plants. Inspections were also carried out at 123 petroleum storage sites. Leaks were reported in 37 storage tank systems. Investigations of petroleum-contaminated groundwater were carried out at 16 locations.

Registrations for 155 new storage tank installations were processed during 1985/86. This brings the total number of registered facilities to 2,395.

Preparations were made during the year to distribute proposed amendments to the Gasoline Regulation during the summer of 1986.

In August, 1985, the Town of Neepawa was declared a "sensistive area". This designation requires that all gasoline storage tank systems in the area be tested and upgraded. Similar requirements have been implemented in Birds Hill, when it was declared a "critical area", also in August, 1985.

Six charges under the Gasoline Regulation were laid during the 1985/86 fiscal year.

* * *

EMERGENCY RESPONSE PROGRAM/GASOLINE REGULATION
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85	1985/86
Number of calls received	260	377
Petroleum spills reported	76	87
Chemical spills/leaks reported	50	42
Petroleum tank and piping leaks reported	27	37
Groundwater contamination complaints investigated	19	16
Inventory record inspections conducted	134	106
Registrations processed - new tanks	115	155

* * *

c. **Solid Waste**

During 1985/86, a further 18 waste disposal sites were investigated under the Landfill Study Program. This involved a site inspection and a technical data review for each waste disposal ground. Test hole drilling,

installation of monitoring wells, installation of methane gase probes and sampling of residential wells were carried out as necessary. A final report on the year's activities at these landfill sites will be released during the summer of 1986.

Staff of this program investigated the suitability of proposed new waste disposal sites in Falcon Lake, Brandon (industrial waste pit), the Manitoba Rolling Mills in Selkirk, two sites in Virden, the Rural Municipality of Cornwallis and the R.M. of St. Laurent.

Sites at Selkirk and Brandon were checked for methane gas generation and groundwater investigations were undertaken at Gimli and Selkirk.

During 1985/86, staff prepared comments on 13 areas in proximity to abandoned waste disposal grounds as to their suitability for subdivision development. Nine of these areas are located in Brandon, and there is one each in Winkler, East St. Paul, East Selkirk and Flin Flon.

Twenty-nine investigations were undertaken at sites designated as Class I under The Waste Disposal Grounds Regulation. In addition, two complaints at Class I sites were investigated.

Operational problems at two waste disposal sites were checked at the request of the Inspection Services Section. A recommendation was prepared on a variation request as allowed under The Waste Disposal Grounds Regulation.

During 1985/86, four industrial waste disposal problems and one involving liquid waste, were investigated. The illegal dumping of wastes at a location in the R.M. of Portage la Prairie was investigated. Residents' wells in the proximity of a large municipal site were tested. A location where the banned insecticide DDT was buried about 25 years ago was located and checked.

Amendments to The Waste Disposal Grounds Regulation were drafted during the 1985/86 fiscal year. The amendments are designed to better address environmental concerns associated with land disposal of wastes and to provide more specific requirements for private disposal sites.

Staff reviewed a submission for the mechanical composting of municipal solid waste.

* * *

SOLID WASTE PROGRAM
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85	1985/86
Complaints handled	5	2
Routine inspections conducted	20	29
Investigations for methane gas or groundwater contamination	7	4
Assistance provided for new sites	7	7

* * *

d. **Environmental Land Use**

This program involves the review of land development projects in order to minimize environmental problems and protect the public. During 1985/86, 10 Development Plan Amendments, 18 Basic Planning Statements and two Subdivision applications were reviewed.

A review of the City of Brandon's subdivision development and methane gas policy was also undertaken.

Through membership on the Winnipeg Sludge Disposal Committee, staff also provided input into the development of guidelines for the disposal of sludge from the City of Winnipeg's sewage treatment facilities.

* * *

LAND USE
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85	1985/86
Development Plans reviewed	5	0
Development Plan Amendments reviewed	8	10
Basic Planning Statements reviewed	3	18
Basic Planning Statement Amendments reviewed	8	0
Subdivision Applications reviewed	6	2

* * *

e. **Hazardous Materials**

During 1985/86, the Hazardous Materials Program provided recommendations to schools, hospitals and government institutions on the proper storage, handling, transportation and disposal of hazardous

material. Recommendations were provided to a number of federal facilities in cooperation with the Winnipeg office of Environment Canada. Approximately 200 hazardous material collection and disposal operations of varying complexity were undertaken.

Collections of chemotherapeutic material were expanded to include a number of rural hospitals. The collected material was stored in the provincial interim storage facility in Gimli, pending final disposal.

In February, 1986, accumulated material at the Gimli facility was removed for disposal to an out-of-province hazardous waste disposal facility. This material consisted of approximately 70 drums of pesticide residues, received from municipal drum crushing programs and approximately 30 drums of miscellaneous toxic wastes. Considerable waste pesticide material, included in the removal operation was collected by the Environmental Control Services Branch's Pesticide Program.

During 1985/86, continuing emphasis was placed on the recycling of waste materials through either direct recommendations to generators or through the services of the Manitoba Waste Exchange.

During the 1985/86 fiscal year, emphasis was placed on providing a consultation service to private industry to familiarize them with the requirements of the new hazardous materials legislation, specifically The Dangerous Goods Handling and Transportation Act. Assistance was also given to industry to assist them in identifying their waste streams. As a result, a number of industries were directed to use private hazardous waste disposal companies to treat their wastes.

In cooperation with Environment Canada and the City of Winnipeg, staff planned a Household Hazardous Waste Collection Program as part of Canadian Environment Week, '86 activities.

Staff of this program also developed a system to inspect and document PCB storage facilities throughout the province.

* * *

HAZARDOUS MATERIALS PROGRAM
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85	1985/86
Detonations	13	0
Disposal assignments	180	205

* * *

f. Recycling

During the 1985/86 fiscal year, the department became the sole funding agency for the Manitoba Waste Exchange, following Environment Canada's withdrawal. The Exchange lists waste materials which are wanted or available in Manitoba and distributes these listings to over 1,000 companies and agencies throughout North America.

A Recycling Coordinator joined the section in 1985. The first priority for this new position will be to examine Manitoba's system of beverage container control.

Other projects initiated during this fiscal year, include a project to recover 4,000 tons of scrap metal from Churchill, Manitoba and a study of litter problems in northern Manitoba.

* * *

INSPECTION SERVICES

CHIEF: KEN F. HAWKINS
6 Regional Supervisors
33 District Public Health Inspectors
4 Administrative Sectretaries
2 Half-time secretaries

Inspection Services is the field component of Environmental Control Services. Public Health Inspectors from this unit are stationed in various centres throughout Manitoba to carry out programs for preserving the environment and preventing the spread of communicable disease.

Program objectives are achieved through:

- regular inspection of food and food-handling establishments, bathing premises, non institutional care facilities, campgrounds, tourist facilities, water supplies and waste disposal grounds;
- taking action on public complaints regarding health or environmental concerns;
- providing information on such matters as private water supplies and private sewage disposal systems; and
- enforcing various regulations under The Public Health Act, The Clean Environment Act and related local bylaws.

During 1985/86, staff of this Section were involved in the ongoing review of regulations respecting waste disposal grounds, bathing premises, dwellings and buildings, livestock production operations and private sewage disposal systems. Staff assisted in the development of a policy guideline respecting sewage ejectors for simple landsplit proposals. In addition,

regional supervisors have begun a formal review of all Inspection Service program activities and procedures. A guideline outlining health and environmental requirements for remote tourist facilities was prepared for the Manitoba Lodge and Outfitters Association. All staff attended an enforcement training seminar to keep abreast of changes occurring in this area.

The Food Control Program includes all operations where food is handled, prepared, served, or stored and it continues to be a high priority for Inspection Services. In all regions, the number of new food establishments increased this year, placing further demands on staff time in this important program. In addition to regular inspection activities to permanent establishments, staff also inspect food operations at temporary events including Folklarama, Festival du Voyageur, Canadian National Ukrainian Festival, music festivals and various community celebrations held throughout the year. Several of the Inspection Services staff attended food training seminars sponsored by the University of Manitoba and the Canadian Institute of Public Health Inspectors. Currently, Inspection Services does not conduct inspections of food operations in health care facilities. However, negotiations are currently underway and procedures are being developed to initiate inspection activities in these high risk facilities for the coming year.

The Water Control program covers all aspects of water supplies for public consumption and includes sampling of public wells and springs, inspection and monitoring of municipal water supplies and providing assistance, information and interpretation of analysis of individual private water systems. Involvement with individual private water systems was reduced to some extent in favor of an increase in inspections and sampling of public and municipal water supplies.

In addition to regular inspection of municipal water treatment systems, staff monitor the sampling of these waters for bacteriological analysis and collect samples for chemical analysis from each plant every three years. Staff also prepare a yearly statistical report on the bacteriological and chemical quality of water for municipal water systems. Several staff attended training seminars on taste and odor control in water supplies and the department-sponsored Water and Waste School.

Activities in the Environmental Control program include registration and inspection of private sewage disposal systems, livestock production operations, waste disposal grounds and response to complaints respecting litter. Also in this program area are activities related to the department's Emergency Response and Dangerous Goods program. The Environmental Control program is a high priority area and activities relating to private sewage disposal, waste disposal grounds and litter increased appreciably during 1985/86. Staff are becoming more involved in responding to environmental accidents. In addition, all staff have completed the required training for designation as inspectors under The Dangerous Goods Handling and Transportation Act.

The Sanitation program focuses on those areas where the public is accomodated either for recreational activities, or for day to day living in rental accomodations. Key areas include bathing premises, water quality and safety, tourist camps and investigation of complaints in dwellings and buildings. A substantial increase in activity during the year occurred in response to complaints of unsatisfactory conditions in rental accomodations.

The Communicable Disease program is undertaken in conjunction with Manitoba Health. The objectives of this program are to aid in determining the cause of food borne or communicable disease outbreaks and contribute to programs which will minimize the recurrence of disease outbreaks. Very few food poisoning outbreaks were reported during the year and those that did occur were investigated to determine cause and effect.

The Interdepartmental/Governmental Services program ensures assistance to other departments, government agencies and the Environmental Management Division. In this area, Inspection Services staff provide comments, opinions and judgements on matters relating to environmental or environmental health concerns. Major areas of involvement are subdivisions and landsplits, inspection of day care facilities, maintenance of established liaison with municipal authorities and assistance to other sections of the department. Assessment of proposed subdivisions and landsplits for sewage disposal, water supply and solid waste disposal continue to account for considerable staff time. Activity also increased in this area during the year.

Inspection Services is also represented on the Health and Environment Review Committee (HERC) which coordinates various matters of mutual concern with Manitoba Health.

* * *

INSPECTION SERVICES
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85		1985/86	
	Number of Establishments	Inspections	Number of Establishments	Inspections
FOOD CONTROL				
Food Service Establishments/Caterers	2222	4039	2343	3947
Temporary Food Service Establishments	310	440	197	443
Mobile Food Units	108	133	106	207
Retail Food Stores	1019	1300	996	885
Food Processing Plants	187	196	186	273
Meat Processing Plants	239	248	281	273
Prosecutions Initated		2		1
Successful Prosecutions		2		1
WATER CONTROL				
Public Water Supplies	239	939	220	891
Private Water Supplies	-	2855	-	1932
Municipal Water	162	4026	180	4139
Chemical Analysis	-	398	-	705
ENVIRONMENTAL CONTROL				
Dangerous Goods	-	-	-	79
Private Sewage Disposal	-	2153	-	2922
Waste Disposal Grounds	409	699	438	913
Litter	-	1805	-	2057
Livestock Production Operations	-	202	-	252
Environmental Accident Response		-		92
Prosecutions Initiated		24		24
Successful Prosecutions		24		23

INSPECTION SERVICES
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85		1985/86	
	Number of Establishments	Inspections	Number of Establishments	Inspections
SANITATION				
Bathing Premises (year round)	71	507	68	443
Bathing Premises (seasonal)	208	677	217	942
Industrial and Construction Camps	12	11	7	9
Recreational Camps	50	62	37	52
Public Accommodation	188	170	-	127
Tourist Camps	260	249	303	220
Dwellings and Buildings	-	2061	-	2350
Care Facilities	295	533	345	475
Insanitary conditions	-	1230	-	1046
Prosecutions Initiated		1		3
Successful Prosecutions		1		3
COMMUNICABLE DISEASE				
Food Borne Investigations	-	183	-	149
Water Borne Investigations	-	57	-	19
Chemical Investigations	-	27	-	23
Other	-	44	-	102
INTER-DEPARTMENTAL/GOVERNMENTAL				
Subdivisions and Land Splits	-	1340	-	1530
Planning Schemes/ By-Laws	-	86	-	102
CEC Orders/Assessments	-	70	-	31
Provincial Government Agencies	-	478	-	1255
Federal Government Agencies	-	93	-	214
Municipal Government Agencies	-	1031	-	1152
Other	-	569	-	293

* * *

PESTICIDE PROGRAM

CHIEF: K.W. PLEWS
2 Environment Officers
1 Pesticide Clerk

The activities of this program are designed to ensure the safe and effective use of pesticides, in order to minimize adverse effects on public health and the environment.

Activities involve:

- reviewing pesticide application requests and preparation of pesticide permits;
- analyzing and compiling pesticide use statistics from post seasonal reports;
- enforcing Manitoba Regulation 98/85 under The Clean Environment Act; Manitoba Regulation 41/83 under The Pesticides and Fertilizer Control Act;
- providing technical advice to government departments, municipal corporations and industry;
- administering a pesticide container and residue collection and disposal system;
- assisting in the provision of safety training for pesticide dealers and commercial applicators; and
- assisting municipal corporations in the mapping and larviciding of mosquito breeding sites.

During 1985/86, staff were extensively involved in the full implementation of the new Pesticide Use Permit Regulation under The Clean Environment Act, which is designed to provide increased control over the use of pesticides on land used by the public.

This new process included the hiring of a full time pesticide clerk to handle the increased secretarial requirements and establishment of a computer program to assist in carrying out this Regulation.

Staff of the Pesticide Program serve on several committees. These include the Canadian Association of Pesticide Control Officials; the Pesticides Advisory Committee to the Minister of Agriculture; the Interdepartmental Committee on Pesticides; the Manitoba Agriculture Chemical Container Disposal Committee and; the Nuisance Mosquito Control Advisory Committee.

* * *

PESTICIDE PROGRAM
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85	1985/86
Program Registrations pursuant to M.R. 156/74	131	n/a
Clean Environment Commission Orders issued	22	n/a
Clean Environment Commission-ongoing Orders	132	n/a
Pesticide Containers Collected	170,800	162,346
Provincial Collection Sites	128	156
Pesticide Residue Collected by Environmental Control Services	14,350 L.	14,183 L.
Investigation of Complaints	231	19
Prosecution of Commercial Dealers (Successful)	1	0
Pesticide Application Permits Issued		15
Pesticide Post Seasonal Reports Received		114

Where n/a appears, Clean Environment Commission Orders have been rescinded and have been replaced by provisions under the new Pesticide Regulation.

* * *

RADIATION PROTECTION

HEAD: DR. A.M. SOURKES

The Radiation Protection Section of the Manitoba Cancer Treatment and Research Foundation carries out a variety of services for the Department.

These include:

- surveying x-ray units throughout Manitoba and checking for proper use.
- investigating and documenting over-exposure to radiation from a variety of sources;
- providing consulting services to the Department;
- providing emergency response to incidents in Manitoba involving the use or transport of radioisotopes;
- conducting an environmental radiation monitoring program of ground and surface waters in the vicinity of the Underground Research Laboratory (URL) in southeastern Manitoba;
- performing wipe test analysis for isotope licencees and the design, inspection and approval of new x-ray facility barrier installations;
- administering the X-Ray Safety Regulation 207/79 under The Public Health Act;
- enforcing Regulation 207/77 under Chapter W-210 of The Workplace Safety and Health Act; and
- responding to inquiries on radiation from a variety of groups and the general public.

During 1985/86, the Radiation Protection Section's major activity under the X-Ray Safety Regulation was the survey of x-ray units in Manitoba. Radiation Protection Services continued to act as the intermediary for the TLD (thermoluminescent dosimeter) plaque radiation monitoring service in use by the 4,500 x-ray workers in the province. This responsibility includes checking for proper use of the service by the 550 groups involved, registering and deregistering groups as required, investigating undue exposures and compiling annual summaries of all exposures.

A total of 551 inspections were carried out in the area of non-ionizing radiation under The Workplace Safety and Health Act. Approximately 70 per cent of these inspections were at industrial and commercial locations and 30 per cent were at medical and paramedical facilities. Potentially hazardous non-ionizing radiation-emitting devices surveyed in the 1984/86 inspections include:

* induction heaters, radio-frequency glue dryers, leather dryers, heaters, sealers and diathermy devices;
* ultraviolet light platemakers, blue line, silk screening and camera lamps;
* ink curing and suntanning lamps;
* ultrasound therapy devices;
* construction, industrial, research, opthalmological and display lasers.

In addition to the inspections and survey work, 25 information packages were sent to concerned groups and individuals in response to inquiries about radiation emissions from video display terminals.

The environmental radiation monitoring program of ground and surface waters in the vicinity of the Underground Research Laboratory (URL) in southeastern Manitoba continued with the monitoring accomodating sampling requests by area residents. Radiation Protection also participates on the newly-formed URL Steering Committee.

In light of concern regarding the presence of radon in homes, the Section's advisory committee on radioactivity was expanded to include consideration of this element. In addition, the Section continued to participate in the national technical committee dealing with the management of low level radioactive wastes.

* * *

RADIATION PROTECTION
ACTIVITY SUMMARY

ACTIVITY	1984/85	1985/86
Protective Barrier-Room Design Approvals	104	104
Protective Barrier-Installation Inspections	41	41
Dosimetry Exposure Investigations	58	58
Wipe Sample Analyses	262	262
Response to Public Inquiries	484	484
Radiation Safety Lectures	21	21
Mail-in Dental Unit Checks	489	489
Non-Ionizing Device Surveys	551	551
X-Ray Machine Inspection	630	630
Miscellaneous Surveys	22	22

* * *

ENVIRONMENTAL MANAGEMENT SERVICES

DIRECTOR: NORM B. BRANDSON
1 Administrative Secretary

ENVIRONMENTAL IMPACT ASSESSMENT

ACTING CHIEF: Bryan Blunt
1 Environment Officer

The role of Environmental Impact Assessment is to subject all proposed provincial government projects to a comprehensive environmental review prior to construction. Environmental reviews are mandatory for all provincial government projects, while private undertakings may be voluntarily submitted for review.

The environmental review process involves:

- maintaining contact with representatives of proponent government departments and agencies to ensure that consideration is given to all environmental factors while the project is in its planning stages;
- coordinating government departments to document possible impacts of a project in an Initial Environmental Evaluation (IEE);
- recommending project changes to mitigate adverse environmental impacts;
- recommending that a full environmental impact assessment be required if significant impact is revealed by the I.E.E. and cannot otherwise be mitigated;
- preparing specific project guidelines to assist the proponent develop an environmental assessment (EA);
- reviewing the E.A. and recommending appropriate follow-up should long-term impacts or any other associated issues be identified in the E.A.;
- coordinating public involvement, when required, in the review process; and
- monitoring approved projects to ensure compliance with prescribed mitigative measures and maintaining contact with the regulatory agencies involved.

Effective July, 1985, the departmental responsibility for the Environmental Impact Assessment Section was transferred from the Environmental Control Services Branch to the Environmental Management Services Branch. The transfer was initiated because the general nature of the Environmental Assessment program is consistent with the other activities of Environmental Management Services.

During the 1985/86 fiscal year, this Section continued its involvement in the review of projects initiated by the provincial

government, including hydro-electric generation, transmission lines, highway construction and water resource-related proposals.

A greater proportion of the projects reviewed during 1985/86 underwent the combined Environmental Assessment/Provincial Land Use Planning review process. This joint review process was established during 1980 in response to a need to review projects with both environmental and land use considerations under a single provincial review process.

Project review and assessment highlights for the year include:

* Discussions initiated with Manitoba department of Energy and Mines regarding environmental assessment requirements for potash mine development. These discussions resulted in an environmental impact assessment study concept for potash mining developed in conjunction with other provincial departments and affected municipalities.

* Coordination of a provincial review of the Interprovincial Pipelines Line expansion proposal.

* Completion of the Limestone Generating Station environmental impact study.

* Establishment of the siting criteria for the Letellier-St. Leon transmission line and identification of alternate routes.

* Completion of dredging operations of PTH #10 Baker's Narrows East Channel crossing by the department of Highways and Transportation in response to follow-up project monitoring efforts by staff of the Section.

In addition to the usual review of projects through the environmental assessment and review process, the Section also provided comments and guidance on a number of other projects not formally reviewed through the environmental assessment process. These proposals were referred to the Section by provincial departments and agencies and the Environmental Protection Service of Environment Canada.

The Section's responsibility for coordination of several departmental initiatives were carried over from previous years, including involvement in the Manitoba Land Use Planning Process and development activities related to Shoal Lake.

The Section also continued to represent the department on various local land use planning committees througnout the province and provided departmental support for matters related to environmental assessment.

* * *

ENVIRONMENTAL STANDARDS AND STUDIES

CHIEF: M. MORELLI
3 Section Heads
11 Environment Officers
3 Computer Specialists
2 Clerks

Environmental Standards and Studies is responsible for the development of environmental quality objectives.

Activities include:

- establishing environmental quality objectives;
- studying and assessing the current status of Manitoba's environment;
- developing alternatives to address environmental issues;
- evaluating the effectiveness of environmental and environmental health control programs;
- providing scientific advice to the Clean Environment Commission;
- providing technical and data processing assistance to the department as a whole; and
- maintaining contacts with universities and other agencies involved in research activities.

The primary functions of this unit during the 1985/86 fiscal year were:

1. - to provide the necessary data base for setting environmental quality standards for air, water and soil; and

2. - to conduct investigations of undertakings suspected of jeopardizing the health of Manitoba's environment. These functions were carried out through ambient monitoring programs, by assisting the department's other operational components to respond to environmental or workplace accidents, and by taking the lead role in special departmental study areas such as the Long Range Transport of Air Pollutants (acid rain), mercury and lead. This unit also provided data processing services to the department.

Professional and technical staff with expertise in air, water, terrestrial disciplines and computer science make up this unit.

During 1985/86, the activities of Environmental Standards and Studies were organized into three sections:

* Air Standards, Studies and Computer Services
* Water Standards and Studies
* Terrestrial Standards and Studies

1. Air Standards and Studies and Computer Services

This Section carries out studies and service support activities. In addition, it is responsible for monitoring ambient air quality, performing related air quality investigations and developing air quality levels for protecting the environment and public health. Staff also provided computer services for the department.

Objectives are met through the following activities:

- developing and reviewing Manitoba's ambient air quality objectives/guidelines for air pollutants of concern;
- monitoring ambient air quality within urban communities and in the vicinity of specific source industries to ensure adherence to air quality objectives;
- determining precipitation quality in potentially sensitive areas within the context of the Long Range Transport of Air Pollutants/Acid Rain Program;
- undertaking special projects on air quality monitoring;
- delivering a data processing support service to the department;
- providing technical support to the department and the Clean Environment Commission on questions related to ambient air quality and the impact of air pollutants on the environment;
- assisting with the department's environmental emergency response team.

Manitoba air quality is monitored through two major, ongoing endeavours: the National Air Pollution Surveillance (NAPS) Program and the Impingement Monitoring Program.

Under the NAPS program, urban air quality was monitored at a total of five stations. Levels of sulphur dioxide, carbon monoxide, ozone, nitrogen dioxide, total suspended particulates and lead were monitored in Winnipeg and Brandon. Background total suspended particulate conditions for Winnipeg air were determined at a site in St. Francois-Xavier, near Winnipeg.

Air quality studies were conducted near specific air pollution sources under the Manitoba Impingement Monitoring Program. In 1985/86, monitoring activities were conducted at a total of five sites. Monitoring of sulphur dioxide was undertaken in the vicinity of the Hudson Bay Mining and Smelting Company in Flin Flon and at INCO Ltd. in Thompson. Hydrogen sulphide was monitored in the vicinity of Manitoba Forestry Resources at The Pas. As well, a number of major air pollutants, including ammonia were monitored in the Brandon Industrial Park.

Precipitation quality was monitored for major ion content and quantity at five sites in northern and eastern Manitoba, namely, Brochet, Gillam, Island Lake, Norway House and Pointe du Bois, as well as at Winnipeg.

Staff of this Section served on several technical committees, both in support of department and federal/provincial initiatives.

Data processing support provided through the computer services sub-area included the operation of an "information centre", the development of several data storage/retrieval systems using a fourth generation language FOCUS and assistance to departmental users with microcomputer applications.

A number of technical reports were released during the 1985/86 fiscal year.

* * *

2. Water Standards and Studies

This Section is responsible for the assessment of Manitoba's aquatic environment. Staff monitor surface water, groundwater,sediments, aquatic biota and the impact of effluent on the aquatic environment. It collects data and provides consultation on the availability of surface water for domestic consumption, recreation, fisheries, industrial use and waste assimilation. These services are provided to government agencies, the Clean Environment Commission, municipalities, consulting firms and the public.

The following activities are carried out:

- development of ambient water quality objectives, guidelines and standards for Manitoba;
- monitoring of surface waters on a site specific basis;
- investigation of the effectiveness of point source control strategies in protecting the environment;
- undertaking a classification structure for Manitoba watersheds;
- providing recommendations and scientific support on water quality protection to the department;
- providing baseline data for industrial and municipal developments and for public enquiries;
- maintaining a surface water quality monitoring network; and
- monitoring of groundwater for radiation in south-eastern Manitoba.

During 1985/86, site specific investigations were carried out in response to specific aquatic problems or requests at Gull Lake, Agassiz Provincial Forest, Whiteshell Provincial Park, Erickson Lakes, The Pas, Flin Flon and Lac du Bonnet.

A biomonitoring network for collection of environmental contaminants in fish was carried out on the Red, Assiniboine, Souris, Saskatchewan and Winnipeg Rivers.

Staff of this Section also conducted beach monitoring to determine the bacteriological quality of swimming areas and alert the public to problems during the peak recreational season. This monitoring was carried out at 28 of Manitoba's most popular beaches on Lake Winnipeg and in the Whiteshell Provincial Park.

During the 1985/86 fiscal year, staff also revised the Manitoba Water Quality Objectives following receipt of comments from Clean Environment Commission hearings.

In May, 1985, a research program to assess the potential impact of forest herbicides on adjacent aquatic ecosystems was initiated. Staff also carried out an assessment of water chemistry changes associated with hydro-electric development within the Northern Flood Agreement area.

A number of technical reports were released during the 1985/86 fiscal year.

* * *

3. Terrestrial Standards and Studies

Terrestrial Standards and Studies is responsible for concerns related to the land environment.

To carry out its responsibilities, it performs the following functions:

- monitors the land environment, soil, vegetation and wildlife, to determine the effectiveness of point source control strategies;
- determines the impact of various contaminants or industrial developments on soils, vegetation and wildlife;
- develops guidelines to protect the land environment;
- undertakes special investigations related to the land environment; and
- provides technical assistance to the Department, the Clean Environment Commission, other provincial and federal agencies and the public.

During 1985/86, ongoing studies of the effects of sulphur dioxide and heavy metals on the forest ecosystem were conducted in the vicinity of mining smelters at Thompson and Flin Flon. As part of these studies, studies of conifer regeneration in metal-contaminated soil were carried out in both the greenhouse and field. A report highlighting a five-year assessment of forest vegetation in the Thompson area was released as well as a report providing an assessment of vegetation damage from the Thompson smelter using Landsat-Imagery.

Acid rain, or Long-Range Transport of Air Pollutants (LRTAP), was evaluated through two monitoring programs. Snow monitoring from selected sites across Manitoba was carried out during three consecutive winter months. Terrestrial monitoring of forest sites was initiated in cooperation with the Canadian Forest Service. Soil and geology sensisitivity mapping for acid rain was completed in cooperation with the Canada/Manitoba Soil Survey.

Soils were monitored for migration of metals from mine effluent at Reed Lake and for migration of toxic chemicals from the wood preservative industry at Roblin and Neepawa. In addition, a report on the lead-in-soil program at Weston School in Winnipeg was prepared and released. Also in the

1985/86 fiscal year, soils and blueberry plants in the Flin Flon area were monitored for mercury and lead.

Monitoring for Western Equine Encephalitis (W.E.E.) in southern and southwestern Manitoba continued in 1985/86. Wild bird populations were sampled for blood and subsequently tested for W.E.E. virus antibodies. The monitoring of mercury in aquatic carnivores also continued. Mink and otter were surveyed in the Churchill River Diversion through the Federal/Provincial Mercury Agreement.

Staff of this Section also directed research and development activities toward forest herbicide studies for both major forest industries in Manitoba, namely, Abitibi-Price in Pine Falls and MANFOR in The Pas. In the case of Abitibi-Price, the study was funded by the Canada/Manitoba Forest Agreement, while MANFOR paid for its own study. The studies assessed the persistence in vegetation and soil and the indirect effects on wildlife habitat, of aerial applications of the herbicide Round-up.

The Section also provided educational support and informational services in the form of lectures, seminars and presentations on acid rain and other terrestrial programs. Two studies were presented to the scientific community at an International Symposium on Acid Rain in Muskoka, Ontario, in September, 1985.

Information was provided to the public in response to many concerns on vegetation and wildlife. Staff of the Section also continued to represent Manitoba on selected provincial and national committees.

A number of technical reports were released during the 1985/86 fiscal year.

* * *

HAZARDOUS WASTE PROGRAM

COORDINATOR: E. YEE
6 Environment Officers
1 Administrative Secretary

The purpose of the Hazardous Waste Program is to establish a comprehensive management system for hazardous wastes and dangerous goods. This system will ensure the protection of public health and the environment through appropriate treatment and disposal of hazardous wastes. The program also encourages reduction of hazardous wastes through re-use, recycling and reclamation.

A major component of the Hazardous Waste Program is the Transport of Dangerous Goods. The objective of this component is to promote public safety in the transportation of dangerous goods and ensure compliance with relevant legislation.

The Section undertakes the following activities:

- obtains information on the type and quantity of waste produced by Manitoba companies and the method of disposal;
- reviews hazardous waste technology for its applicability to conditions in Manitoba;
- assists in formulating legislation pertaining to hazardous waste and transport of dangerous goods;
- tests and identifies or classifies waste streams;
- assists the Clean Environment Commission in soliciting public input into the creation of a hazardous waste system for Manitoba;
- assists the Environmental Emergency Response Team in responding to environmental accidents and spills;
- liases with federal authorities in matters concerning hazardous wastes and transport of dangerous goods; and
- arranges for dissemination of information to the public.

During 1985/86, a comprehensive report entitled: "Hazardous Waste Management in Manitoba" was prepared and released. In order to publicize this report, the Minister of Environment and Workplace Safety and Health released the report at a news conference in August, 1985, and it was then widely distributed throughout Manitoba and Canada.

Eight public consultation meetings were also held across the province to inform the public of the results and to gain public input for Clean Environment Commission hearings on the proposed hazardous waste management system.

A cost analysis of the hazardous waste management options detailed in this report was completed by a consulting company. This information was incorporated in the department's brief to the Clean Environment Commission at upcoming public hearings.

In August, 1985, federal regulations on Transportation of Dangerous Goods were formally adopted in Manitoba statutes. Implementation and enforcement of these regulations was, however, delayed until February, 1986. This was intended to provide time for training of provincial staff involved in inspections and regulation enforcement. A total of 152 inspectors and officers sucessfully passed the examinations for this training program during the 1985/86 fiscal year.

Staff were involved in the drafting of regulations under The Dangerous Goods Handling and Transportation Act, respecting registration of waste generators, licensing of waste haulers and manifesting of hazardous wastes and dangerous goods. These regulations have been submitted for public information and comment and it is expected they will be ready for passage by early 1987.

In addition, a computer system was set up to handle the registration of generators and tracking of manifests. Staff who were reallocated to the program from other activities attended relevant training

courses and seminars. As well, the analytical capabilities of the W.M. Ward Technical Services Laboratory were expanded to provide better service in the area of waste stream identification.

Participation on the Federal/Provincial Standing Committee on the Transport of Dangerous Goods and the Regulatory Review Working group also continued through the year.

Staff also drafted, in cooperation with the departments of Municipal Affairs and Highways and Transportation, a model municipal by-law for the designation of dangerous goods routes in Manitoba.

* * *

W.M. WARD TECHNICAL SERVICES LABORATORY

CHIEF: W.T. GRIEVE
3 Section Heads
14 Chemists
19 Technologists
2 Administrative Secretaries
1 Stores Clerk
1 Clerk

The W. M. Ward Technical Services Laboratory is organized under three Sections: Methods and Standards; Inorganic Analysis; and Organic Analysis. In addition, there is a small limnology, microscopy and hazardous waste subsection.

Operations include:

- accepting samples from the department, other Manitoba government departments, private citizens, the City of Winnipeg, the R.C.M.P. and the Government of Canada;
- routine testing to determine the status and impact of pollutants on the Manitoba environment;
- special testing in the event of circumstances such as over-spraying of pesticides or herbicides, accidental spills, suspected arson, alleged solvent abuse and misuse of purple gasoline;
- developing test procedures and ensuring the accuracy of results;
- participating in national and international reference sample exchange programs;
- assisting in the establishment and enforcement of waste disposal regulations and water and sewage treatment standards; and
- testifying in court cases when laboratory test results are cited as evidence.

During 1985/86, the W.M. Ward Technical Services Laboratory accepted 27,055 samples and performed 181,535 analyses. The department accounted for 56.1 per cent of these samples.

Within the department, the Environmental Management Division submitted 49.7 per cent of the samples, while the Workplace Safety and Health Division accounted for 81.7 per cent. These tests were used to establish and enforce environmental and workplace standards.

* * *

W.M. WARD TECHNICAL SERVICES LABORATORY
ACTIVITY SUMMARY

CLIENT	# OF SAMPLES		# OF ANALYSES		UNITS OF LAB WORK	
	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86
A. Environmental Management Services						
a) Terrestrial Standards and Studies	1,896	942	8,082	6,921	46,167	44,749
Consultation and Development					10,000	25,000
b) Air Standards and Studies	2,016	1,530	9,278	8,215	82,338	54,431
Consultation and Development					50,000	50,000
c) Water Standards and Studies	1,468	5,057	17,035	51,883	442,498	326,742
Consultation and Development					30,000	40,000
d) Hazardous Waste	55	19	1,980	23	60,830	10,562
Consultation and Development					45,000	15,000
B. Environmental Control Services						
a) Air Pollution Control	156	303	200	374	10,972	6,945
Consultation						5,000
b) Water Pollution Control	2,444	2,188	18,565	14,399	127,200	147,757
Consultation and Development					20,000	30,000
c) Inspection Services	974	1,007	11,654	9,652	81,929	53,417
Consultation					30,000	40,000
d) Waste Management	537	1,360	6,018	6,521	98,212	120,083
Consultation and Development					30,000	40,000
C. Workplace Safety and Health	3,548	2,740	7,844	5,407	121,336	131,559
Consultation and Development					50,000	50,000
D. Clean Environment Commission	12	34	24	68	67	224
DEPARTMENT TOTALS	**13,106**	**15,180**	**80,680**	**103,463**	**1,336,549**	**1,191,469**

W.M. WARD TECHNICAL SERVICES LABORATORY
ACTIVITY SUMMARY

CLIENT	# OF SAMPLES		# OF ANALYSES		UNITS OF LAB WORK	
	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86
Other Provincial Government Departments						
Agriculture	2,475	2,489	25,445	27,730	114,022	92,782
Consultation					20,000	30,000
Natural Resources	1,194	987	16,223	12,421	80,908	70,646
Consultation					15,000	15,000
Finance	846	1,236	846	1,440	30,540	66,218
Consultation					20,000	35,000
Government Services	188	221	824	2,085	13,590	20,951
Labor	139	81	141	81	28,947	15,920
Consultation					20,000	20,000
Health	153	1,215	354	1,543	7,302	7,459
Consultation						10,000
Energy and Mines	92	62	984	700	5,107	2,020
Northern Affairs	4		43		128	
Crown Corporations						
Manitoba Public Insurance Corp.	33	25	33	34	6,600	4,800
Consultation					1,500	2,500
Manitoba Hydro	188		266		6,777	
Consultation					1,500	
Other Manitoba Crown Corps.		135		545		4,503
Others						
Safety and Health Committees	6	734	6	760	1,620	40,861
Consultation						25,000
General Public	2,953	3,200	28,823	27,075	98,369	100,931
Consultation					55,000	60,000
Private Physicians	232	891	246	896	3,062	9,655
City of Winnipeg	66	63	86	66	7,197	8,897
City of Winnipeg Police	6		6		1,060	
R.C.M.P.	84	46	205	71	3,139	660
Federal Government	355	490	2,573	2,625	12,211	8,190
Consultation					3,000	3,000
Miscellaneous*	-	-			345,472	391,138
ANNUAL TOTALS	22,120	27,055	155,784	181,535	2,238,600	2,237,600

* Miscellaneous includes quality assurance work, training, safety and health committee, staff turnover, sick time, etc.

* * *

SPECIAL PROJECTS

SPECIAL PROJECTS OFFICER: R.A. STEPHENS

The Special Projects Section was established during the 1985/86 fiscal year. Its role is to provide a matrix management approach to issues which transcend traditional organizational structure.

This is applied to the following initiatives:

- development of legislation;
- coordination of regulation development;
- negotiation of general agreements with the federal government, municipal corporations or other agencies; and
- management of specific high profile issues.

During 1985/86, this Section cooperated with the Manitoba Cancer Treatment and Research Foundation, Department of Natural Resources, and departmental staff, to develop a monitoring proposal for the continued monitoring of Atomic Energy of Canada's Underground Research Laboratory (URL) near Lac du Bonnet.

In the area of Dangerous Goods, this Section played the lead role in negotiating a Canada/Manitoba Administrative Agreement for the transportation of dangerous goods program. The negotiations for this contract are ongoing. Also, as part of the national transportation of dangerous goods program, this Section negotiated a third party contract to provide federal money to train inspectors under Manitoba's Dangerous Goods Handling and Transportation Act. The Section also played the lead role in negotiating a Spill Response Agreement between Environment Canada and the department to delineate roles in the event of an environmental accident.

The Section also initiated development of cooperative agreements for administration and enforcement of Manitoba's Dangerous Goods Handling and Transportation Act with the City of Winnipeg, municipal corporations, the RCMP and the Department of Highways. In addition, efforts to ensure the availability of liability insurance for dangerous goods handlers were initiated.

The Section also played a lead role in formulating a proposal for the Hazardous Waste Management Crown Corporation in Manitoba and in developing The Hazardous Waste Management Corporation Act. The Special Projects Officer also participated in developing draft regulations under The Dangerous Goods Handling and Transportation Act, regarding a manifest system and environmental accident reporting.

During the 1985/86 fiscal year, new environmental legislation was developed. The Section developed the philosophy and principles for incorporation in The Manitoba Environment Act. It was also responsible for researching existing environmental legislation in other jurisdictions.

A first draft of the Canada/Manitoba Accord, setting out the cooperative relationship between Canada and Manitoba for environmental related activity, was also completed.

The Special Projects Officer acts as chairperson for the departmental Regulation Development Committee. This committee is responsible for the orderly and planned development and review of regulations under the department's authority.

This Section also had consulting and advisory input in activities related to:

* Acid Rain;
* City of Winnipeg jurisdictional issues;
* Development of a new Public Health Act;
* Development of an Environmental Accident Cost Recovery Policy;
* Inter-departmental committee respecting the provision of emergency services to municipal corporations; and
* Provincial water management planning.

* * *

WORKPLACE SAFETY AND HEALTH DIVISION

The objectives of the WORKPLACE SAFETY AND HEALTH DIVISION are to eliminate worker exposure to safety and health hazards in Manitoba workplaces, to strengthen the ability of workplace participants to recognize and avoid risks and to create positive attitudes toward occupational safety and health concerns.

These objectives are achieved through inspection of workplaces to ensure compliance with Manitoba laws, directing educational efforts to workers and employers, promoting consultation and cooperation within the workplace and developing legislation to address and remedy unsafe and unhealthy conditions in Manitoba workplaces.

Workplace Safety and Health is responsible for administration of The Workplace Safety and Health Act and its 12 regulations and for inspection services in mines provided in The Mines Act and in the Mines Regulation.

The Division also provides administrative support to the Advisory Council on Workplace Safety and Health.

Workplace Safety and Health is divided into five operational branches:

SAFETY AND HEALTH INSPECTORATE carries out regular inspections of workplaces, issues improvement orders and assists in training labor and management in safety and health matters.

INDUSTRIAL HYGIENE monitors and evaluates workplaces to ensure a healthy environment and compliance with legislation.

MINES INSPECTION conducts inspections on safety and health matters as they relate to the mining industry in all areas of the province.

EDUCATIONAL SERVICES holds regular seminars on occupational safety and health throughout Manitoba, and provides courses for specific sectors.

OCCUPATIONAL MEDICAL SERVICES provides medical consultation support to other government departments, industrial physicians and the public.

* * *

WORKPLACE SAFETY AND HEALTH DIVISION

DIRECTOR: J.E. REIMER
1 Special Projects Officer
1 Administrative Secretary
1 Switchboard Operator

SAFETY AND HEALTH INSPECTORATE

HEAD: GRANT MCCAUGHEY
2 Supervisors
22 Safety and Health Officers
(Includes District Offices in The Pas and Brandon)
1 Administrative Secretary
2 Information Systems Clerks

The Safety and Health Inspectorate identifies visible and suspected hazards in Manitoba workplaces and secures remedial action. The Branch's two Sections, Construction and Industry, accomplish this by:

- responding to accidents and complaints in the workplace;
- ensuring compliance with The Workplace Safety and Health Act and its regulations;
- undertaking routine inspections of workplaces in the province;
- providing guidance to employers and workers to promote safe practices and working conditions;
- auditing the effectiveness of safety and health programs in the workplace;
- presenting specialized safety and health awareness courses to workers and employers; and
- encouraging the establishment of effective and responsible safety and health committees.

The Workplace Safety and Health Inspectorate provides a 24-hour, seven-day-a-week response to accidents and complaints as part of the departmental emergency response system. The Branch also undertakes routine inspections at construction and industrial workplaces, providing guidance to employers and workers.

During 1985/86, the Branch delivered 164 specialized education courses to representatives of various industries and workplace safety and health committees to heighten awareness of safety and health concerns. A number of specific safety bulletins, covering issues such as split-rim tires, vessel "hot" work, blocking procedures and construction safety footwear, were prepared and circulated to workplaces in Manitoba.

The Branch also concentrated on the development of safety and health committees as a primary tool for addressing safety and health issues in the workplace. During 1985/86, the number of joint committees in the industrial sector rose to 900 and in the construction sector, to 25. The Branch developed and implemented a safety and health committee information system on micro-computer to assist in monitoring committee performance.

A computerized statistical system, utilizing accident data from the Workers Compensation Board, became operational in January, 1986, allowing the Branch to more effectively priorize and monitor its activities.

A greater emphasis has been placed on enforcement activities, resulting in an increase in the number of legal proceedings undertaken during the 1985/86 fiscal year. This 12-month period was the most active in the history of Manitoba's safety and health legislation, with regard to prosecutions.

Considerable resources from Safety and Health Inspectorate were expended in the area of regulation development. During 1985/86, Part II of a proposed four-part Construction Regulation was finalized and adopted along with Part I as Manitoba Regulation 189/85. In addition, developmental work continued on a General Safety (Industrial) Regulation and Parts III and IV of the Construction Regulation.

* * *

SAFETY AND HEALTH INSPECTORATE
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85	1985/86
Inspections Undertaken	5,793	5,593
Complaints Investigated	330	596
Accidents Investigated	137	149
Fatalities Investigated	3	10
Improvement Orders Issued	4,004	3,794
Stop Work Warnings Issued	156	128
Stop Work Orders Issued	69	81
Prosecutions	4	9
Training and Education Sessions	575	164

* * *

INDUSTRIAL HYGIENE

HEAD: J.D. ELIAS
7 Industrial Hygie sts
1 Research Assistant
1 Administrative Secretary

Industrial Hygiene monitors and evaluates workplace environments for chemical, physical, biological, ergonomic and psycho-social stress factors and consults with committees who may have experienced adverse effects related to such workplace conditions.

To provide this service, the Branch:

- samples and measures levels of physical, chemical and biological agents in the workplace;
- interprets data for employers and employees;
- provides technical advice on the quality of the workplace environment;
- issues recommendations or orders to reduce or eliminate unsafe or unhealthy conditions in the workplace;
- assists in the review and formulation of policies and legislation;
- provides technical assistance to safety and health officers;
- participates in worker education programs; and
- carries out special studies to evaluate workplace risks.

During 1985/86, the number of requests for workplace environmental surveys by the Branch dropped back to the average annual number. This is in contrast to 1984/85, when the number of requests received was over 50 per cent greater than average. However, the surveys undertaken by the Branch now tend to be more detailed and complex, requiring increased staff time.

The Branch concentrated on continued development of a Workplace Health Regulation. The second draft was circulated for public comment and was revised following receipt of recommendations. It is expected that the final draft will be submitted for approval during 1986/87.

The Hearing Conservation and Noise Control Regulation (Manitoba Regulation 116/85) was filed and is being implemented. This includes an improvement order and compliance schedule, prepared and provided to Safety and Health Officers to assist them in administering and enforcing the Regulation.

Other legislation development undertaken by Industrial Hygiene during 1985/86 includes the approval of a Code of Practice for Protective Clothing for Firefighters under Manitoba Regulation 204/77, and revision of a draft Spray Processing Regulation following public review.

The Branch began a preliminary study of the health effects of smelter emissions on the residents of Flin Flon. The study reviewed mortality records and use of health services, in addition to environmental

data. It was intended to determine the need and feasibility of a further, more comprehensive study. A final report on this preliminary study is anticipated during 1986/87.

A new study to review the impact of the Workplace Health Regulation on small business was undertaken by the Branch during the 1985/86 fiscal year. Results of this study will assist in developing appropriate systems to respond to the needs of small business in achieving compliance with the new Regulation.

In addition to these activities, the Branch continued to provide support to programs already in place, including service to workers, employers, professionals, interest groups and associations concerned with workplace problems.

* * *

INDUSTRIAL HYGIENE
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85	1985/86
Industrial Hygiene Surveys Requested	211	139
Lead Analyses Submitted		
Blood	797	1,026
Air	560	574
Urine	5	7
Other Chemical Analyses Submitted	6,847	6,538

* * *

MINES INSPECTION

HEAD: RON GLASSFORD
2 District Mining Engineers
(Includes Regional Offices in Thompson and Flin Flon)
7 Mines Inspectors
1 Mines Rescue Instructor
1 Industrial Hygienist
3 Administrative Secretaries

Mine Inspection conducts routine inspections of all mining operations in Manitoba to ensure compliance with legislation, are in accordance with sound engineering practices and provide the highest possible standards of safety and health for workers.

Activities of Mines Inspection include:

- routine inspection at metal mines and surface plants, pits and quarries, peat operations, diamond drilling sites and abandoned mines;
- issuing orders for correction of items not in compliance with regulations or good practice and providing follow-up to ensure that corrections are made;
- conducting environmental surveys at mining operations and assessing the equipment, procedures and techniques used by mining companies in their surveys;
- investigating accidents, unusual occurances, complaints and concerns to determine the cause as well as measures to resolve the problem and prevent recurrence;
- providing advice, guidance, training and technical support to safety and health committees;
- licencing hoist operators and explosives magazines;
- maintaining records of hoist ropes and mines accidents; and
- conducting engineering assessments of new mine operations and equipment to be used.

The Mines Inspection Branch is organized into three regions: Thompson, Flin Flon and Winnipeg, with inspectors residing in Leaf Rapids, Thompson, Flin Flon, Snow Lake and Winnipeg. Each region has a District Mining Engineer to oversee the inspectors and to evaluate technical data governing the operation of mines.

In the Winnipeg area, the Chief Mines Inspector carries out these functions in addition to the overall direction of the Branch. A Mines Rescue Instructor, resident in Thompson, also undertakes pit and quarry inspection in that area.

During the 1985/86 fiscal year, the inspection of pits, quarries and petroleum operations in southern Manitoba was taken over by two Safety and Health Officers located in Winnipeg and Brandon. Due to the seasonal nature of pit and quarry operations, these inspectors have also been assigned duties in the construction and industrial sectors.

Mines Inspection staff enforce Manitoba Regulation 254/73 under The Mines Act and regulations under The Workplace Safety and Health Act. The Branch is revising a regulation governing the operation of mines. This regulation will be submitted for final approval during 1986/87.

* * *

MINES INSPECTION
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85	1985/86
Inspections Conducted	773	867
Incidents Investigated	75	73
Complaints Investigated	43	51
Fatalities Investigated	1	6
Improvement Orders Issued	1,037	750
Stop Work Orders Issued	22	7
Prosecutions	0	1
Environmental Surveys Conducted	127	112
Training and Education Sessions	29	60

* * *

EDUCATIONAL SERVICES

HEAD: DAN MARS
1 Consultant
6 Educational Officers
1 Administrative Secretary

Educational Services offers information and instruction in occupational safety and health to workers, employers, organizations and the public, to assist them in developing skills necessary to participate in prevention programs in the workplace. Specific activities of the Branch include:

- provides educational resources, courses and seminars to workers, employers, unions, associations, safety personnel and the public;
- provides educational resources on the recognition and avoidance of workplace hazards to students and instructors in schools, community colleges, universities and assists with on-going occupational safety and health programs in this sector;
- provides educational materials and resources for the agricultural community;
- monitors developments in the provincial, national and international fields of safety and health;
- assists in developing legislation and regulations;
- provides educational materials and resources for departmental staff as well as other provincial departments, board and agencies.

The two-day Safety and Health Committee Training Course, Level 1, is a basic building block of the Branch's program. During 1985/86, 992 hours of instruction were provided to 2,480 members of joint committees in 124 sessions. The course has been reorganized into modules and more advanced courses are being developed for presentation beginning in 1986/87.

During the 1985/86 fiscal year, the Branch conducted 37 safety and health seminars in schools and community colleges and 26 safety and health seminars for the agricultural sector. These courses represent a total of 360 hours of instruction in safety and health and reached 2,314 people in schools and the agricultural community.

An additional 31 safety and health seminars were given to representatives from medical institutions and other special interest groups and associations. Topics covered in these seminars included safety and health in medical workplaces, accident/injury investigation techniques, safety audit and plant inspection procedures, entry into confined spaces and excavations, hearing conservation, chain/sling and wire rope hoisting inspection/procedures, proper lifting techniques and basic stress management and awareness.

The Branch offered nine safety and health seminars at the Limestone Hydro Development construction site during 1985/86.

Educational Services compiles and edits a quarterly newsletter, **WORKSAFE!**, with a circulation of over 40,000. The publication features articles on a variety of workplace issues, reports on accidents and occupational disease, workplace hazards and new regulatory undertakings. Advance notice of safety-related events, seminars and meetings is included in each issue.

* * *

EDUCATIONAL SERVICES
ACTIVITY SUMMARY

	1984/85	1985/86
Committee Training Course	86	124
Number of Hours	688	992
Number of Participants	1,584	2,480
Seminars in Schools and Community Colleges	120	37
In-Plant Safety and Health Seminars	33	31
Agricultural Safety and Health Seminars	14	26
Seminars at Limestone Site		9

* * *

OCCUPATIONAL MEDICAL SERVICES

ACTING CHIEF OCCUPATIONAL MEDICAL OFFICER: DR. PETER WARNER

Legislated responsibilities of the Chief Occupational Medical Officer are provided in The Workplace Safety and Health Act. Occupational Medical Services fulfills the following functions:

- provides medical supervision of Health Surveillance Programs to ensure consistency with professional standards and ethics and departmental policy;
- assists Division staff in the investigation of health concerns affecting workers and employers and recommends preventive or corrective action;
- consults, on request, with health professionals, representatives, workers and employers on occupational health issues;
- appraises new developments and issues in occupational health;
- participates in the development of workplace health programs and effective implementation of these; and
- issues recommendations on occupational health matters consistent with the goals of The Workplace Safety and Health Act;

During 1985/86, Occupational Medical Services were available on a part-time basis. Medical consultations were provided to industrial physicians, industries, workers and others.

Close cooperation with medical officers of the Workers Compensation Board, Manitoba Health and Radiation Protection Services was maintained. Assistance was also provided in arranging industrial field trips for groups of medical students.

Under Manitoba Regulation 209/77, requiring workers exposed to fibrogenic dusts, such as silica and asbestos, to undergo medical surveillance, 2,715 x-rays and 2,733 lung function tests were administered by the Sanitorium Board. Following medical review of these results, licences were issued to workers in these occupations.

An extensive review of occupational health services in Manitoba was undertaken during the 1985/86 fiscal year. A full report with recommendations is expected in early 1987.

* * *

WORKER ADVISOR OFFICE

DIRECTOR: J.A. McNEVIN
6 Worker Advisors
7 Worker Advisor Trainees
2 Administrative Secretaries
2 Administrative Secretaries for Training Program
1 Half Time Secretary

The Worker Advisor Office, in operation since September, 1982, assists and represents workers or their dependents in Workers Compensation Board appeals. The Worker Advisor Office is headquartered in Winnipeg, with regional offices in Brandon, Flin Flon/The Pas and Thompson.

The Worker Advisor Office's main function is to ensure that workers receive benefits to which they are legally entitled under The Workers Compensation Act. The Office also aims to promote understanding of the workers compensation system and the appeal process.

Therefore, the Worker Advisor Office:

- advises workers on avenues of appeal;
- works with workers' organizations to heighten awareness of their rights under The Workers Compensation Act;
- delivers educational programs to individuals and interested organizations;
- expedites the decisions of the Workers Compensation Board;
- prepares briefs and makes submissions on the worker's behalf to the Appeals Board; and
- assists in the rehabilitation of injured workers.

During 1985/86, staff assisted in the development of an audio-visual presentation, which explained in detail, the workers compensation system and the role of the Worker Advisor. This presentation was initially developed to assist in an on-the-job training program for union members.

This program was carried out in cooperation the Manitoba Government Employees Union and the Manitoba Federation of Labor. Funding was provided through the Manitoba Jobs Fund.

The objective of the training program was to assist unions in developing their own expertise in workers compensation and to aid the Worker Advisor Office in clearing up an accumulated backlog of compensation cases. The trainees, who came from a variety of unions, participated in a three-month on-the-job training program, followed by nine months of work experience on specific cases. Part of the training took place in the satellite offices.

Staff also participated in a number of displays throughout the year.

WORKER ADVISOR OFFICE
ACTIVITY SUMMARY

	Main Office		Satellite Offices	
	1984/85	1985/86	1984/85	1985/86
New Cases Assigned	691	2153	543	1020
Cases Finalized	299	1674	519	804
Cases Re-opened	53	132	14	40

* * *

FINANCIAL AND ADMINISTRATIVE SERVICES

DIRECTOR: W.K. BOEHM
3 Human Resource Management/Payroll Administration Staff
8 Financial and Management Support Services Staff
3 Word Processing and Secretarial Staff
1 Switchboard Operator/Receptionist
1 Clerk

The Financial and Administrative Services Branch provides central administrative support services to the Department in the areas of:

- human resource management, including: human resource management research, planning and program development; personnel administration services relative to recruitment, position classification/reclassification, classification series reviews, collective agreement negotiations, employee counselling and performance appraisal monitoring; payroll services consisting of salary administration, payroll processing, new employee orientation and personnel documentation;
- financial services including: voucher accounting, revenue accounting, accountable advances, financial reporting, cash flow forecasting, annual estimates preparation, expenditure/appropriation balance monitoring, computer coding development and contract monitoring;
- management support services including: Cabinet/Treasury Board submissions, vehicle fleet administration, office systems studies, inventory, office equipment and furniture, office space, communications equipment, signing authority delegation and climate protective clothing; and
- word processing services.

In addition to providing department-wide services in these specific areas, the Financial and Administrative Services Branch provides advice and support to the Minister, Deputy Minister and other management officials on administrative matters. This function is designed to ensure compliance with government and departmental administrative policies and procedures.

During 1985/86, the Branch researched and developed a Human Resource Management model for application within the Department and a Career Development program and delivery process was developed. The Branch also began establishment of a Human Resource Inventory System, including defining the need, researching options, and preparing a job analysis method. A job analysis schedule for all departmental job families was also prepared.

Also in the Human Resource Managment area, the Branch provided assistance to the Worker Advisor Training Program in program delivery and trainee evaluation. It coordinated the development of an Enforcement Training Program and developed and delivered a Summer Student Orientation presentation to 34 summer students.

The Branch administered the payroll services and personnel documentation for 269 employees during the 1985/86 fiscal year. It conducted 27 selection boards and participated with the Civil Service Commission in three classification series reviews.

In the Financial Services area, the Branch coordinated the preparation of the 1986/87 Detailed Estimates and prepared an annual cash flow forecast and quarterly updates. Monthly financial management information reports for internal management use were also prepared. The Branch administered all departmental revenue, involving deposits totalling some $2.4 million and processed approximately 8,500 payment vouchers.

In Management Support Services, the Branch administered all departmental inventory, the total value of which is approximately $2.1 million. It administered the departmental vehicle fleet consisting of 83 permanent vehicles and 12 seasonal vehicles. It coordinated two feasibility studies and devised implementation plans for the acquisition of word processing equipment. The Branch also participated on various departmental committees.

In the area of Word Processing Services, the Branch processed some 1,600 documents consisting of discussion papers, reports, submissions and letters for mass distribution.

* * *

COMMUNITY RELATIONS

DIRECTOR: MARK STEFANSON
1 Information Officer
1 Librarian
1 Library Technician
1 Administrative Secretary
1 Half-time Word Processing Clerk

Community Relations is responsible for the Department's communications, education and public participation functions.

The Branch's objective is to increase public awareness and appreciation for environmental and workplace safety and health issues. The Branch also strives for maximum public involvement in departmental programs.

To meet these objectives, Community Relations:

- organizes, develops and distributes informational materials including pamphlets, news releases and other documents;
- communicates through all forms of mass media;
- coordinates departmental public participation programs;
- organizes emergency communications for the public and news media during environmental accidents;
- assists in the development of departmental programs and policies;
- operates a departmental Resource Centre which serves both departmental staff and the public;
- acts as the coordinating centre for departmental mailing lists;
- develops and staffs displays; and
- coordinates production of audio/visual presentations.

During the 1985/86 fiscal year, the Branch coordinated the public release of several major reports, including:

* Landfill Study, detailing the results of an in-depth investigation of 18 landfills in Manitoba, and
* Hazardous Waste Management in Manitoba, assessing the amount and types of hazardous waste produced in Manitoba and outlining five options for its disposal.

The Branch also prepared news releases and organized news conferences on a variety of other topics. Together with this, the Branch assisted in the mass distribution of information on major announcements. Staff also drafted a number of speeches for the Minister on environmental and workplace safety and health issues.

During the 1985/86 fiscal year, the Manitoba government embarked on a program to reduce hearing loss in industry. Community Relations coordinated the development of informational pamphlets on this program, called "Sound Sense". Another major project for the Branch was the development of materials on Acid Rain. The department participated in an

international conference in Muskoka, Ontario in September, 1985, and a pamphlet entitled: "Acid Rain: Manitoba's Commitment to Action", and display were produced. Community Relations also cooperated with Manitoba Health in designing posters on the problem of carbon monoxide in ice arenas.

Community Relations is represented on the department's Hazardous Waste Implementation Committee which is responsible for developing and implementing an overall strategy for the establishment of a hazardous waste management system in Manitoba. This has included development of legislation and options for the proposed system. The Branch also plans and coordinates major announcements associated with the Program.

The Branch is also represented on the departmental Regulation Development Committee. Besides making recommendations on the development of various regulations, the Branch also coordinates public announcements on adoption of regulations and legislation.

Community Relations was represented at the annual Provincial Environment Information Directors meeting in St. John's, Newfoundland, in October. A variety of environmental issues were discussed during the two-day meeting, including acid rain, hazardous wastes and recycling. The annual meetings provide an opportunity to review programs from various other jurisdictions.

Another major project for the Branch was Canadian Environment Week, June 2 to 8, 1985. Community Relations coordinated the Manitoba effort in cooperation with Environment Canada, the Manitoba Environmental Council, the City of Winnipeg, the departments of Education and Natural Resources and a number of other groups.

Environment Week opened with the presentation of three environmental plays written by Manitoba students. Another highlight of the week was a two-day Recycling Conference, held at the Brittany Inn. Other events included environmental films and lectures, a school outreach project and a mall display. Staff also assisted with and staffed several other displays during the year.

During 1985/86, Community Relations initiated the centralization of certain mailing lists for departmental use. This involved updating and inputting selected lists onto List Processing files. The centralization of lists enables easy access in personalizing letters and printing mailing labels.

Community Relations continued to coordinate the placement of advertisements for the Worker Advisor Office and also placed advertisements for the Advisory Council on Workplace Safety and Health's public meetings. The Branch also prepared the Department's 1984/85 Annual Report.

During 1985/86, the Branch continued to offer the departmental clip service on a weekly basis. Stories on environmental and workplace safety and health issues are clipped from Manitoba papers and circulated widely throughout the department as well as to other interested individuals.

The Departmental Resource Centre, situated at Building 2, 139 Tuxedo Avenue, is responsible for providing professional support to departmental staff at the main location and at the two satellite libraries at the Workplace Safety and Health Division and the W.M. Ward Technical Services Laboratory.

The Resource Centre continued to provide reference and information services, including on-line literature searches, order monographs and periodicals and inter-library loans and document delivery services. A computer program was developed to increase the effectiveness of the books and periodicals ordering functions. An investigation into the automation of the periodicals check-in system was also initiated.

An increasing number of records were added to the on-line cataloguing system (UTLAS) enabling it to become a more publicly-accessible catalogue of departmental and government reports as well as containing material on environmental and workplace safety and health issues.

The Resource Centre continued to serve the public, including university and college students, engineering companies, business consultants and other interested citizens. The demand for expanded services to these groups has increased.

* * *

PLANNING, RESEARCH AND EVALUATION

DIRECTOR: J. SPIEGEL
3 Planning and Program Analysts
1 Administrative Secretary

The Planning, Research and Evaluation Branch was established in January, 1984 to comply with the government's commitment to establish a functional and effective planning capability at the departmental level. It also provides a central planning, research and evaluation support service to the operating components of the Department.

The Branch's main activities include:

- coordination of strategic planning and strengthening of the Department's management systems;
- research of departmental policies, regulations and activities;
- program review and evaluation;
- coordination of all departmental legislative initiatives and regulation development and review;
- special projects; and
- integration of departmental priorities with short-term planning.

In July, 1985, Jerry Spiegel was hired as Branch Director. As a new Branch, a priority for the Branch during the 1985/86 fiscal year was the formal establishment of the branch's role within the department.

The major activity pursued was the development and initiation of a departmental strategic planning process. The strategic plan is designed to address long term objectives in the context of a changing operating environment. This exercise is seen as crucial to strengthening the Department's overall management system in order to examine all available opportunities for pursuing the Department's mission.

A departmental strategic planning process was initiated at the Executive Committee level through a series of workshops conducted in the spring of 1986. A draft strategic plan, containing a mission statement, needs assessment, departmental objectives, results/product statements and strategy elaboration, has been prepared. The elaboration of action plans for high priority issues, is a priority for 1986/87. A completed plan is planned for 1988/89.

During the 1985/86 fiscal year, the Branch's contribution to departmental regulation development shifted its focus toward needs and impact assessment, particularly with regard to implementation of the Workplace Health Regulation, which is part of a greater emphasis on prevention.

The Branch also played a coordinating role in reviewing and communicating with inquiries at other levels of government, particularly,

the Nielsen Review, the World Commission on Environment and Development, World Conservation Strategy, Macdonald Royal Commission on the Economy and the Pearse Commission on Water Policy.

Among the specific areas that were the subject of the Branch's research in 1985/86, some of the more prominent were:

* **Biotechnology** - In this area, the Branch has become the key departmental contact. The Branch contributed to the federal government's study on "Government Processes in Safety and Regulation of Modern Biotechnology" and the Beak Report on "Regulatory Issues Concerning Biotechnology in Canada".

* **Occupational Health and Safety Surveillance and Regulatory Strategies** - In support of the Workplace Health Regulation, investigations were conducted into information systems for surveillance of risk factors, illnesses and injury as well as innovative regulatory strategies developed in other jurisdictions.

* **Environmental Management Principles** - The Branch developed a set of guiding principles for environmental management. Eight principles, which contain considerations relevant to making decisions on activities which could threaten environmental quality.

The Branch is also represented on several departmental committees as well as several interdepartmental committees, in order to provide coordination and to ensure a link with the Department's strategic objectives. These include the Regulation Development Committee, serving as Coordinating Secretary; Affirmative Action Committee; Staff Training and Development Committee; Hazardous Waste Implementation Committee; Data Services Committee; Federal/Provincial Liaison Committee; and the Library Committee.

* * *

ADVISORY COUNCIL ON WORKPLACE SAFETY AND HEALTH

CHAIRPERSON: W. FOX-DECENT
9 Members

The Advisory Council on Workplace Safety and Health was established by Order-in-Council on September 1, 1977 under the authority of The Workplace Safety and Health Act. The Council advises or makes recommendations to the Minister concerning:

* general workplace safety and health issues
* protection of workers in specific situations
* appointment of consultants and advisors
* any other matters concerning workplace safety and health on which the Minister seeks the Council's opinion.

The Council plays a key role in the development of workplace legislation and regulations. Its members are appointed by the Minister, with one-third representation from each of three groups: workers, employers and technical and professional organizations concerned with the general purposes of the Act.

In addition to Chairperson, W.N. Fox-Decent, members of the Advisory Council during 1985/86 were:

* Robert Biggar - Manitoba Federation of Labor.
* Judith Fraser - Manitoba Association of Registered Nurses.
* Dr. Terry Jolly - Manitoba Medical Association.
* Ken Moore - Winnipeg Construction Association.
* Tom Peake - Canadian Manufacturers Association.
* Wally Pindera - Manitoba Teachers Society.
* E.J. (Ted) Sinclair - Mining Association of Manitoba.
* Frank Thomas - Building Construction Trades Council.
* William Ward - Industrial Hygiene Consultant.

To assist in fulfilling its responsibilities, the Advisory Council establishes committees to advise on specific matters dealing with safety and health in the workplace. These include a Health Standards Committee, Agricultural Safety and Health Committee, Asbestos Committee, Industrial Committee, Construction Safety Committee and Review Committee on Protective Clothing for Firefighters.

During 1985/86, the Council provided advice on workplace safety and health legislation and specific regulations, including:

* Asbestos Code of Practice;
* Construction Regulation;
* First Aid Regulation;
* Industrial Regulation;
* Lead Code of Practice;

* Safety and Health Committee/Worker Safety and Health Representative Regulation and Codes of Practice;
* Sanitary and Hygienic Welfare Regulation;
* Spray Painting Regulation; and
* Workplace Health Regulation.

The Council also researched and reviewed a variety of specific workplace safety and health issues during the 1985/86 fiscal year. Among the issues examined were safety hazards and handling of split-rim tires; licencing of crane operators; and payment of wages during stop work orders and in right-to-refuse situations. The Council also looked into occupational safety and health in schools; video display terminals; mandatory educational leave provisions of The Workplace Safety and Health Act, and worker exposure to lead. The Building Standards Code was examined, as was the issue of indoor air quality; the role of the Manitoba Labor Board in workplace safety and health, and the designation of firms not requiring safety and health committees. The Council was also involved in Occupational Safety and Health Week, the Occupational Health Services Study and the Workers Compensation Act Review.

In May, 1985, the Council hosted its third public forum in Thompson. A number of groups and individuals made presentations to the Council on a wide range of occupational safety and health issues. These were discussed by the Council and subsequently reported to the Minister.

* * *

APPENDICES

DEPARTMENT OF ENVIRONMENT AND WORKPLACE SAFETY AND HEALTH

FISCAL YEAR 1985-86 BUDGETED VS. ACTUAL EXPENDITURE COMPARISON

ORGANIZATIONAL UNIT	1985-86 PRINTED VOTE	1985-86 ACTUAL EXPENDED	VARIANCE (Over/Under)	EXPLANATION NUMBER
Executive	$ 317,700	$ 325,200	$ 7,500	-
Planning, Research & Evaluation	291,100	268,500	(22,600)	1.
Community Relations	219,300	228,100	8,800	-
Financial & Administrative Services	519,700	513,900	(5,800)	-
Environmental Control Services	3,863,800	3,703,700	(160,100)	2.
Environmental Management Services	3,026,900	3,026,000	(900)	-
Canada-Manitoba Mercury Agreement	210,800	137,100	(73,700)	3.
Clean Environment Commission	319,100	304,500	(14,600)	4.
Manitoba Environmental Council	64,200	63,900	(300)	-
Workplace Safety and Health	2,984,000	2,848,200	(135,800)	5.
Worker Advisor Office	385,000	375,400	(9,600)	6.
DEPARTMENTAL TOTAL	$12,201,600	$11,794,500	$(407,100)	

EXPLANATIONS

1. Reduced Planning, Research and Evaluation expenditure is due principally to incurring decreased costs related to external consultants.

2. Reduced Environmental Control Services expenditure is due primarily to reduced salary costs resulting from a number of positions remaining vacant for a portion of the year.

3. Reduced Canada/Manitoba Mercury Agreement cost is due to reduced project activity as a result of nearing the end of the Agreement.

4. Reduced Clean Environment Commission expenditure is due primarily to the anticipated Stage II Hazardous and Special Waste Hearings not occurring in fiscal year 1985-86.

5. Reduced Workplace Safety and Health expenditure is due primarily to reduced salary costs resulting from a number of positions remaining vacant for a portion of the year.

6. Increased Worker Advisor Office expenditure is due to increased travel and support costs resulting from an extensive caseload.

DEPARTMENT OF ENVIRONMENT AND WORKPLACE SAFETY AND HEALTH

FISCAL YEAR 1984/85 VS. FISCAL YEAR 1985-86 ACTUAL EXPENDITURE COMPARISON

ORGANIZATIONAL UNIT	1985/86 ACTUAL EXPENDED	1984/85 ACTUAL EXPENDED	VARIANCE Over/(Under)	EXPLANATION NO.
Executive	$ 325,200	$ 303,100	$ 22,100	1.
Planning, Research & Evaluation	268,500	259,400	9,100	2.
Community Relations	228,100	254,700	(26,600)	3.
Financial & Administrative Services	513,900	537,700	(23,800)	4.
Environmental Control Services	3,703,700	3,739,300	(35,600)	-
Environmental Management Services	3,026,000	3,058,200	(32,200)	-
Canada-Manitoba Mercury Agreement	137,100	208,000	(70,900)	5.
Clean Environment Commission	304,500	298,600	5,900	-
Manitoba Environmental Council	63,900	61,300	2,600	-
Workplace Safety and Health	2,848,200	2,860,200	(12,000)	6.
Worker Advisor Office	375,400	381,900	(6,500)	-
DEPARTMENTAL TOTAL	**$11,794,500**	**$11,962,400**	**($167,900)**	

EXPLANATIONS

1. Increased Executive Support salaries due to incurring full year costs for all budgeted positions.

2. Increased Planning, Research and Evaluation salaries due to incurring full year salary costs for all budgeted positions offset partially by a decrease in external consulting costs.

3. Reduced Community Relations expenditure is due to 1984-85 costs (word processing equipment acquisition and renovations to the Resource Centre) not recurring in 1985-86.

4. Reduced Financial and Administrative Services expenditure is due to decreased costs for computer related charges and the non-recurring cost of equipment purchased in 1984-85.

5. Reduced Canada/Manitoba Mercury agreement expenditure is due to reduced project activity and the carry-over of a portion of the funding to complete and distribute the final Agreement Report in 1986/87.

6. Reduced Workplace Safety and Health expenditure is due to the non-recurring purchase of computer equipment and reduction in public information expenditures.

DEPARTMENT OF ENVIRONMENT AND WORKPLACE SAFETY AND HEALTH

FISCAL YEAR 1985-86 BUDGETED VS. ACTUAL REVENUE COMPARISON

REVENUE ACCOUNT NAME	REVENUE SOURCE	1985-86 ESTIMATED REVENUE	1985-86 ACTUAL REVENUE	VARIANCE Over/(Under)	EXPLANATION NUMBER
Miscellaneous Revenue	Workers Compensation Board and miscellaneous sources	$ 2,414,900	$ 2,357,200	$ (57,700)	-
Shared-cost Receipts	Government of Canada re Canada-Manitoba Mercury Agreement	105,000	68,500	(36,500)	1.
	TOTAL	$ 2,519,900	$ 2,425,700	$ (94,200)	

EXPLANATION:

1. Reduced revenue respecting the Canada/Manitoba Mercury Agreement is due to reduced project activity.

DEPARTMENT OF ENVIRONMENT AND WORKPLACE SAFETY AND HEALTH

FISCAL YEAR 1984-85 VS. FISCAL YEAR 1985-86 ACTUAL REVENUE COMPARISON

REVENUE ACCOUNT NAME	REVENUE SOURCE	1985-86 ACTUAL REVENUE	1984-85 ACTUAL REVENUE	VARIANCE (Over/(Under)	EXPLANATION NUMBER
Miscellaneous Revenue	Workers Compensation Board and miscellaneous sources	$ 2,357,200	$ 2,361,200	$ (4,000)	-
Shared-Cost Receipts	Government of Canada re Canada-Manitoba Mercury Agreement	68,500	133,100	(64,600)	1.
	TOTAL	$ 2,425,700	$ 2,494,300	$ (68,600)	

EXPLANATION:

1. Reduced revenue respecting the Canada/Manitoba Mercury Agreement is due to reduced project activity.

MANITOBA ENVIRONMENT AND WORKPLACE SAFETY AND HEALTH

SUMMARY BUDGET INFORMATION

FISCAL YEAR 1984/85			FISCAL YEAR 1985/86	
S.Y.'s	$'s		S.Y.'s	$'s
9.00	$ 293.1	Minister and Executive Support	9.00	$ 317.7 (A)
6.00	339.9	Planning, Research & Evaluation	6.00	291.1 (B)
5.26	216.3	Community Relations	5.26	219.3
15.00	520.7	Financial and Administrative Services	(1) 16.00	519.7
82.00	3,691.4	Environmental Control Services	(2) 86.00	3,863.8 (C)
71.35	3,124.7	Environmental Management Services	(3) 72.35	3,026.9 (D)
.26	210.1	Canada/Manitoba Mercury Agreement	.26	210.8
5.00	315.8	Clean Environment Commission	5.00	319.1
2.00	62.6	Manitoba Environmental Council	2.00	64.2
61.00	2,950.6	Workplace Safety and Health	(4) 68.00	2,984.0 (E)
18.33	381.8	Worker Advisor Office	18.33	385.0
276.16	$12,107.0	Department Total	289.16	$12,201.6

[See page following for explanation of significant budget changes]

1985/86 STAFFING CHANGES

(1) .Addition of 1.00 S.Y. for temporary staff use to accommodate departmental short-term, emergency staffing requirements.

(2) .Addition of 2.00 S.Y.'s to accommodate a previously temporary employee recruited from the redeployment list, and to implement the Pesticide Permit Regulation.

.Addition of 1.00 S.Y. to supplement Environmental Assessment and Review Process staffing.

.Addition of 1.00 S.Y. to initiate research into recycling as a means of managing hazardous/special waste.

(3) .Addition of 1.00 S.Y. to carry out short-term summer projects such as stack sampling, water quality monitoring, swimming pool monitoring.

.Reduction of 1.00 S.Y. in the Air Standards and Studies Section.

.Addition of 1.00 S.Y. re water quality monitoring.

(4) .Addition of 5.00 S.Y.'s being three Safety and Health Inspectors and two clerical support staff.

.Addition of 1.00 S.Y. to supplement Educational Services.

.Addition of 1.00 S.Y. respecting the carrying out of the Occupational Health Program Study.

1985/86 SIGNIFICANT FUNDING CHANGES

(A) Addition of $20.0 for Departmental staff Training and Development, and Affirmative Action purposes.

(B) Reduction of $50.0 in external consulting funding.

(C) Increase is attributable to increased salary funding respecting the 4.00 new S.Y.'s; additional operating funding re Environmental Assessment and Review ($23.0); additional operating funding re the recycling initiative ($66.5); additional funding re implementation of the pesticide regulation ($58.0). These increases were offset by a reduction of $227.0 respecting the Municipality Mosquito Grant Program.

(D) A net reduction in overall funding occurred as a result of reducing funding previously allocated to non-recurring expenditures. Specifically, the Department had budgeted in 1984/85 for the acquisition of a number of micro-computers. These were purchased in 1984/85, hence funding for this purpose was not required in 1985/86.

(E) Although the net change in funding levels was minimal, there were a number of funding shifts that occurred, namely:

-Increased salary funding to accommodate the 7.00 new S.Y.'s.

-Increased operating funding relative to the new positions ($25.0).

-Increased operating funding to conduct an evaluation of Phase II of the Public Education Program ($15.0).

-Decreased operating funding respecting Phase II of the Public Information Program, as this phase was concluded in 1984/85 ($125.0). This is a non-recurring expenditure in that these funds were not required for this purpose in 1985/86.

1985/86 ESTIMATES SUMMARY

Program Area	S.Y.'s	Salaries	Other Expenditures	Total
Minister & Executive Support	9.00	$ 261.6	$ 56.1	$ 317.7
Planning, Research & Evaluation	6.00	213.1	78.0	291.1
Community Relations	5.26	160.2	59.1	219.3
Financial & Administrative Services	16.00	373.0	146.7	519.7
Environmental Control Services:				
- Radiation Protection and Management	2.00	73.7	205.7	279.4
- Pesticides	4.00	174.8	58.0	232.8
- Inspection Services	46.00	1,427.7	270.0	1,697.7
- Environmental Impact Assessment	3.00	149.9	33.0	182.9
- Waste Management	8.00	318.5	210.0	528.5
- Water Pollution Control	12.00	410.2	88.0	498.2
- Air Pollution Control	11.00	390.3	54.0	444.3
Environmental Management Services:				
- Management	3.00	89.8	159.2	249.0
- W.M. Ward Technical Services Lab.	40.00	1,100.2	240.0	1,340.2
- Air Standards and Studies and Computer Services	12.35	439.0	112.2	551.2
- Water Standards and Studies	4.00	152.1	55.3	207.4
- Terrestrial Standards and Studies	4.00	152.0	24.5	176.5
- Hazardous and Special Waste Programs	9.00	334.5	168.1	502.6
Canada-Manitoba Mercury Agreement	.26	17.4	193.4	210.8
Clean Environment Commission	5.00	190.6	128.5	319.1
Manitoba Environmental Council	2.00	51.3	12.9	64.2

Workplace Safety and Health				
- Administration	4.00	125.5	83.0	208.5
- Inspection Services	29.00	906.5	98.6	1,005.1
- Education Services	10.00	315.3	291.5	606.8
- Industrial Hygiene	11.00	433.6	64.1	497.7
- Mines Inspection	14.00	524.4	141.5	665.9
Worker Advisor Office	*18.33	312.5	72.5	385.0
Department Total	289.16	$9,097.7	$3,103.9	$12,201.6

* Includes 9.00 S.Y.'s authorized under Jobs Fund Worker Advisor Trainee Project.

Manitoba

Rapport annuel 1985 - 86

Environnement et Sécurité et Hygiène du travail

Manitoba

**Ministre de l'Environnement
et de la sécurité et
de l'hygiène du Travail**

Pièce 156
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba), CANADA
R3C 0V8
(204) 945-3522

Mai, 1987

Son Honneur
L'Honorable George Johnson
Lieutenant-gouverneur du Manitoba

Excellence,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel 1985-1986 d'Environnement et Sécurité et hygiène du travail. Le présent rapport fait état des réalisations du ministère, ainsi que des programmes et activités qui se sont déroulés pendant la période du 1er avril 1985 au 31 mars 1986.

Ce rapport présente un aperçu des deux grandes divisions du ministère, soit l'Environnement d'une part, et la Sécurité et l'hygiène du travail d'autre part, ainsi que leurs directions. Nous rendons également compte des activités du Bureau des conseillers ouvriers, de la Direction des relations communautaires, de la Direction de la planification, de la Direction de la recherche et de l'évaluation et de la Direction de l'administration. Nous donnons également un aperçu des activités du Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail.

Veuillez agéer, Excellence, nos salutations distinguées.

Le ministre de
l'Environnement et
de la Sécurité et de
l'hygiène du travail,

Gérard Lécuyer

Manitoba

Deputy Minister of
Environment and
Workplace Safety and Health

Room 156
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C 0V8

(204) 945-8807

Mai, 1987

L'honorable Gérard Lécuyer
Ministre de l'Environnement et de la
Sécurité et de l'hygiène du travail

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de soumettre à votre étude et à votre approbation le rapport annuel 1985-1986 du ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail. Ce rapport présente un aperçu des programmes et activités du ministère pour la période qui s'étend du 1er avril 1985 au 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Le sous-ministre de
l'Environnement et de la
Sécurité et de l'hygiène du
travail,

Thomas H. Owen

TABLE DES MATIÈRES

Environnement et Sécurité et hygiène du travail Manitoba

Rapport annuel 1985-1986

	PAGE
INTRODUCTION	2
ORGANIGRAMME	3
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	4
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT	5
Programmes de contrôle de la qualité de l'environnement	5
Inspection	15
Programme de contrôle des pesticides	20
Radioprotection	21
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	24
Étude des incidences environnementales	24
Normes et études sur la qualité de l'environnement	26
Programme de gestion des déchets dangereux	30
Laboratoire de services techniques W.M. Ward	32
Projets spéciaux	35
SÉCURITÉ ET HYGIÈNE DU TRAVAIL	37
INSPECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE	38
HYGIÈNE INDUSTRIELLE	40
INSPECTION DES MINES	41
ÉDUCATION	43
MÉDECINE DU TRAVAIL	45
BUREAU DES CONSEILLERS OUVRIERS	46
SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS	48
RELATIONS COMMUNAUTAIRES	50
PLANIFICATION, RECHERCHE ET ÉVALUATION	53
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE DU TRAVAIL	55
ANNEXES	57
Renseignements financiers	58
Rapports techniques publiés	59

* * *

INTRODUCTION

Le ministère de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail a une mission à la fois vaste et variée, qui consiste à protéger la qualité de l'environnement en milieu naturel et professionnel. Sa méthode intégrée pour faire face aux défis de l'environnement et du milieu de travail, ainsi que l'ampleur de ses responsabilités donnent au ministère un caractère unique parmi les autorités provinciales du Canada.

Ce ministère a été créé officiellement le 1er avril 1983. Au cours de l'exercice 1984-1985, un regroupement est intervenu : le transfert de l'Inspection des mines, auparavant rattachée au ministère de l'Énergie et des Mines.

La prévision et la prévention des problèmes s'est avérée la ligne de conduite la plus fructueuse. Cette double orientation préside à l'élaboration et à la réalisation des programmes du ministère. Les accidents du travail et les accidents écologiques n'en demeurent pas moins des questions importantes et d'actualité, qui exigent d'être traitées avec efficacité. Le ministère dispose d'une équipe tactique d'intervention pour les accidents écologiques ou qui surviennent sur le lieu de travail.

ORGANIGRAMME 1985-1986

Environnement, Sécurité et hygiène du travail Manitoba

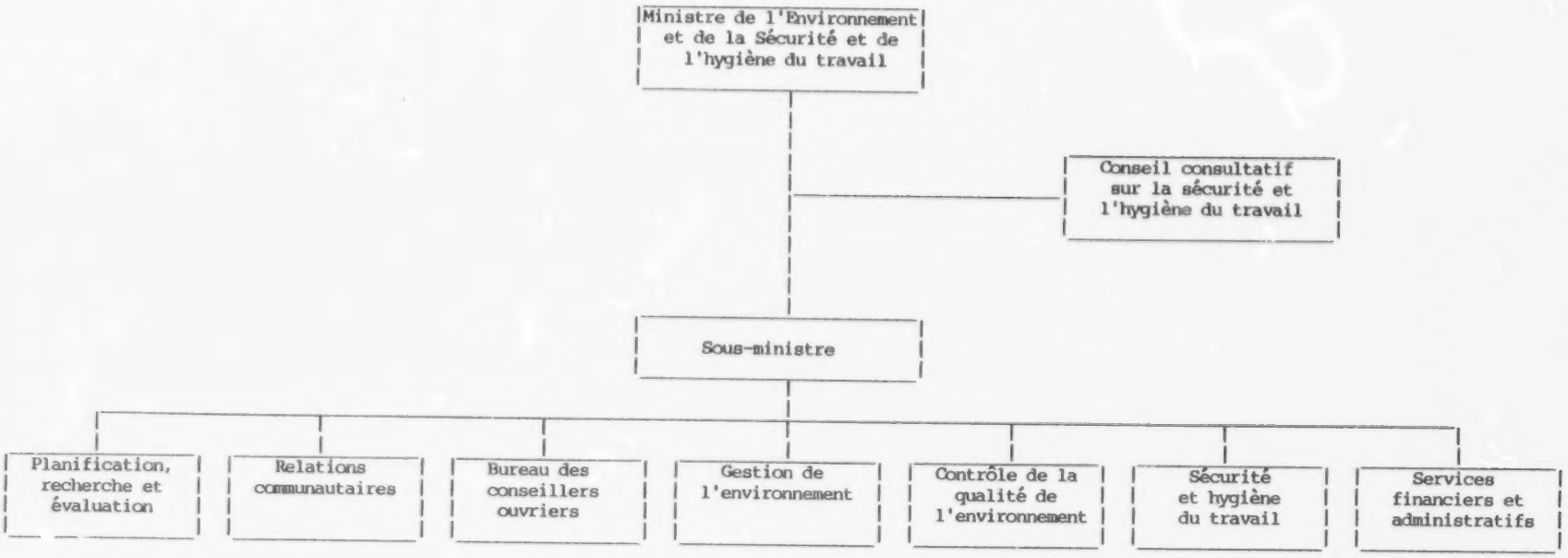

La Commission de protection de l'environnement, le Conseil manitobain de l'environnement et la Commission des accidents du travail dépendent aussi du ministère de l'Environnement, de la Sécurité et de l'hygiène du travail mais chacun de ces organismes doit soumettre un rapport annuel distinct.

DIVISION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

La DIVISION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT administre et met en application la Loi sur la protection de l'environnement et ses 17 règlements, les quatre règlements qui relèvent de la Loi sur la santé publique, la nouvelle Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses, et les ordonnances de la Commission de protection de l'environnement relatives au rejet de substances particulières dans l'air, l'eau et le sol; elle doit en outre veiller au processus d'examen et d'évaluation en matière d'environnement. Elle offre également des services techniques et auxiliaires à la Commission de protection de l'environnement, au Conseil manitobain de l'environnement, aux autres ministères du gouvernement et au grand public.

La Division de la gestion de l'environnement se divise en deux directions opérationnelles :

Le SERVICE DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT assure l'évaluation et l'analyse techniques des rejets dangereux, l'application des lois et règlements et l'inspection de la santé publique. Cette direction est divisée en trois sections : les Programmes de contrôle de la qualité de l'environnement, l'Inspection et les Programmes de contrôle des pesticides. La Fondation manitobaine du cancer assure les services de protection de radiations sous (par) contrat.

Le SERVICE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT offre les services scientifiques nécessaires à la bonne marche des programmes et à la mise sur pied immédiate des programmes relatifs à l'état de l'environnement, aux normes de qualité, à la recherche et aux marchandises dangereuses. Cette direction assure les opérations de contrôle afin de définir les normes de qualité de l'environnement et fournit les services de laboratoire pour les analyses que doit faire faire la Division. Le Service est divisé en quatre sections : les Normes et études sur la qualité de l'environnement, le Programme de gestion des déchets dangereux, le laboratoire de services techniques W.M. Ward et la section des projets spéciaux. De plus, la Section de l'étude des incidences environnementales a été transférée du Service de contrôle de la qualité de l'environnement à celui de la gestion de l'environnement, au cours de l'année financière 1985-1986.

* * *

SERVICES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTEUR : CARL B. ORCUTT
1 secrétaire administratif

PROGRAMMES DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

CHEF : L. STRACHAN
3 chefs de section
17 agents de l'environnement
7 ingénieurs
2 secrétaires administratifs

Les Programmes de contrôle de la qualité de l'environnement sont regroupés sous trois sections : le contrôle de la pollution atmosphérique, le contrôle de la pollution des eaux, et la gestion des déchets. Les attributions de ces trois sections portent essentiellement sur l'évaluation et l'analyse techniques des rejets particuliers, l'application des règlements ainsi que des ordonnances de la Commission de protection de l'environnement du Manitoba et les services de soutien technique offerts à celle-ci.

1. Contrôle de la pollution atmosphérique

Le Contrôle de la pollution atmosphérique permet de garantir à tous les Manitobains un air pur et sain et un environnement agréable. Ces objectifs sont réalisés grâce à :

- l'administration et la mise en application des dispositions de la Loi sur la protection de l'environnement en ce qui concerne les polluants atmosphériques;
- l'inspection des sources industrielles de pollution de l'air dans la province;
- la recommandation de normes antipollution à la Commission de protection de l'environnement;
- des enquêtes sur toutes les plaintes déposées par des citoyens en matière de pollution de l'air, de bruit et de vibrations;
- l'échantillonnage, à intervalles réguliers, des émanations des cheminées d'usines;
- l'assistance technique offerte aux administrations municipale, provinciale et fédérale pour mettre au point et appliquer des programmes et des principes conformes aux directives définies par la division de la gestion de l'environnement en matière de pollution par le bruit; et
- l'évaluation des risques courus par le grand public en raison de polluants qui peuvent être dangereux (par exemple, le gaz carbonique, les émanations d'azote, l'ozone, la formaldéhyde, les particules et les odeurs) dans des milieux fermés autres que les milieux de travail, par exemple les habitations, les patinoires et les parcs de stationnement couverts.

En 1985-1986, le niveau des activités est resté identique à celui des années antérieures. Le grand public a été davantage sensibilisé au problème de la pollution atmosphérique mais le nombre de plaintes a légèrement baissé au cours de l'année 1985-1986. Le nombre d'inspections a également connu une légère baisse.

La Section du contrôle de la pollution atmosphérique a reçu un plus grand nombre de plaintes portant sur des points très précis. Ces plaintes portent en effet sur certaines industries ou certaines sources de pollution de l'air, et ne sont pas simplement des considérations générales sur la qualité de l'air. La question de la pollution de l'air à l'intérieur des espaces fermés occupant maintenant une place importante aux yeux du public, elle intéresse tout particulièrement les propriétaires de maison.

Même si l'attention du grand public s'est détournée de la fameuse formaldéhyde, les inquiétudes suscitées par cet isolant restent vives. En 1985-1986, comme l'indique le tableau ci-dessous, le nombre d'analyses faites dans des habitations isolées à la mousse d'urée formaldéhyde est resté le même par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'exercice 1985-1986, la Section du contrôle de la pollution atmosphérique s'est efforcée, entre autres activités, d'atténuer les problèmes causés par la fumée émanant des poêles à bois dans les maisons et par le brûlage du chaume sur les terres agricoles. Pour cela, le personnel a travaillé en étroite collaboration avec le Service de santé de la municipalité de Winnipeg.

* * *

CONTRÔLE DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985	1985-1986
Rapports établis sur l'environnement	18	11
Audiences publiques	7	7
Inspections réalisées	571	312
Plaintes reçues	193	184
Analyses des cheminées d'usine par échantillonnage		
a) réalisées	11	13
b) observées	3	2
Études réalisées sur les odeurs	86	60
Analyses des émanations polluantes visibles	150	129
Analyses des bruits et des vibrations	64	59
Analyses dans les établissements publics	217	141
Inspections d'habitations isolées à la mousse d'urée formaldéhyde	70	68

* * *

2. Contrôle de la pollution des eaux

La Section du contrôle de la pollution des eaux a pour attribution la protection de l'écosystème aquatique et des eaux souterraines, en plus de veiller à ce que l'eau que consomment tous les Manitobains soit parfaitement potable.

Cette section s'acquitte de ses attributions en administrant les dispositions de la Loi sur la protection de l'environnement et de la Loi sur la santé publique, ainsi que des règlements afférents.

Dans le cadre de ses activités, la Section du contrôle de la pollution des eaux doit :

- conseiller la Commission de protection de l'environnement et le ministère sur les aspects techniques du traitement et de l'élimination des eaux usées;
- adresser des recommandations à la Commission de protection de l'environnement et au ministère pour l'élaboration des ordonnances, ainsi que pour la mise au point des modifications et le règlement des questions portées en appel;
- surveiller les rejets d'eaux usées, afin de s'assurer qu'ils respectent les ordonnances de la Commission de protection de l'environnement;
- évaluer, pour le bien de la santé publique, les projets d'approvisionnement d'eau et d'élimination des eaux usées avant de les soumettre à l'approbation du ministère de la Santé;
- surveiller les nouvelles installations d'approvisionnement d'eau et d'élimination des eaux usées, afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux directives du ministère de la Santé;
- coordonner les activités pédagogiques de l'École manitobaine de spécialistes des eaux et des déchets et organiser le séminaire;
- enquêter sur les plaintes des citoyens; et
- offrir une assistance technique aux différents paliers de gouvernement : municipal, provincial et fédéral.

En 1985-1986, le personnel a consacré une part considérable de son temps à s'occuper de négociations ou d'études sur les systèmes de traitement des eaux usées à Portage-la-Prairie, Brandon et Winnipeg.

En 1984-1985, la coordination des activités de l'École de spécialistes et du séminaire, dont la responsabilité était confiée à la Section des programmes, des lois et de la formation, relève désormais de la Section du contrôle de la pollution des eaux, qui compte cependant toujours le même nombre d'employés. En 1985-1986, les employés qui se sont occupés de l'école sont les mêmes que ceux qui s'occupent ordinairement des certificats d'approbation du ministre de la Santé.

Le nombre d'ordonnances de la Commission de protection de l'environnement devant être exécutées a continué d'augmenter au cours de l'année financière 1985-1986. Le nombre d'inspections a diminué par rapport à l'année financière précédente.

* * *

CONTRÔLE DE LA POLLUTION DES EAUX
PANORAMA DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉ	Eaux usées industrielles		Eaux usées municipales		Usines de traitement des eaux		TOTAUX	
A) Analyse et recommandations	84-85	85-86	84-85	85-86	84-85	85-86	84-85	85-86
Propositions reçues	5	1	14	8	1	1	16	10
Rapports soumis	2	1	10	8	0	0	11	9
Propositions à l'étude	8	1	57	57	7	8	65	66
Modifications demandées	3	1	1	1	0	0	4	2
Modifications accordées	2	1	1	0	0	0	3	1
Modifications à l'étude	1	0	1	0	0	0	2	0
Appels déposés	2	0	4	0	0	0	6	0
Appels entendus	1	0	2	2	0	0	3	2
Appels à l'étude	1	0	4	1	0	0	5	1
Audiences	1	2	10	2	0	0	11	4
Réunions de la CPE	0	3	2	4	1	0	3	7
Inspections réalisées	3	0	20	17	0	0	23	17
Demandes de renseignements	-	-	-	-	-	-	36	33
Suspensions demandées	0	2	8	3	2	0	10	5
Suspensions accordées	0	2	8	3	2	0	10	5
B) Contrôle des eaux usées								
Ordonnances d'exécution	42	44	268	273	4	4	314	321
Inspections réalisées	146	137	480	331	7	2	633	470
Plaintes étudiées	1	5	14	12	0	1	15	18
Infractions découvertes - par les clients	283	236	0	0	0	0	283	236
Infractions découvertes - par le SCE	19	11	21	29	2	0	42	40
Poursuites entamées	1	0	0	0	0	0	1	0
Poursuites fructueuses	1	0	0	0	0	0	1	0
Demandes d'assistance	2	0	31	1	3	1	36	2

CONTRÔLE DE LA POLLUTION DES EAUX
PANORAMA DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉ	Usines de traitement des eaux		Réseaux de distribution des eaux		Réseaux d'égout		TOTAUX	
C) Loi sur la santé publique	84-85	85-86	84-85	85-86	84-85	85-86	84-85	85-86
Propositions reçues pour agrément	27	11	17	7	15	6	59	24
Agréments recommandés	26	9	15	6	15	4	56	19
Propositions inacceptables	6	4	0	0	0	0	6	4
Propositions à l'étude	20	22	11	12	7	9	38	43
Propositions reçues pour analyse	4	0	15	9	13	8	32	17
Examens réalisés	4	1	9	16	9	13	22	30
Examens en cours	3	2	10	2	7	1	20	5
Propositions en suspens	6	6	1	1	0	0	7	7
Propositions retirées	6	1	0	1	0	0	6	2
Certificats d'exécution	40	33	34	29	46	4	120	74
Inspections réalisées	96	69	24	32	6	9	134	110
Plaintes étudiées	1	1	0	1	1	1	2	3
Infractions découvertes	0	0	0	0	0	0	0	0
Poursuites entamées	1	0	0	0	0	0	1	0
Poursuites fructueuses	0	0	0	0	0	0	0	0
Demandes d'assistance	-	-	-	-	-	-	81	86
Certificats transférés	3	12	2	7	0	46	5	65
D) Approvisionnement en eau								
Inspections réalisées	-	-	-	-	-	-	7	4
Plaintes étudiées	-	-	-	-	-	-	0	2
Demandes d'assistance et de renseignements	-	-	-	-	-	-	160	187

* * *

3. Gestion des déchets

Le personnel du Service de gestion des déchets assure des services complets d'intervention et de consultation sur les déchets solides municipaux et industriels produits au Manitoba, en plus d'offrir des services d'intervention d'urgence en cas d'accident environnemental.

Ces services comprennent :

- une intervention 24 heures sur 24 en cas d'accident, de déversement, d'incendie et de fuite entraînant la dispersion de produits chimiques dans l'environnement;
- l'administration des dispositions du Règlement sur les lieux d'évacuation des déchets, applicables aux décharges publiques desservant une population de plus de 5 000 personnes;
- des services techniques de consultation à l'intention des municipalités, des grands établissements et des entreprises sur les méthodes antipollution d'enfouissement des déchets solides;
- le contrôle et l'examen des lieux d'évacuation des déchets reconnus comme pouvant représenter un danger pour l'environnement;
- l'administration du Règlement sur le stockage et la manutention de l'essence et des produits dérivés;
- des conseils et services techniques sur les précautions à prendre pour la manutention, le stockage et l'élimination des matières dangereuses;
- l'exploitation des installations provinciales de stockage provisoire des produits chimiques dangereux au parc industriel de Gimli; et
- la coordination d'un service qui encouragerait la technique du recyclage au Manitoba.

a) Accidents environnementaux

Au cours de l'année financière 1985-1986, le réseau téléphonique d'alerte a reçu 377 appels, dont 290 au numéro téléphonique d'urgence qui fonctionne jour et nuit : 944-4888.

Un total de 87 appels concernaient des déversements de produits pétroliers et 42 autres des émissions d'autres produits chimiques. L'équipe d'intervention rapide du ministère s'est rendue sur les lieux de 89 incidents signalés. Alors que le nombre de cas signalés au cours de l'année financière 1984-1985 n'avait augmenté que de trois, le nombre d'accidents graves exigeant la présence de l'équipe d'intervention rapide est passé de 56 à 89.

Un accident sérieux s'est produit à Kenora (Ontario) : de l'huile de transformateur contenant du BPC a été déversée sur la route transcanadienne, entraînant 135 demandes adressées à la Section de la gestion des déchets. Une émission d'huile de transformateur dans la rivière Rouge en mai-juin 1985 avait contraint l'équipe d'intervention à organiser d'importants travaux de nettoyage.

Des poursuites ont été intentées dans trois cas afin de récupérer des sommes d'argent dépensées par le ministère à l'occasion de l'intervention de celui-ci dans des accidents où la présence de déchets dangereux nécessitait une action rapide. Dans les trois cas, le juge a donné raison au ministère qui a ainsi récupéré environ 60 000 $.

* * *

b) Règlement concernant l'essence

Au cours d'inspections de routine, les registres des stocks ont été vérifiés dans 106 postes à essence et dépôts de stockage en vrac. Cent vingt-trois postes d'entreposage de pétrole ont également été l'objet d'inspections. Trente-sept cas de fuite dans des systèmes de cuves de stockage ont été signalés. Seize nappes d'eau souterraines contaminées par de l'essence ont fait l'objet d'enquêtes.

Au cours de l'année 1985-1986, 155 nouvelles installations de stockage ont été enregistrées, ce qui porte ainsi à 2395 le nombre total d'installations enregistrées.

On s'est préparé au cours de l'année à distribuer pendant l'été 1986 les modifications proposées au Règlement concernant l'essence.

En août 1985, la ville de Neepawa a été déclarée "zone sensible", ce qui implique que tous les systèmes de cuves de stockage d'essence doivent être vérifiés et améliorés dans cette région. Birds Hill, qui a été déclaré "zone vulnérable", également en août 1985, doit se soumettre aux mêmes exigences.

Au cours de l'année financière 1985-1986, six accusations ont été déposées en vertu du Règlement concernant l'essence.

* * *

PROGRAMME D'INTERVENTION RAPIDE
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985	1985-1986
Nombre d'appels reçus	260	377
Déversements de produits pétroliers signalés	76	87
Déversements et fuites de produits chimiques signalés	50	42
Fuites de réservoirs et de conduites de produits pétroliers signalées	27	37
Plaintes concernant la contamination des eaux souterraines étudiées	19	16
Inspections de dossiers de stocks réalisées	134	106
Enregistrements - nouveaux réservoirs	115	155

* * *

c) Déchets solides

En 1985-1986, 18 sites d'élimination de plus ont fait l'objet d'enquêtes en vertu du Programme d'étude des sites d'enfouissement. Ces études comprennent une inspection du site et un examen des données techniques pour chacun des sites d'élimination des déchets. On a effectué des forages

d'essai, installé des puits de contrôle et des sondes à méthane et prélevé des échantillons dans des puits domestiques. Un rapport définitif des activités de l'année concernant ces sites d'enfouissement sera publié dans le courant de l'été 1986.

Le personnel affecté à ce programme a en outre étudié si les nouveaux sites d'élimination des déchets en projet à Falcon Lake, la décharge de déchets industriels de Brandon, l'usine de laminage du Manitoba à Selkirk, deux sites à Virden et dans les municipalités rurales de Corwallis et de St. Laurent, étaient acceptables.

Les émanations de méthane ont été testées aux sites de Selkirk et de Brandon et des études de nappes souterraines ont été effectuées à Gimli et Selkirk.

En 1985-1986, le personnel a examiné 13 emplacements situés à proximité de lieux d'évacuation des déchets abandonnés pour voir si les emplacements pourraient ou non servir à construire des lotissements. Neuf de ces emplacements se situent à Brandon et les quatre autres se trouvent respectivement à Winkler, East St. Paul, East Selkirk et Flin Flon.

Vingt-neuf sites appartenant à la catégorie I établie par le Règlement sur les lieux d'évacuation des déchets ont fait l'objet d'enquêtes. De plus, on a enquêté sur deux plaintes portant sur des sites de catégorie I.

Deux sites d'élimination de déchets connaissant des problèmes d'exploitation ont été vérifiés à la demande du Service de l'inspection. Une recommandation a été préparée pour une demande de modification, ainsi que le prévoit le Règlement sur les lieux d'évacuation des déchets.

En 1985-1986, quatre problèmes d'évacuation de déchets industriels et un problème touchant les déchets liquides ainsi que le déchargement illégal de déchets dans la municipalité rurale de Portage-la-Prairie ont fait l'objet d'une enquête. Des puits domestiques à proximité d'un important site municipal ont été testés. On a également retrouvé et testé un site où est enfoui depuis 25 ans du DDT, dont l'usage est aujourd'hui interdit.

Au cours de l'année financière 1985-1986, les modifications au Règlement sur les lieux d'évacuation des déchets ont été préparées, et ce dans le but de mieux faire face aux problèmes environnementaux reliés aux sites d'évacuation des déchets et d'apporter des précisions à la réglementation des décharges privées.

Le personnel a examiné une proposition portant sur le compostage mécanique des déchets municipaux solides.

* * *

PROGRAMME DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985	1985-1986
Plaintes examinées	5	2
Inspections de routine	20	29
Enquêtes sur la pollution par le méthane ou la contamination des eaux souterraines	7	4
Aide - nouveaux sites	7	7

* * *

d) Utilisation écologique des terres

Ce programme porte sur l'étude de projets d'aménagement de terrains. Ces études ont pour but de réduire au minimum les problèmes environnementaux et de protéger le public. En 1985-1986, 10 plans d'aménagement, 18 énoncés de planification de base et 2 demandes de subdivision ont été modifiés.

Une étude de l'aménagement d'un lotissement à Brandon et de la politique concernant le méthane a été entreprise.

En siégant au Comité d'élimination de la vase de Winnipeg, les membres de notre personnel ont pu participer à l'élaboration des lignes directrices régissant l'élimination de la vase des installations de traitement des eaux usées de Winnipeg.

* * *

UTILISATION DES TERRES
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985	1985-1986
Plans d'aménagement	5	0
Modifications aux plans d'aménagement	8	10
Énoncés de planification de base	3	18
Modifications aux énoncés de planification de base	8	0
Demandes de subdivision	6	2

* * *

e) Programme de gestion des produits dangereux

En 1985-1986, le Programme de gestion des produits dangereux a fait des recommandations à des écoles, des hôpitaux et des organismes gouvernementaux sur les techniques adéquates d'entreposage, de manutention, de transport et d'évacuation des produits dangereux. Un certain nombre

d'organismes fédéraux ont également pu bénéficier de recommandations grâce à la collaboration du bureau d'Environnement Canada de Winnipeg. Environ 200 collectes et opérations d'évacuation de déchets dangereux plus ou moins complexes ont été organisées.

Les collectes de substances chimiothérapiques ont été étendues à un certain nombre d'hôpitaux de campagne. Les produits ont été entreposés dans une installation provinciale provisoire, à Gimli, en attendant d'être éliminés de façon définitive.

En février 1986, les déchets qui se sont accumulés à l'installation de Gimli ont été déménagés dans une autre installation pour déchets dangereux, à l'extérieur de la province. Ces déchets comprenaient environ 70 bidons de résidus de pesticides qui provenaient de programmes municipaux de broyage de bidons et environ 30 autres bidons contenant des déchets toxiques divers. Une quantité importante des déchets de pesticides faisant partie de ce qui a été déménagé avait été ramassée par les responsables du programme de pesticides du Service de contrôle de la qualité de l'environnement.

En 1985-1986, on a continué à mettre l'accent sur le recyclage des déchets, soit en faisant des recommandations aux industries qui les produisent, soit par l'intermédiaire des services de la Bourse manitobaine des déchets.

Au cours de l'année financière 1985-1986, on a également mis l'accent sur les services de consultation aux industries privées pour mettre celles-ci au courant des exigences des nouvelles lois sur les déchets dangereux et surtout de la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses. On a également appris à ces industries à définir le flux de leurs déchets. Un certain nombre d'industries se sont depuis adressées à des compagnies privées pour faire évacuer leurs déchets dangereux.

En collaboration avec Environnement Canada et la ville de Winnipeg, le personnel a organisé un programme de collecte de déchets domestiques dangereux dans le cadre des activités prévues lors de la semaine canadienne de l'environnement de 1986.

Le personnel a également mis sur pied un système d'inspection et de dossiers pour les installations de stockage de BPC à l'échelle de la province.

* * *

PROGRAMME DE GESTION DES PRODUITS DANGEREUX
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985	1985-1986
Explosions	13	0
Missions d'élimination	180	205

* * *

f) Recyclage

À la suite du retrait d'Environnement Canada, le ministère est devenu en 1985-1986 la seule source de financement pour la Bourse manitobaine des déchets. La Bourse est chargée d'établir une liste des déchets qui sont recherchés ou que l'on trouve au Manitoba et de la distribuer à plus de 1000 compagnies et organismes en Amérique du Nord.

Le personnel compte depuis 1985 un coordonnateur du recyclage, dont la toute première tâche est d'étudier le système de contrôle des contenants de boissons du Manitoba.

Cette année financière a vu la mise en oeuvre d'autres projets, dont la récupération de 4000 tonnes de ferraille à Churchill (Manitoba), et une étude sur les problèmes de détritus dans le nord du Manitoba.

* * *

INSPECTION

CHEF : KEN F. HAWKINS
6 superviseurs régionaux
33 inspecteurs de la santé publique dans les districts
4 secrétaires administratifs
2 secrétaires à mi-temps

Le Service d'inspection représente le groupe du Service de contrôle de la qualité de l'environnement qui travaille sur le terrain. Les inspecteurs de la santé publique qui relèvent de cette unité sont en poste dans différents centres partout au Manitoba afin de mettre en oeuvre des programmes destinés à sauvegarder l'environnement et à prévenir la propagation de maladies transmissibles.

Voici les moyens prévus pour réaliser les objectifs de ces programmes :

- inspection, à intervalles réguliers, des établissements qui s'occupent de nourriture, des établissements de baignade, des centres de soins extra hospitaliers, des terrains de camping, des centres d'hébergement touristiques, des sources d'approvisionnement en eau et des lieux d'évacuation des déchets;
- intervention en cas de plaintes du grand public sur des problèmes de santé ou d'environnement;
- information sur des questions telles que les sources privées d'approvisionnement en eau et les réseaux d'égouts privés; et
- mise en application de différents règlements de la Loi sur la santé publique, de la Loi sur la protection de l'environnement et d'arrêtés locaux afférents.

En 1985-1986, le personnel du Service d'inspection participe à l'examen de règlements sur les sites d'élimination des déchets, les établissements de baignade, les logements et les immeubles, les établissements de production de bétail et les égouts privés. Ce personnel a en outre mis au point des lignes directrices concernant les éjecteurs d'égouts pour des propositions de lotissements. De plus, les superviseurs régionaux

ont commencé l'examen officiel de toutes les activités et méthodes administratives du programme du Service d'inspection. Le personnel a préparé à l'intention de la Manitoba Lodge and Outfitters Association des lignes directrices sur les exigences auxquelles doivent répondre les installations éloignées de tourisme, en matière de santé de l'environnement. Le personnel au complet a participé à un séminaire de formation pour se tenir au courant des changements qui surviennent dans ce domaine.

Le Programme de contrôle des aliments porte sur toutes les activités au cours desquelles des employés touchent, préparent, servent ou stockent des aliments; ce programme continue de représenter une priorité absolue pour le Service d'inspection. Cette année a vu le nombre de services d'alimentation pour collectivités augmenter, ce qui accroît par la même occasion le travail du personnel. En plus des inspections ordinaires auprès des services permanents d'alimentation pour collectivités, le personnel doit également inspecter les conditions dans lesquelles les repas sont servis au cours de manifestations temporaires comme Folklorama, le Festival du Voyageur, le Festival national ukrainien, les festivals de musique et diverses manifestations communautaires. Plusieurs membres du personnel du Service de l'inspection ont participé à des séminaires de formation sur les services d'alimentation pour collectivités, organisés par l'Université du Manitoba et l'Institut canadien des inspecteurs de la santé publique. À l'heure actuelle, le Service d'inspection n'effectue pas d'inspections dans les établissements de santé. Cependant, les négociations en cours visent à instaurer, pour l'année à venir, l'inspection de ce type d'établissement, qui appartient à une catégorie où les risques sont élevés.

Le Programme de contrôle des eaux porte sur tous les aspects de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation publique et comprend l'échantillonnage des sources et des puits publics, l'inspection et la vérification de l'approvisionnement en eau des municipalités,de même que l'aide, l'information et l'interprétation des analyses relatives aux réseaux individuels et privés d'approvisionnement en eau. On a cependant réduit le nombre d'analyses des réseaux individuels et privés d'approvisionnement en eau au profit d'une augmentation des inspections et des analyses d'échantillons portant sur les systèmes publics et municipaux d'approvisionnement en eau.

Au travail ordinaire d'inspection des systèmes de traitement des eaux municipales qu'effectue le personnel, vient s'ajouter l'analyse des échantillons de ces eaux pour en mesurer la teneur bactériologique et le prélèvement d'échantillons tous les trois ans dans chaque station pour faire une analyse chimique. Le personnel prépare également un document statistique annuel sur la teneur en bactéries et en produits chimiques de l'eau des systèmes municipaux. Plusieurs membres du personnel ont suivi des séminaires de formation sur le contrôle du goût et des odeurs de l'eau ainsi que des cours de l'École de spécialistes des eaux et des déchets, qui dépend du ministère.

Les activités du Programme de contrôle de l'environnement comprennent l'inscription et l'inspection des réseaux privés d'élimination des eaux usées, des entreprises de production de bétail et des sites d'élimination des déchets et les enquêtes sur les plaintes qui portent sur les détritus. Ce programme

comprend également des activités reliées au programme d'intervention rapide et des déchets dangereux du ministère. Les domaines touchés par le programme de contrôle de la qualité de l'environnement sont prioritaires et les activtiés reliées aux égouts privés, aux sites d'élimination des déchets et aux détritus ont connu une hausse considérable en 1985-1986. Le personnel est de plus en plus amené à intervenir dans des cas d'accidents environnementaux. De plus, tous les membres du personnel ont suivi la formation exigée dans la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses, pour devenir inspecteurs.

Les activités du programme sanitaire sont axées sur les lieux où le public est hébergé dans le cadre d'activités de loisirs, et sur les logements en location. Les secteurs essentiels de préoccupation comprennent : la surveillance des établissements de baignade, le contrôle de la qualité de l'eau, afin de s'assurer que celle-ci est potable et l'étude des plaintes concernant les habitations et les immeubles. Cette année, le personnel a également dû faire face à un nombre croissant de plaintes concernant le mauvais état des logements de location.

Le Programme de prévention des maladies transmissibles est réalisé en collaboration avec le ministère de la Santé du Manitoba. Il a pour objectif d'aider à repérer les causes des maladies transmissibles ou de celles qui proviennent des aliments et de participer à des programmes qui permettront de réduire au minimum les risques de réapparition de ces maladies. Un très petit nombre d'empoisonnements alimentaires ont été rapportés cette année et ils ont tous fait l'objet d'une enquête quant à leurs causes et effets.

Le programme des services interministériels et gouvernementaux aide les autres ministères et organismes du gouvernement, ainsi que le Service de gestion de l'environnement. Le personnel du Service d'inspection offre ses observations, avis ou conseils sur des questions d'environnement ou d'hygiène du milieu. Cette responsabilité porte essentiellement sur la question des subdivisions et des lotissements, l'inspection des garderies, l'aide aux autres sections du ministère et les liens avec les pouvoirs municipaux. L'évaluation des subdivisions et lotissements quant aux égouts, à l'approvisionnement en eau et à l'élimination des déchets solides compte pour beaucoup dans l'emploi du temps du personnel et cette activité a connu une hausse cette année.

Le Service d'inspection est également représenté au Comité d'étude de la santé et de l'environnement (CESE), qui fait la liaison avec Santé Manitoba pour divers sujets d'intérêt mutuel.

* * *

INSPECTION
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985		1985-1986	
	Nombre d'établissements	Inspections	Nombre d'établissements	Inspections
CONTRÔLE DES ALIMENTS				
Établissements de services alimentaires/traiteurs	2222	4039	2343	3947
Établissements provisoires de services alimentaires	310	440	197	443
Unités alimentaires mobiles	108	133	106	207
Magasins alimentaires de détail	1019	1300	996	885
Établissements de transformation des aliments	187	196	186	273
Établissements de transformation de la viande	239	248	281	273
Poursuites entamées		2		1
Poursuites fructueuses		2		1
CONTRÔLE DES EAUX				
Systèmes publics d'alimentation en eau	239	939	220	891
Systèmes privés d'alimentation en eau	-	2855	-	1932
Eaux municipales	162	4026	180	4139
Analyse chimique	-	398	-	705
CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT				
Déchets dangereux	-	-	-	79
Égouts privés	-	2153	-	2922
Sites d'élimination des déchets	409	699	438	913
Détritus	-	1805	-	2057
Exploitations de production de bétail	-	202	-	252
Interventions pour des accidents environnementaux	-	-	-	92
Poursuites entamées		24		24
Poursuites fructueuses		24		23

INSPECTION
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985		1985-1986	
	Nombre d'établissements	Inspections	Nombre d'établissements	Inspections
CONTRÔLE SANITAIRE				
Établissements de baignade (ouverts toute l'année)	71	507	68	443
Établissements de baignade (saisonniers)	208	677	217	942
Camps pour l'industrie et le bâtiment	12	11	7	9
Camps de loisirs	50	62	37	52
Hébergement public	188	170	-	127
Camps touristiques	260	249	303	220
Bâtiments et habitations	-	2 061	-	2 350
Établissements de soins ou de garde	295	533	345	475
Conditions insalubres	-	1 230	-	1 046
Poursuites entamées	1		3	
Poursuites fructueuses	1		3	
MALADIES TRANSMISSIBLES				
Études sur les maladies transmises par des aliments	-	183	-	149
Études sur les maladies transmises par l'eau	-	57	-	19
Études de produits chimiques	-	27	-	23
Divers	-	44	-	102
SERVICES INTERMINISTÉRIELS ET GOUVERNEMENTAUX				
Subdivisions et lotissements	-	1 340	-	1 530
Projets de planification/ règlements	-	86	-	102
Ordonnances de la CPE/évaluations	-	70	-	31
Organismes provinciaux	-	478	-	1 255
Organismes fédéraux	-	93	-	214
Organismes municipaux	-	1 031	-	1 152
Divers	-	569	-	293

* * *

PROGRAMME DE CONTRÔLE DES PESTICIDES

CHEF : K. W. PLEWS
2 agents de l'environnement
1 commis

Ce programme a pour but de veiller à l'utilisation correcte et efficace des pesticides, afin de réduire au minimum leurs effets défavorables sur la santé publique et l'environnement.

Les activités du programme comprennent :

- l'examen des demandes de permis d'utilisation de pesticides et la préparation de ces derniers;
- le rassemblement et l'analyse des statistiques sur l'utilisation des pesticides à partir des rapports post-saisonniers;
- la mise en application du Règlement 98/85 du Manitoba dans le cadre de la Loi sur la protection de l'environnement et du Règlement 41/83 du Manitoba sous le régime de la Loi sur les produits antiparasitaires et les engrais chimiques;
- des conseils techniques aux ministères du gouvernement, aux sociétés municipales et aux entreprises;
- la gestion de l'élimination des contenants pour pesticides, ainsi que du système de ramassage et d'élimination des résidus;
- la participation à la formation des marchands de pesticides et les entrepreneurs qui font l'épandage de ces produits; et
- l'aide apportée aux sociétés municipales pour établir des relevés cartographiques des aires de reproduction des moustiques et pour éliminer les larves.

En 1985-1986, le personnel a participé massivement à la mise sur pied d'un nouveau règlement sur les permis d'utilisation des pesticides (Pesticide Use Permit Regulation) dans le cadre de la Loi sur la protection de l'environnement. Ce nouveau règlement permettra de mieux contrôler l'utilisation des pesticides sur les terrains fréquentés par le grand public.

Ces nouvelles mesures ont entraîné la nécessité d'embaucher à plein temps un commis pour répondre aux exigences croissantes du travail de secrétariat et pour établir un programme informatique qui permettrait l'application du règlement.

En outre, le personnel chargé du Programme de contrôle des pesticides siège à plusieurs comités et notamment : la Canadian Association of Pesticide Control Officials; le Comité consultatif sur les pesticides (Agriculture Manitoba); le Comité interministériel sur les pesticides; le Comité sur l'élimination des contenants de produits chimiques (Agriculture Manitoba); et le Comité consultatif sur la lutte contre les moustiques parasitaires.

* * *

PROGRAMME DE CONTRÔLE DES PESTICIDES
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985	1985-1986
Inscriptions au Programme dans le cadre du R.M. 156/74	131	s.o.
Ordonnances émises par la Commission de protection de l'environnement	22	s.o.
Ordonnances en cours de la Commission de protection de l'environnement	132	s.o.
Contenants à pesticides recueillis	170 800	162 346
Sites provinciaux de collecte	128	156
Résidus de pesticides recueillis par le Service de contrôle de la qualité de l'environnement	14 350 L.	14 183 L.
Études de plaintes	231	19
Poursuites intentées contre des marchands (qui ont abouti)	1	0
Permis d'utilisation de pesticides		15
Rapports post-saisonniers		114

La notation "s.o." signifie que les ordonnances de la Commission de protection de l'environnement ont été supprimées et remplacées par des dispositions du nouveau règlement sur les pesticides.

* * *

RADIOPROTECTION

CHEF : A. M. SOURKES

La Section de la protection contre les radiations de la Fondation manitobaine de traitement du cancer et de la recherche cancérologique offre un large éventail de services au ministère.

Voici un aperçu de ces services:

- inspection des appareils de radiographie partout au Manitoba et vérification de leur bonne utilisation;
- étude et analyse des cas de surexposition aux radiations venant de diverses sources;
- services-conseils au ministère;
- interventions d'urgence en cas d'accidents survenant au Manitoba et dus à l'utilisation ou au transport de radio-isotopes;
- mise sur pied d'un programme de contrôle des radiations dans l'environnement, notamment pour les eaux souterraines et de surface dans le voisinage du Laboratoire de recherche souterrain (LRS) situé dans le sud-est du Manitoba;
- analyse par frottis pour les titulaires d'autorisation d'utilisation d'isotopes et conception, inspection et autorisation d'installer de nouveaux écrans de protection dans les locaux de radiographie;
- administration du règlement sur la protection contre les rayons X (n° 207/79) dans le cadre de la Loi sur la santé publique;
- mise en application du règlement 207/77 sous le régime du chapitre W-210 de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail; et
- réponses aux demandes de renseignements sur les radiations, venant de groupes ou d'associations et du grand public.

En 1985-1986, la première activité de cette section en vertu du règlement sur la protection contre les rayons X a été l'inspection des appareils de radiographie au Manitoba. La section a continué de jouer le rôle d'intermédiaire en ce qui concerne le service de contrôle des radiations provenant des plaques à dosimètre thermoluminescent utilisées par les 4500 travailleurs exposés aux rayons X dans l'ensemble de la province. Ce rôle consiste à s'assurer que ce service est bien utilisé par les 550 groupes intéressés, à inscrire ou rayer des groupes au besoin, à enquêter sur les cas d'exposition excessive et à faire des récapitulatifs annuels sur toutes les radioexpositions.

Au total, 551 inspections ont été réalisées dans le secteur des radiations non ionisantes, sous le régime de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail. Environ 70 pour cent de ces inspections se sont déroulées dans des établissements industriels et commerciaux, et 30 pour cent dans des installations médicales et paramédicales. Voici, au cours des inspections qui ont eu lieu en 1984-1986, les dispositifs émetteurs de radiations non ionisantes et peut-être dangereuses qui ont été vérifiés :

* appareils de chauffage par induction, séchoirs à haute fréquence pour colle, séchoirs à cuir, réchauffeurs, appareils d'étanchage et dispositifs diathermiques;
* appareils de fabrication de plaques à éclairage ultraviolet, lignes bleues, lampes de sérigraphie et d'appareils photos;
* lampes de séchage de l'encre et lampes de bronzage;
* appareils de thérapie aux ultrasons;
* appareils au laser utilisés dans la construction, l'industrie, la recherche, l'ophtalmologie et la démonstration.

En plus de ces travaux d'inspection et d'analyse, 25 dossiers d'information ont été envoyés à des groupes et des personnes intéressés, afin de répondre à des demandes de renseignements sur les radiations provenant de terminaux à écran de visualisation.

Le programme de contrôle des radiations dans les eaux souterraines et les eaux de surface au voisinage du Laboratoire de recherche souterrain (LRS) dans le sud du Manitoba s'est poursuivi. Ces travaux ont été étendus aux demandes d'analyse de prélèvements adressées par les habitants de la région. La section a également participé au débat du nouveau comité directeur du LRS.

Étant donné les préoccupations exprimées sur la présence du radon dans certains foyers, le comité consultatif sur la radioactivité de la section s'est intéressé à ce problème. De plus, la section a continué de participer aux travaux du comité technique national sur la gestion des déchets à faible radioactivité.

* * *

SECTION DE LA PROTECTION CONTRE LES RADIATIONS
PANORAMA DES ACTIVITÉS

ACTIVITÉ	1984-1985	1985-1986
Agréments pour la conception des écrans de protection	104	104
Inspections des installations d'écrans de protection	41	41
Enquêtes sur les risques des dosimètres	58	58
Analyses de prélèvements par frottis	262	262
Réponses au public	484	484
Conférences sur la sécurité en matière de radiations	21	21
Sondages par la poste de centres de soins dentaires	489	489
Inspections d'appareils émettant des radiations non ionisantes	551	551
Inspections de machines de radiographie	630	630
Inspections diverses	22	22

* * *

SERVICE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTEUR : NORM B. BRANDSON
1 secrétaire administratif

ÉTUDE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

CHEF INTÉRIMAIRE : Bryan Blunt
1 agent de l'environnement

La Section de l'étude des incidences environnementales a pour mission de soumettre tous les projets du gouvernement provincial à une étude environnementale complète avant leur réalisation. Ces études environnementales sont obligatoires pour tous les projets du gouvernement provincial. Elles sont facultatives dans le cas des projets du secteur privé.

Le processus des études environnementales regroupe divers éléments :

- des relations avec les représentants des ministères et organismes officiels qui proposent le projet, afin de veiller à ce que tous les facteurs environnementaux soient pris en compte au cours de la planification du projet;
- une coordination entre les ministères du gouvernement afin de connaître les incidences éventuelles des projets à l'occasion d'une évaluation environnementale préliminaire;
- la recommandation de modifications, afin d'atténuer les effets nocifs du projet sur l'environnement;
- la recommandation d'une étude complète sur les incidences environnementales, si l'évaluation préliminaire laisse apparaître des conséquences importantes, qu'il est impossible d'atténuer;
- l'établissement de directives particulières pour les projets, afin d'aider ceux qui proposent un projet à faire une évaluation environnementale;
- la révision de l'évaluation et la recommandation de mesures de contrôle adéquates, si l'évaluation environnementale prévoit des incidences à long terme ou d'autres problèmes;
- la coordination de la participation du grand public, s'il y a lieu, au processus de révision; et
- le contrôle des projets approuvés, pour s'assurer qu'ils respectent les mesures de réduction des risques, et la liaison avec les organismes chargés de la réglementation dans ce domaine.

En juillet 1985, la Section de l'étude des incidences environnementales a été transférée du Service de contrôle de la qualité de l'environnement au Service de gestion de l'environnement. Ce transfert a été effectué parce que le programme d'évaluation en matière d'environnement se rapproche des activités du Service de gestion de l'environnement.

En 1985-1986, la section est intervenue dans l'étude de projets lancés par le gouvernement : un ouvrage hydro-électrique, plusieurs lignes de transport de l'électricité, la construction d'autoroutes et des projets portant sur les ressources hydriques.

Une bonne part des projets étudiés en 1985-1986 l'ont été dans le cadre du processus conjoint d'évaluation de l'environnement et d'aménagement du territoire. Ce processus conjoint a été établi en 1980 après que le besoin se soit fait sentir de réunir les deux processus en un seul.

Voici, pour l'exercice écoulé, les principaux points sur lesquels portent les activités d'évaluation et d'examen des projets :

* Discussions lancées par Énergie et Mines Manitoba sur les exigences de l'évaluation en matière d'environnement, pour l'exploitation d'une mine de potasse. À partir de ces discussions, Énergie et Mines, avec d'autres ministères provinciaux et les municipalités concernées a élaboré le concept d'une étude des incidences environnementales de l'exploitation de mines de potasse.

* Organisation de l'étude provinciale du projet d'expansion du Réseau de pipelines interprovincial.

* Achèvement de l'étude des incidences environnementales de la Centrale électrique de Limestone.

* Élaboration des critères de sélection de l'emplacement de la ligne de transport d'électricité de Letellier - St. Léon et détermination d'autres emplacements possibles.

* Achèvement des travaux de dragage pour construire une digue permettant à la route provinciale n° 10 de traverser le bras est de Baker's Narrows; ces travaux ont été effectués par le ministère de la Voirie et du Transport et faisaient suite au travail de contrôle du projet effectué par le personnel de la section.

En plus du travail ordinaire d'étude des projets dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, la section a également fourni commentaires et aide pour un certain nombre de projets qui ne se trouvaient pas dans la liste officielle de ceux devant faire partie du processus d'étude des incidences environnementales. C'est à la demande de divers ministères et organismes provinciaux, et du Service de protection de l'environnement d'Environnement Canada que ces projets ont été renvoyés à la section de l'étude des incidences environnementales.

La responsabilité qui incombe à la section de coordonner divers projets du ministère s'est renouvelée d'année en année. Ces projets comprennent le processus d'aménagement du territoire et les activités d'aménagement du Lac Shoal.

La section continue de représenter le ministère au sein de comités locaux d'aménagement du territoire à travers la province et de même que pour les questions qui ont trait à l'évaluation environnementale.

* * *

NORMES ET ÉTUDES SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

CHEF : M. MORELLI
3 chefs de section
11 agents de l'environnement
3 spécialistes en informatique
2 commis

La Section des normes et études sur la qualité de l'environnement s'occupe de définir les objectifs en matière de qualité de l'environnement.

Ses activités comprennent :

- la recommandation d'objectifs en matière de qualité de l'environnement;
- l'étude de l'environnement au Manitoba et l'évaluation de sa qualité;
- l'élaboration de solutions de rechange pour résoudre les problèmes environnementaux;
- l'évaluation de l'efficacité des programmes de contrôle de la santé du milieu;
- des conseils d'ordre technique pour la Commission de protection de l'environnement;
- une aide technique et dans le domaine du traitement informatique pour le ministère; et
- des contacts avec les universités et autres organismes qui font de la recherche.

Les tâches primordiales de cette sous-section ont été, en 1985-1986, de :

1. - fournir les bases de données nécessaires à l'élaboration de normes sur la qualité de l'air, de l'eau et du sol; et

2. - mener des enquêtes sur les projets soupçonnés de mettre en danger la qualité du milieu manitobain. Ces tâches ont été menées à bien grâce à des programmes de contrôle de l'air ambiant, en formant les autres unités de travail du ministère à intervenir en cas d'accidents environnementaux et d'accidents du travail et aussi en montrant l'exemple dans des domaines d'étude spéciaux du ministère comme le transport à distance de polluants atmosphériques (pluies acides), de mercure et de plomb. La sous-section a également fait du traitement de données pour le ministère.

La sous-section se compose de personnel spécialisé, et de techniciens ayant des connaissances dans le domaine de l'air, de l'eau, et dans les disciplines de la terre et l'ordinatique.

En 1985-1986, les activités de la Section des normes et études sur la qualité de l'environnement ont été regroupées en trois sous-sections :

* Normes et études sur la qualité de l'air et services informatiques
* Normes et études sur la qualité de l'eau
* Normes et études sur la qualité des terres.

1. Normes et études sur la qualité de l'air et services informatiques

La section fait des études et accomplit des activités de soutien pour les services informatiques. De plus, la section s'occupe de la qualité de l'air, effectue les enquêtes qui s'imposent et élabore des normes pour la protection de l'environnement et de l'hygiène publique. Elle fournit également les services informatiques demandés par le ministère.

Les objectifs de la section sont atteints grâce aux activités suivantes :

- l'élaboration et la mise à jour des objectifs et des directives du Manitoba, en matière de qualité de l'air, notamment en ce qui concerne les polluants atmosphériques qui sont des sujets de préoccupation;
- le contrôle de la qualité de l'air dans les zones urbaines et au voisinage de certaines industries, afin de veiller au respect des objectifs en matière de qualité de l'air;
- l'analyse des précipitations dans les zones sensibles, et ce, dans le contexte du Transport à distance de polluants atmosphériques et du contrôle des pluies acides;
- la réalisation de projets et d'études précis sur le contrôle de la qualité de l'air;
- des services informatiques auxiliaires pour le ministère;
- un soutien technique pour le ministère et la Commission de protection de l'environnement en ce qui concerne les questions relatives à la qualité de l'air et aux incidences des polluants sur l'environnement;
- l'aide fournie à l'équipe d'intervention rapide du ministère.

Au Manitoba, deux grands programmes permanents permettent de surveiller la qualité de l'air : le Programme national de surveillance de la pollution atmosphérique et le Programme manitobain de contrôle des nuisances.

Dans le cadre du Programme de surveillance de la pollution atmosphérique, la qualité de l'air dans les zones urbaines a été contrôlée à partir de cinq stations. La surveillance des niveaux d'anhydride sulfureux, d'oxyde de carbone, d'ozone, de bioxyde d'azote, de particules en suspension et de plomb s'est effectuée à partir de Winnipeg et de Brandon. La qualité de l'air de Winnipeg a été étudiée grâce aux analyses faites à St-François-Xavier, près de Winnipeg.

Les études sur la qualité de l'air ont été réalisées près de sources particulières de pollution atmosphérique dans le cadre du Programme manitobain de contrôle des nuisances. En 1985-1986, cette surveillance s'est exercée plus particulièrement à cinq endroits :

ENDROIT	POLLUANT
Hudson Bay Mining and Smelting Co. Ltd., Flin Flon	Anhydride sulfureux
INCO, Thompson	Anhydride sulfureux
Ressources forestières du Manitoba, The Pas	Sulfure d'hydrogène
Parc industriel, Brandon	Principaux polluants atmosphériques, dont l'ammoniaque

La teneur en ions des eaux de pluie a été contrôlée en cinq différents endroits du nord et de l'est du Manitoba, soit Brochet, Gillam, Island Lake, Norway House et Pointe-du-Bois, ainsi que Winnipeg.

Le personnel de la section a siégé à divers comités techniques, tant pour des projets du ministère que pour des projets fédéraux ou provinciaux.

Le soutien en matière traitement des données fourni par l'intermédiaire de la sous-section des services informatiques comprenait l'exploitation d'un "infocentre", l'élaboration de plusieurs systèmes de stockage et d'extraction des données au moyen d'un langage de 4e génération, appelé Focus, et de l'aide aux utilisateurs du ministère pour les applications sur micro-ordinateur.

Plusieurs rapports techniques ont été publiés au cours de l'exercice financier de 1985-1986.

* * *

2. Normes et études sur la qualité de l'eau

Cette section étudie l'environnement aquatique au Manitoba. Son personnel surveille les eaux de surface, les nappes souterraines, les sédiments, le biote aquatique et l'effet des effluents sur l'environnement aquatique. Elle accumule des renseignements et donne des conseils sur la possibilité d'utilisation des eaux de surface pour la consommation, les loisirs, la pêche, l'industrie et la décomposition des déchets. Ces services sont offerts aux organismes du gouvernement, à la Commission de protection de l'environnement, aux municipalités, aux entreprises-conseils et au grand public.

La section mène les activités suivantes :

- elle élabore pour la province des objectifs, des lignes directrices et des normes en matière de qualité des eaux ambiantes;
- elle analyse les eaux de surface à certains endroits;
- elle étudie l'efficacité des mesures de contrôle des sources de pollution afin de veiller à la protection de l'environnement;
- elle entreprend une classification des lignes de partage des eaux du Manitoba;
- elle fait des recommandations au ministère et lui fournit un appui scientifique en ce qui concerne la protection de la qualité de l'eau;
- elle fournit des données de base pour des projets de développement industriels et municipaux et des enquêtes publiques;
- elle s'occupe d'un réseau de contrôle de la qualité des eaux de surface; et
- elle surveille les radiations dans les nappes d'eau souterraines du Manitoba.

En 1985-1986, des enquêtes sur le terrain ont été menées à la suite de problèmes aquatiques précis ou de demandes, à Gull Lake, dans la forêt provinciale Agassiz, dans le parc provincial du Whiteshell, aux lacs Erickson, à The Pas, à Flin Flon et au Lac du Bonnet.

Un réseau de bio-surveillance a été installé pour détecter des contaminants dans le poisson, dans les rivières Rouge, Assiniboine, Souris, Saskatchewan et Winnipeg.

Le personnel a également fait des analyses sur les plages afin de déterminer la teneur en bactéries des eaux où les gens se baignent et afin de faire prendre conscience du problème au public pendant la haute saison. Cette surveillance a été effectuée sur 28 des plages manitobaines les plus fréquentées au lac Winnipeg et au parc provincial du Whiteshell.

Au cours de l'année financière 1985-1986, le personnel a également étudié les objectifs du Manitoba en matière de qualité des eaux à la suite des commentaires faits lors des audiences de la Commission de protection de l'environnement.

En mai 1985, un programme de recherche a été lancé visant à évaluer les conséquences possibles de l'utilisation d'herbicides dans les forêts sur les écosystèmes aquatiques avoisinants. Le personnel a également fait une évaluation des changements dans la composition chimique de l'eau en relation avec les installations hydro-électriques dans les régions visées par l'Accord relatif aux crues dans le Nord.

Un certain nombre de rapports techniques ont été publiés pendant l'année financière 1985-1986.

* * *

3. Normes et études sur la qualité des terres

Le personnel de la Section des normes et études sur la qualité des terres s'occupe des questions relatives à l'environnement terrestre.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, il poursuit les travaux suivants :

- il surveille l'environnement terrestre, les sols, la flore et la faune, afin de connaître l'efficacité des mesures de contrôle des sources de pollution;
- il détermine l'incidence de différents contaminants ou des aménagements industriels sur les sols, la flore et la faune;
- il met au point des directives afin de protéger l'environnement terrestre;
- il réalise des études précises sur l'environnement terrestre; et
- il fournit une assistance technique au ministère, à la Commission de protection de l'environnement, aux autres services fédéraux et provinciaux et au grand public.

En 1985-1986, les études ont porté sur les effets de l'anhydride sulfureux et des métaux lourds sur l'écosystème forestier au voisinage des fonderies minières de Thompson et de Flin Flon. Dans le cadre de ces études, on a étudié le repeuplement des forêts de conifères dans des sols contaminés par le métal. Ces études ont à la fois été réalisées en milieu naturel et en serres. Un rapport réalisé à partir d'une évaluation - portant sur cinq ans - de la végétation de la forêt de la région de Flin Flon a été publié, ainsi qu'un autre rapport centré sur une étude réalisée à l'aide d'un satellite Landsat sur les dommages causés à la végétation par la fonderie de Thompson.

Deux programmes de surveillance ont servi à contrôler les pluies acides (Transport à distance de polluants atmosphériques). La neige de certains sites sélectionnés à travers le Manitoba a été analysée pendant trois mois de suite. La terre de forêts a également été analysée en collaboration avec le Service canadien des forêts. Des cartes ont été établies sur la sensibilité des sols aux pluies acides et sur les incidences géologiques, dans le cadre de l'Étude Canada-Manitoba sur les sols.

Les sols ont été analysés dans la région du lac Reed à cause du déplacement de particules de métal provenant de mines et du déplacement de produits chimiques toxiques provenant d'activités de préservation du bois à Roblin et Neepawa. De plus, l'école Weston à Winnipeg a préparé et publié un

rapport sur un programme de dépistage du plomb dans le sol. Les niveaux de mercure et de plomb dans le sol et les plants de bleuets de la région de Flin Flon ont été surveillés aussi en 1985-1986.

Les tests de dépistage du virus de l'encéphalite équine de l'Ouest ont continué en 1985-1986 dans le sud et le sud-ouest du Manitoba. Des échantillons de sang ont été prélevés sur des oiseaux sauvages, permettant ainsi de détecter l'existence d'anti-corps. La surveillance des niveaux du mercure chez les carnivores aquatiques s'est également poursuivie. Dans le cadre de l'Accord Canada-Manitoba sur l'étude et la surveillance de la pollution par le mercure, des visons et des loutres ont été étudiés dans le réseau de dérivation du fleuve Churchill.

Le personnel de la section a également dirigé des recherches et des activités sur les herbicides utilisés en forêt, pour les deux principales industries forestières du Manitoba, soit Abitibi-Price de Pine Falls et Manfor de The Pas. L'étude pour Abitibi-Price a été subventionnée grâce à l'entente Canada-Manitoba sur les forêts alors que Manfor a payé elle-même la sienne. Ces études portaient sur l'évaluation des effets durables du traitement par avion de l'herbicide Round-up sur la végétation et le sol ainsi que les effets secondaires sur l'habitat des animaux sauvages.

La section a également joué un rôle à la fois éducatif et informatif en donnant des conférences, des séminaires et des exposés sur les pluies acides et autres programmes portant sur les sciences de la terre. Deux études ont été présentées à la communauté scientifique lors du Symposium international sur les pluies acides, qui a eu lieu à Muskoka, en Ontario, en septembre 1985.

Le personnel a également donné des informations sur certains aspects de la végétation et de la faune qui semblaient inquiéter le public. Le personnel a également continué à représenter le Manitoba à divers comités provinciaux et nationaux.

Un certain nombre de rapports techniques ont été publiés pendant l'année financière 1985-1986.

* * *

PROGRAMME DE GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX

COORDONNATEUR : E. YEE
6 agents de l'environnement
1 secrétaire administratif

Le Programme de gestion des déchets dangereux a pour but de créer un système complet de gestion des déchets dangereux et des marchandises dangereuses. Ce système permet d'assurer la protection de la santé publique et de l'environnement grâce à des méthodes appropriées de traitement et d'élimination des déchets dangereux. Ce Programme favorise en outre la diminution des déchets dangereux grâce à la réutilisation, au recyclage et à la récupération.

Le transport des marchandises dangereuses est un autre élément important du Programme de gestion des déchets dangereux qui veille à protéger le public et à faire respecter la loi.

La section s'acquitte des fonctions suivantes :

- elle recueille des renseignements sur le type et la quantité de déchets produits et éliminés par les sociétés du Manitoba, ainsi que sur leurs systèmes d'élimination;
- elle examine les techniques modernes de traitement et la possibilité de les appliquer à la situation manitobaine;
- elle aide à la formulation des textes de loi sur les déchets dangereux et le transport des marchandises dangereuses;
- elle analyse et recense ou classe les flux de déchets;
- elle aide la Commission de protection de l'environnement à recueillir l'avis du public sur la création de systèmes d'élimination de déchets dangereux au Manitoba;
- elle collabore avec l'équipe d'intervention rapide en cas d'accident et de déversement;
- elle assure la liaison avec les responsables du gouvernement fédéral en ce qui concerne les déchets dangereux et le transport des marchandises dangereuses; et
- elle s'occupe d'informer le public.

En 1985-1986, un rapport détaillé intitulé "Hazardous Waste Management in Manitoba" (La gestion des déchets dangereux au Manitoba) a été publié. Afin de faire connaître ce rapport, le ministre de l'Environnement et de la Sécurité et de l'hygiène du travail en avait annoncé la publication lors d'une conférence de presse en août 1985. Le rapport a ensuite été distribué à l'échelle du Manitoba et du Canada.

Huit séances de consultation publiques ont eu lieu à travers la province afin d'informer le public des résultats et d'obtenir sa participation à des audiences de la Commission de protection de l'environnement sur le projet de système de gestion des déchets dangereux.

L'analyse du coût des différentes possibilités de gestion des déchets dangereux qui étaient exposées dans le rapport a été effectuée par un bureau d'experts-conseils. Ces renseignements se trouvaient dans l'exposé du ministère à la Commission de protection de l'environnement pour les audiences publiques suivantes.

En août 1985, les règlements fédéraux sur le transport des marchandises dangereuses ont été officiellement adoptés dans les lois manitobaines. L'application de ces règlements a cependant été remise à février 1986 afin de permettre au personnel qui travaille dans le domaine des inspections et de la mise en vigueur des lois de suivre la formation nécessaire. En 1985-1986, 152 inspecteurs et agents ont réussi les examens qui ont été donnés à la fin du programme de formation.

Le personnel a travaillé à l'élaboration des règlements afférents à la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses qui concernent l'inscription des producteurs de déchets, la délivrance des permis de transporteurs de déchets et l'établissement de manifestes pour les marchandises et déchets dangereux. Ces règlements ont été présentés au public dont on attend les commentaires, et les règlements devraient pouvoir être adoptés d'ici le début de 1987.

De plus, un système informatique a été installé afin de traiter les inscriptions des producteurs et de suivre les manifestes établis pour les marchandises et déchets dangereux. Le personnel qui a été muté d'autres

programmes à celui-ci a suivi la formation, les cours ou les séminaires nécessaires. Les capacités analytiques du laboratoire des Services techniques W.M. Ward ont été élargies pour assurer un meilleur service dans le domaine du recensement des flux de déchets.

La participation du personnel au conseil consultatif fédéral-provincial sur le transport des marchandises dangereuses et au groupe de travail sur l'étude des règlements a continué cette année.

Le personnel a également élaboré un arrêté municipal sur le choix des routes qui serviront au transport des marchandises dangereuses au Manitoba.

* * *

LABORATOIRE DES SERVICES TECHNIQUES W.M. WARD

CHEF : W.T. GRIEVE
3 chefs de section
14 chimistes
19 technologues
2 secrétaires administratifs
1 magasinier
1 commis

Le Laboratoire W.M. Ward est divisé en trois sections : les Méthodes et normes; l'Analyse minérale; et l'Analyse organique. En outre, il existe une sous-section, plus petite, de limnologie, de microscopie et de déchets dangereux.

Ce laboratoire est chargé :

- de la réception des prélèvements envoyés par le ministère de l'Environnement, les autres ministères du gouvernement du Manitoba, des citoyens, la municipalité de Winnipeg, la G.R.C. et le Gouvernement du Canada;
- d'essais de routine visant à faire connaître l'incidence des polluants sur l'environnement au Manitoba et l'importance de ce problème;
- de tests spéciaux en cas de surpulvérisation de pesticides ou d'herbicides, de déversements accidentels, d'incendies volontaires ou criminels soupçonnés, d'abus de solvants et de mauvaise utilisation de l'essence pour machinerie agricole;
- de la mise au point de méthodes d'analyse et de la vérification des résultats;
- de la participation à des programmes nationaux et internationaux d'échanges d'échantillons de référence;
- de la collaboration à la définition et à la mise en application de règlements en matière d'élimination des déchets et de normes concernant le traitement des eaux usées et la qualité de l'eau; et
- de témoigner devant les tribunaux chaque fois que des analyses en laboratoire sont citées comme preuves.

En 1985-1986, le Laboratoire W.M. Ward a reçu 27 055 échantillons et procédé à 181 535 analyses (56,1 pour cent des échantillons soumis ont été envoyés par le ministère).

Au sein du ministère, la Gestion de l'environnement a soumis 49,7 pour cent des échantillons, et Sécurité et Hygiène du travail, 81,7 pour cent. Les essais effectués sur ces échantillons ont permis de définir et de mettre en application des normes se rapportant à l'environnement et à l'hygiène en milieu de travail.

* * *

LABORATOIRE DES SERVICES TECHNIQUES W.M. WARD
PANORAMA DES ACTIVITÉS

CLIENT	NOMBRE D'ÉCHANTILLONS		NOMBRE D'ANALYSES		UNITÉS DE TRAVAIL EN LABORATOIRE	
	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86
Gestion de l'environnement						
A. Service de gestion de l'environnement						
a) Normes et études sur la qualité des terres	1 896	942	8 082	6 921	46 167	44 7[illegible]
Consultation et mise au point					10 000	25 000
b) Normes et études sur la qualité de l'air	2 016	1 530	9 278	8 215	82 338	54 431
Consultation et mise au point					50 000	50 0[illegible]
c) Normes et études sur la qualité de l'eau	1 468	5 057	17 035	51 883	442 498	326 742
Consultation et mise au point					30 000	40 0[illegible]
d) Déchets dangereux	55	19	1 980	23	60 830	10 562
Consultation et mise au point					45 000	15 0[illegible]
B. Service de contrôle de la qualité de l'environnement						
a) Contrôle de la pollution atmosphérique	156	303	200	374	10 972	6 945
Consultation						5 000
b) Contrôle de la pollution des eaux	2 444	2 188	18 565	14 399	127 200	147 757
Consultation et mise au point					20 000	30 0[illegible]
c) Inspection	974	1 007	11 654	9 652	81 929	53 4[illegible]
Consultation					30 000	40 000
d) Gestion des déchets	537	1 360	6 018	6 521	98 212	120 093
Consultation et mise au point					30 000	40 000
C. Sécurité et hygiène du travail	3 548	2 740	7 844	5 407	121 336	131 5[illegible]
Consultation et mise au point					50 000	50 0[illegible]
D. Commission de protection de l'environnement	12	34	24	68	67	224
TOTAUX POUR LE MINISTÈRE	13 106	15 180	80 680	103 463	1 336 549	1 191 4[illegible]

LABORATOIRE DES SERVICES TECHNIQUES W.M. WARD
PANORAMA DES ACTIVITES

CLIENT	NOMBRE D'ÉCHANTILLONS		NOMBRE D'ANALYSES		UNITÉS DE TRAVAIL EN LABORATOIRE	
	84/85	85/86	84/85	85/86	84/85	85/86
Autres ministères du gouvernement provincial						
Agriculture	2 475	2 489	25 445	27 730	114 022	92 782
Consultation					20 000	30 000
Ressources naturelles	1 194	987	16 223	12 421	80 908	70 646
Consultation					15 000	15 000
Finances	846	1 236	846	1 440	30 540	66 218
Consultation					20 000	35 000
Services du gouvernement	188	221	824	2 085	13 590	20 951
Travail	139	81	141	81	28 947	15 920
Consultation					20 000	20 000
Santé	153	1 215	354	1 543	7 302	7 459
Consultation						10 000
Énergie et Mines	92	62	984	700	5 107	2 020
Affaires du Nord	4		43		128	
Sociétés de la Couronne						
Société d'assurance publique du Manitoba	33	25	33	34	6 600	4 800
Consultation					1 500	2 500
Hydro-Manitoba	188		266		6 777	
Consultation					1 500	
Autres Sociétés de la Couronne du Manitoba		135		545		4 503
Autres						
Comités sur la sécurité et la santé des travailleurs	6	734	6	760	1 620	40 861
Consultation						25 000
Grand public	2 953	3 200	28 823	27 075	98 369	100 931
Consultation					55 000	60 000
Médecins exerçant en cabinet privé	232	891	246	896	3 062	9 655
Municipalité de Winnipeg	66	63	86	66	7 197	8 897
Police de la municipalité de Winnipeg	6		6		1 060	
G.R.C.	84	46	205	71	3 139	660
Gouvernement du Canada	355	490	2 573	2 625	12 211	8 190
Consultation					3 000	3 000
Divers*	-	-			345 472	391 138
TOTAUX POUR L'EXERCICE	22 120	27 055	155 784	181 535	2 238 600	2 237 600

* La section "divers" comprend : le contrôle de la qualité, la formation, le comité sur la sécurité et la santé des travailleurs, le roulement de personnel, les congés de maladie, etc.

* * *

PROJETS SPÉCIAUX

AGENT DES PROJETS SPÉCIAUX : R.A. STEPHENS

La Section des projets spéciaux a été créée au cours de l'année financière 1985-1986. Son rôle est d'aborder les problèmes qui dépassent le cadre des activités ordinaires avec une approche de gestion matricielle.

Entrent dans cette catégorie d'activités :

- l'élaboration des lois;
- la coordination de l'élaboration des règlements;
- la négotiation d'ententes d'ordre général avec le gouvernement fédéral, les municipalités et d'autres organismes; et
- la gestion de certaines questions particulièrement importantes.

En 1985-1986, la section a collaboré, avec la Fondation manitobaine du cancer, le ministère des Ressources naturelles et le personnel du ministère, à l'élaboration d'un projet pour continuer la surveillance du laboratoire de recherche souterrain (LRS) d'Énergie atomique du Canada près de Lac du Bonnet.

Dans le domaine des marchandises dangereuses, la section a joué un rôle important dans la négotiation d'une entente administrative entre le gouvernement fédéral et le Manitoba pour le programme de transport des marchandises dangereuses. Les négociations concernant ce contrat sont encore en cours. Dans le cadre du programme national de transport des marchandises dangereuses, la section a négocié un contrat tripartite visant à fournir des fonds fédéraux pour la formation des inspecteurs en vertu de la Loi manitobaine sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses. La section a également joué un rôle important dans la négociation d'une Entente sur les mesures à prendre en cas de déversement entre Environnement Canada et le ministère. Cette entente a pour but de décrire la tâche à accomplir en cas d'accident environnemental.

La section a également commencé à élaborer un accord de collaboration pour l'administration et la mise en vigueur de la Loi manitobaine sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses avec la ville de Winnipeg, les municipalités, la GRC et le ministère de la Voirie. La section a de plus tenté de garantir aux manutentionnaires de marchandises dangereuses une assurance responsabilité.

La section a aussi joué un rôle important dans la formulation d'un projet de création d'une Société de la Couronne manitobaine de gestion de marchandises dangereuses et dans l'élaboration de la Loi sur la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux. L'agent des projets spéciaux a également participé à l'élaboration des règlements d'application de la Loi sur la manutention et le transport des marchandises dangereuses, portant sur un système de manifestes et sur les rapports d'accidents environnementaux.

En 1985-1986, de nouveaux textes de lois sur l'environnement ont été élaborés. La section en a élaboré la philosophie et les principes, qui devraient être incorporés à la Loi sur l'environnement. La section avait aussi la responsabilité de chercher des textes de loi existants sur l'environnement dans d'autres juridictions.

La première version de l'Entente Canada-Manitoba, qui énonce les modalités de la collaboration qui existe entre le Canada et le Manitoba sur le plan de l'environnement, a été terminée.

L'agent des projets spéciaux est président du Comité ministériel sur l'élaboration des règlements. Ce comité est chargé de l'élaboration ordonnée et planifiée ainsi que de l'étude des règlements qui relèvent du ministère.

La section a également prodigué des conseils dans les domaines suivants :

* les pluies acides;
* les problèmes de juridiction de la ville de Winnipeg;
* l'élaboration de la nouvelle Loi sur la santé publique;
* l'élaboration d'une politique de recouvrement de frais en cas d'accidents environnementaux;
* le comité inter-ministériel sur les services d'urgence pour les municipalités; et
* la planification de la gestion des eaux de la province.

* * *

DIVISION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE DU TRAVAIL

Les objectifs de la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail sont d'éliminer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs manitobains, d'améliorer les capacités des travailleurs et employeurs à reconnaître et éviter ces risques et de créer une façon positive d'aborder les problèmes de sécurité et d'hygiène professionnelles.

La division atteint ces objectifs en inspectant les établissements de travail pour s'assurer que la loi est respectée, en offrant des services d'éducation aux travailleurs et employeurs, en encourageant la consultation et la collaboration sur le lieu de travail et en élaborant des lois et règlements qui répondront et remédieront aux problèmes de sécurité et d'hygiène sur les lieux de travail au Manitoba.

La division s'occupe de l'administration de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail, de ses 12 règlements et des inspections des mines prévues par la Loi sur les mines et le règlement sur l'exploitation des mines.

La division fournit également un soutien administratif au Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail.

La direction comprend cinq services :

INSPECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE. Ce service s'occupe des inspections courantes de lieux de travail, émet des ordonnances d'amélioration de la sécurité et de l'hygiène et assure la formation des employés et des employeurs dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène.

HYGIÈNE INDUSTRIELLE. Ce service contrôle et évalue la sécurité et l'hygiène sur les lieux de travail pour s'assurer que la loi est respectée.

INSPECTION DES MINES. Ce service s'occupe des inspections reliées à la sécurité et à l'hygiène dans les mines de toute la province.

ÉDUCATION. Ce service donne régulièrement des séminaires sur la sécurité et l'hygiène professionnelles à travers la province et offre des cours à certains secteurs particuliers.

MÉDECINE DU TRAVAIL. Ce service offre des conseils médicaux aux autres ministères du gouvernement, aux médecins d'entreprises et au grand public.

* * *

DIVISION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE DU TRAVAIL

DIRECTEUR : J.E. REIMER
1 agent des projets spéciaux
1 secrétaire administratif
1 standardiste

INSPECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE DU TRAVAIL

CHEF : GRANT McCAUGHEY
2 superviseurs
22 agents de sécurité et d'hygiène
(y compris les bureaux de district de The Pas et de Brandon)
1 secrétaire administratif
2 agents de systèmes d'information

L'Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail repère les risques visibles ou présumés sur les lieux de travail manitobains et prend les mesures qui s'imposent. Ce service se divise en deux sections, la construction et l'industrie, et agit de façon suivante :

- intervient en cas d'accidents et de plaintes reliés au travail;
- s'assure que la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail et ses règlements sont respectés;
- assure les inspections de routine des établissements de travail à travers la province;
- donne des conseils aux employeurs et employés dans le domaine des méthodes et des conditions de travail;
- vérifie l'efficacité des programmes de sécurité et d'hygiène du travail;
- offre des cours spécialisés de sensibilisation à la sécurité et à l'hygiène du travail aux employeurs et à leurs employés; et
- encourage la création de comités efficaces et fiables sur la sécurité et l'hygiène du travail.

L'Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail assure, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des services d'intervention en cas d'accidents du travail ou de plaintes dans le cadre du système général d'intervention du ministère en cas d'accidents. Elle assure également les inspections de routine sur les lieux de travail dans les secteurs de l'industrie et de la construction et offre des conseils aux employeurs et employés.

En 1985-1986, l'Inspection a offert 164 cours éducatifs spécialisés aux représentants de comités sur la santé et l'hygiène du travail et de diverses industries, afin de mieux les sensibiliser aux questions de sécurité et de santé. Un certain nombre de communiqués sur la sécurité des travailleurs ont été préparés et distribués dans les établissements de travail un peu partout à travers la province. Ces communiqués portaient sur certains sujets précis comme les pneus à jante fractionnée, les bacs à soudure ou tout autre travail à chaud, les méthodes de blocage, et les chaussures de sécurité pour les travailleurs de la construction.

Le service a surtout utilisé le biais de la création de comité sur la sécurité et la santé des travailleurs pour répondre aux problèmes qui se posent sur les lieux de travail. En 1985-1986, le nombre de comités mixtes est passé à 900 dans le secteur de l'industrie et à 25 dans celui de la construction. Le service a créé et mis sur pied un système informatique sur micro-ordinateur pour les comités sur la sécurité et la santé des travailleurs afin de les aider à contrôler leur efficacité.

Un système de statistiques sur ordinateur, utilisant les données sur les accidents de la Commission des accidents du travail, a commencé à fonctionner en janvier 1986. Ce système permet au service de mieux organiser et contrôler ses activités.

L'accent a été mis cette année sur l'application de la loi et le nombre de poursuites judiciaires s'en est trouvé accru. L'année 1985-1986 a été celle qui a connu le plus de poursuites de toute l'histoire du Manitoba dans le domaine de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Un pourcentage considérable des ressources de l'Inspection de la sécurité et de l'hygiène du travail ont été consacrées au domaine de l'élaboration des lois. En 1985-1986, les parties I et II de l'ensemble de quatre qui compose le règlement sur l'industrie de la construction ont été terminées et adoptées sous le nom de Règlement du Manitoba 189/95. De plus, le service continue de travailler sur le règlement concernant la sécurité générale dans le secteur de l'industrie ainsi que sur les parties III et IV du règlement sur l'industrie de la construction.

* * *

INSPECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE DU TRAVAIL PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985	1985-1986
Inspections	5793	5593
Enquêtes pour plaintes	330	596
Enquêtes pour accidents du travail	137	149
Enquêtes pour décès causés par un accident du travail	3	10
Ordres d'amélioration des conditions	4004	3794
Avertissements de cessation de travail	156	128
Ordonnances de cessation de travail	69	81
Poursuites	4	9
Sessions éducatives et de formation	575	164

* * *

HYGIÈNE INDUSTRIELLE

CHEF : J.D. ELIAS
7 hygiénistes industriels
1 adjoint à la recherche
1 secrétaire administratif

Le Service de l'hygiène industrielle assure le contrôle et l'évaluation des milieux de travail et se préoccupe plus particulièrement des problèmes de stress, que les causes en soient chimiques, physiques, biologiques, ergonomiques ou sociales. Elle consulte également les comités porte-parole des travailleurs qui ont déjà subi les effets néfastes de ces conditions de travail.

Pour s'acquitter de ses fonctions, le personnel de la direction :

- fait des prélèvements et mesure le niveau des agents physiques, chimiques et biologiques sur le lieu de travail;
- interprète les données pour les employeurs et employés;
- fournit des conseils techniques sur la qualité de l'environnement professionnel;
- formule des recommandations ou des ordonnances afin de réduire le plus possible les conditions défavorables à la sécurité ou à l'hygiène en milieu de travail;
- collabore à l'examen et à l'élaboration des principes et des projets de loi;
- apporte une aide technique aux responsables de la sécurité et de l'hygiène;
- participe aux programmes de formation des travailleurs; et
- fait des études spéciales dans le but d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.

En 1985-1986, le service a reçu un nombre égal à la moyenne annuelle ordinaire de demandes concernant des enquêtes sur le milieu de travail, alors qu'en 1984-1985, le nombre de demandes reçues dépassaient de 50 pour cent la moyenne. Cependant, les enquêtes actuelles sont plus détaillées et complexes et exigent que le personnel y consacre plus de temps.

Le service s'est essentiellement consacré à l'élaboration d'un règlement sur la santé en milieu de travail. Le service a fait circuler la seconde version pour obtenir les réactions du public et celle-ci a été révisée à la suite des recommandations qui ont été faites. La version définitive devrait être prête à approuver dans le courant de l'année 1986-1987.

Le Règlement sur la protection de l'ouie et le contrôle du bruit (règlement du Manitoba 116/85) a été déposé et entrera en vigueur sous peu. Ce règlement comprend un ordre d'amélioration des conditions et un programme d'application, préparés à l'intention des agents de sécurité et d'hygiène pour les aider à administrer et à faire respecter le règlement.

Les autres textes de lois élaborés par le service de l'hygiène industrielle en 1985-1986 comprennent un code pour les vêtements protecteurs à l'intention des pompiers en vertu du règlement 204/77 du Manitoba et la révision du règlement sur la pulvérisation, après réception des commentaires du public.

Le service a commencé une étude préliminaire sur les effets que pourraient avoir sur la santé des résidents de Flin Flon les gaz provenant de la fonderie. L'étude a pris en considération des données concernant les cas de décès, le recours aux services de santé et l'environnement. La

possibilité et la faisabilité d'une étude plus détaillée a été examinée. Le rapport définitif concernant l'étude devrait être prêt au cours de l'année 1986-1987.

Le service a entrepris en 1985-1986 une nouvelle étude visant à étudier les conséquences sur les petites entreprises du règlement sur la santé en milieu de travail. Les résultats de cette étude serviront à donner aux petites entreprises les moyens de respecter ce nouveau règlement.

En plus de ces activités, le service continue à fournir son soutien aux programmes déjà existants : services aux employés, aux employeurs, aux spécialistes, aux groupes intéressés et aux associations qui oeuvrent dans le domaine des problèmes reliés au milieu de travail.

* * *

HYGIÈNE INDUSTRIELLE
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985	1985-1986
Enquêtes demandées sur l'hygiène industrielle	211	139
Analyses de plomb		
Sang	797	1026
Air	560	574
Urine	5	7
Autres analyses chimiques	6847	6538

* * *

INSPECTION DES MINES

CHEF : RON GLASSFORD
2 ingénieurs des mines pour les districts
(dont les bureaux régionaux de Thompson et Flin Flon)
7 inspecteurs des mines
1 hygiéniste industriel
1 instructeur en sauvetage minier
3 secrétaires administratifs

L'Inspection des mines assure l'inspection courante de toutes les exploitations minières de la province, afin de veiller à ce qu'elles respectent les lois, les règles d'ingénierie et les normes les plus rigoureuses de sécurité et d'hygiène pour les travailleurs.

Parmi les activités de l'Inspection des mines figurent :

- l'inspection courante des mines d'extraction de métaux et des installations de surface, des mines à ciel ouvert et des carrières, des exploitations de tourbe, des chantiers de forage au diamant et des mines abandonnées;
- l'émission d'ordonnances pour la correction des éléments qui ne respectent pas les règlements ou les règles de l'art, et le suivi des corrections demandées;
- la réalisation d'études écologiques dans les exploitations minières et l'évaluation du matériel, des méthodes et des techniques utilisés par les sociétés minières dans leurs propres études;
- les enquêtes sur les accidents, les évènements exceptionnels, les plaintes et les sujets de préoccupation, visant à connaître les causes de ces problèmes et à prendre des mesures pour les résoudre, ou empêcher qu'un accident se produise à nouveau;
- un service de conseils et d'aide, l'organisation de cours de formation, et un appui technique pour les comités sur la sécurité et la santé des travailleurs;
- la délivrance de permis pour les opérateurs d'engins de levage et les magasins d'explosifs;
- la conservation des dossiers sur les accidents survenus dans les mines et ceux qui étaient dûs à des problèmes de câbles de levage; et
- la réalisation d'évaluations techniques sur les nouvelles exploitations minières et le matériel à utiliser.

L'Inspection des mines a des bureaux dans trois régions : Thompson, Flin Flon et Winnipeg, avec des inspecteurs résidant à Leaf Rapids, Thompson, Flin Flon, Snow Lake et Winnipeg. Chaque région dispose d'un ingénieur de district pour superviser les inspecteurs et pour évaluer les données techniques qui régissent l'exploitation des mines.

Dans la région de Winnipeg, l'inspecteur en chef des mines assure ces fonctions en plus de diriger le service. Un instructeur en sauvetage minier, qui réside à Thompson, s'occupe des inspections de mines à ciel ouvert et de carrières dans cette région.

En 1985-1986, deux agents de la sécurité et de l'hygiène qui travaillent respectivement à Winnipeg et Brandon se sont occupés de l'inspection des mines à ciel ouvert, des carrières et des exploitations de pétrole dans le Sud du Manitoba. L'exploitation des mines à ciel ouvert et des carrières ne pouvant durer que quelques mois par an, ces inspecteurs travaillent également dans le secteur de la construction et de l'industrie.

Le personnel de l'inspection des mines s'occupe de l'application du Règlement du Manitoba 254/73 en vertu de la Loi sur les mines et des règlements d'application de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail. Le service examine actuellement un règlement concernant l'exploitation des mines, qui sera prêt à présenter pour approbation définitive au cours de l'année 1986-1987.

* * *

INSPECTION DES MINES
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985	1985-1986
Inspections réalisées	773	867
Enquêtes pour accidents	75	73
Enquêtes pour plaintes	43	51
Enquêtes pour décès causé par un accident du travail	1	6
Ordonnances d'amélioration de condition	1037	750
Ordonnances de cessation de travail	22	7
Poursuites	0	1
Études écologiques réalisées	127	112
Sessions éducatives et de formation	29	60

* * *

ÉDUCATION

CHEF : DAN MARS
1 conseiller
6 agents d'éducation
1 secrétaire administratif

Le service de l'éducation offre des séances d'information et des cours dans le domaine de la sécurité et de la santé aux travailleurs, aux employeurs, à des organismes et au public, dans le but de leur donner les connaissances nécessaires pour participer à des programmes de prévention sur leur lieu de travail. Le personnel du service :

- met du matériel pédagogique à la disposition des travailleurs, des employeurs, des syndicats, des associations, du personnel de sécurité et du grand public, et organise des cours et des séminaires;
- propose du matériel pédagogique (pour aider au dépistage et à la prévention des risques en milieu de travail) aux élèves et professeurs dans les écoles, les collèges communautaires et les universités, et collabore de plus aux divers programmes consacrés à la sécurité et à l'hygiène dans ce secteur;
- fournit du matériel pédagogique au milieu agricole;
- se tient au courant des nouveautés en matière de sécurité et d'hygiène du travail aux niveaux provincial, national et international;
- collabore à l'élaboration des lois et des règlements;
- fournit du matériel pédagogique au personnel du ministère de l'Environnement ainsi qu'aux autres ministères, conseils et organismes du gouvernement provincial.

Le niveau 1 du cours de formation des membres des comités sur la sécurité et la santé des travailleurs constitue la pierre angulaire du programme qu'offre le service. En 1985-1986, 2 480 membres de comités mixtes ont suivi 992 heures de cours divisées en 124 séances. Le cours a été réorganisé sous forme de modules et des cours plus avancés ont été préparés; ils doivent être présentés en 1986-1987.

Pendant l'année financière 1985-1986, le service a donné 37 séminaires sur la sécurité et la santé dans les écoles et les collèges communautaires et 26 dans le secteur agricole. Ces cours représentent un total de 360 heures d'enseignement dans le domaine de la sécurité et de la santé et ont touché 2314 personnes, dans les écoles et la communauté agricole.

Trente et un autres séminaires ont été offerts à des représentants d'établissements médicaux, et d'autres groupes et associations intéressés. Les sujets qui ont été abordés dans ces séminaires comprennent la sécurité et la santé en milieu médical, les techniques d'enquête en cas d'accidents ou de blessures, les méthodes de vérification de la sécurité et d'inspection des établissements, le problème de l'accès aux espaces restreints et aux sites d'excavation, la protection de l'ouie, les opérations de levage au moyen de chaînes ou de câbles de métal et l'inspection de ces opérations, l'enseignement des techniques adéquates de levage ainsi que des renseignements de base sur la gestion du stress.

En 1985-1986, le service a offert neuf séminaires sur la sécurité et la santé au chantier de construction de la centrale électrique de Limestone.

Le service de l'éducation rédige et dirige un bulletin trimestriel, **WORKSAFE!**, qui est tiré à plus de 40 000 exemplaires. Ce bulletin contient des articles sur divers problèmes reliés au travail, rend compte des accidents, des maladies professionnelles, des risques et des nouvelles mesures réglementaires. Le bulletin annonce les activités reliées à la sécurité ainsi que les séminaires et les réunions à venir.

* * *

SERVICE DE L'ÉDUCATION
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	1984-1985	1985-1986
Cours de formation des membres de comités	86	124
Nombre d'heures	688	992
Nombre de participants	1584	2480
Séminaires offerts dans les écoles et les collèges communautaires	120	37
Séminaires sur la santé et la sécurité dans les usines	33	31
Séminaires sur la santé et la sécurité dans le secteur agricole	14	26
Séminaires offerts à Limestone		9

* * *

MÉDECINE DU TRAVAIL

MÉDECIN DU TRAVAIL EN CHEF PAR INTÉRIM : DR. P. WARNER

Les responsabilités du médecin du travail en chef sont décrites dans la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail. Ce médecin s'aquitte des fonctions suivantes :

- supervise les programmes de surveillance de la santé pour s'assurer qu'ils s'accordent aux normes et à l'éthique exigés par la profession et la politique du ministère;
- aide le personnel de la division dans les enquêtes liées à la santé des travailleurs et des employeurs et fait des recommandations pour prévenir les problèmes ou y remédier;
- rencontre, à leur demande, les professionnels de la santé, les représentants, les travailleurs et les employeurs pour des questions de santé professionnelle;
- fait l'évaluation de nouveaux projets et problèmes relatifs à la santé professionnelle;
- participe à l'élaboration de programmes de santé en milieu de travail et à leur application;
- énonce, sur des questions de santé professionnelle, des recommandations qui respectent les objectifs de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail.

En 1985-1986, le service de médecine du travail ne fonctionnait qu'à temps partiel. Des consultations médicales ont été données à l'intention des médecins d'entreprises, des usines, des travailleurs et des groupes intéressés.

Le service a continué de collaborer étroitement avec les responsables de la santé de la Commission des accidents du travail, de Santé Manitoba et du Service de protection contre les radiations. Il a également apporté son concours à l'organisation de visites d'entreprises à l'intention de groupes d'étudiants en médecine.

En vertu du règlement du Manitoba 209/77, les travailleurs exposés à des poussières de fibres, comme la silice et l'amiante, doivent se soumettre à un contrôle médical. La Commission des sanatoriums a effectué un total de 2715 radiographies et 2733 examens pulmonaires. À la suite de l'étude de ces résultats, les travailleurs qui occupent ces postes ont reçu des certificats.

Le service de médecine du travail du Manitoba a été l'objet d'une étude détaillée pendant l'année financière 1985-1986. Un rapport complet des recommandations est attendu pour le début de 1987.

* * *

BUREAU DES CONSEILLERS OUVRIERS

DIRECTEUR : J.A. McNEVIN
6 conseillers ouvriers
7 conseillers ouvriers apprentis
2 secrétaires administratifs
2 secrétaires administratifs affectés au programme de formation
1 secrétaire à mi-temps

Le Bureau des conseillers ouvriers est ouvert depuis septembre 1982 et aide et représente les travailleurs ou les personnes à la charge de ceux-ci auprès de la Commission des accidents du travail. Le bureau central des conseillers ouvriers se situe à Winnipeg. Il y a également des bureaux régionaux à Brandon, Flin Flon, The Pas et Thompson.

Le Bureau des conseillers ouvriers a pour fonction essentielle de veiller à ce que les travailleurs reçoivent les avantages auxquels ils ont droit en vertu de la Loi sur les accidents du travail. Il a également pour but d'aider les travailleurs à comprendre le système d'indemnisation et le processus d'appel.

Aussi, le Bureau des conseillers ouvriers doit-il :

- conseiller les travailleurs sur les possibilités d'appel;
- collaborer avec les organismes représentant les travailleurs pour les aider à connaître leurs droits en vertu de la Loi;
- organiser des programmes de formation à l'intention des personnes et des organismes intéressés;
- concrétiser les décisions de la Commission des accidents du travail;
- préparer des exposés et des propositions et les présenter à la commission d'appel au nom des travailleurs; et
- aider à la réadaptation des travailleurs blessés.

Le Bureau des conseillers ouvriers a son siège à Winnipeg; il a aussi des bureaux régionaux à Brandon, Flin Flon et Thompson.

En 1984-1985, le personnel du Bureau a collaboré à la préparation d'un document audiovisuel qui explique en détail le système d'indemnisation et le rôle des conseillers ouvriers. Ce document a été préparé au départ dans le cadre d'un programme de formation pratique pour les membres de syndicats.

Ce programme a été réalisé en collaboration avec l'Association des fonctionnaires du Manitoba et la Fédération des travailleurs du Manitoba et a été financé par le Fonds manitobain de soutien à l'emploi.

Ce programme de formation avait pour objectif d'aider d'une part les syndicats à acquérir les compétences nécessaires dans le domaine de l'indemnisation des travailleurs accidentés, et d'autre part le Bureau de conseillers ouvriers à régler les cas en attente. Les stagiaires, qui venaient de divers syndicats, ont bénéficié d'un cours de formation pratique de trois mois, suivi pendant neuf mois de travaux sur des cas particuliers. Une partie de cette formation s'est déroulée dans les bureaux régionaux.

Le personnel du Bureau a également participé à un certain nombre de kiosques d'information pour le grand public au cours de l'année.

BUREAU DES CONSEILLERS OUVRIERS
PANORAMA DES ACTIVITÉS

	Siège principal		Bureaux régionaux	
	1984-1985	1985-1986	1984-1985	1985-1986
Nouveaux cas	691	2153	543	1020
Cas réglés	299	1674	519	804
Dossiers réouverts	53	132	14	40

* * *

SERVICES FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

DIRECTEUR : W.K. BOEHM
3 préposés à la gestion des ressources humaines et à la paie
8 préposés au service de soutien financier et de gestion
3 préposés au traitement de textes et au secrétariat
1 standardiste/réceptionniste
1 commis

La Direction des services financiers et administratifs assure les services centraux de soutien administratif pour le ministère dans les secteurs suivants :

- gestion des ressources humaines, qui comprend la recherche sur la gestion des ressources humaines, l'élaboration de la planification et des programmes, les services d'administration du personnel : recrutement, classification et reclassification des postes, révision des classifications, négociation des conventions collectives, conseils aux employés, évaluation du rendement, paie (notamment : administration de l'échelle salariale, traitement de la paie, accueil des nouveaux membres du personnel et dossiers du personnel);
- services financiers, notamment : comptabilité des bons, comptabilité des recettes, avances remboursables, informations financières, prévisions de trésorerie, préparation des estimations annuelles, contrôle de l'équilibre entre les dépenses d'immobilisations et les postes d'affectation budgétaire, mise au point du codage informatique et suivi des contrats;
- services de soutien à la gestion, notamment : demandes au Conseil du Trésor et au Cabinet, administration du parc automobile, étude de systèmes de bureau, inventaire, matériel de bureau, locaux, matériel de communication, mobilier, délégations de pouvoir de signature et vêtements de protection adaptés au climat; et
- services de traitement de textes.

En plus de fournir des services à tout le ministère pour ces secteurs particuliers, la direction apporte des conseils et de l'aide au ministre, au sous-ministre et aux autres hauts fonctionnaires pour les questions administratives. La direction doit veiller à respecter les principes et méthodes administratives du Gouvernement du Manitoba et du ministère.

En 1985-1986, la direction a travaillé à l'élaboration d'un modèle de gestion des ressources humaines dans le but de le mettre en application dans le ministère; elle a également élaboré un programme de développement professionnel et un processus de mise en vigueur de ce programme. Le service a également commencé à mettre sur pied un système d'inventaire des ressources humaines comprenant plusieurs aspects : définition des besoins, possibilités de recherches et préparation d'une méthode d'analyse des emplois. Le service a préparé un programme d'analyse des emplois pour toutes les catégories d'emplois du ministère.

Toujours dans le domaine de la gestion des ressources humaines, le service a aidé à l'exécution du programme de formation de conseillers ouvriers et à l'évaluation des apprentis. Il a également coordonné un programme de formation pour la mise en application et a mis sur pied et donné un exposé d'orientation destiné à 34 étudiants engagés pour l'été.

La direction a géré les dossiers de paie et du personnel de 269 personnes en 1985-1986. Elle a dirigé 27 comités de sélection et collaboré à l'examen de trois séries de classification avec la Commission de la fonction publique.

Dans le domaine des services financiers, la direction a coordonné la préparation des estimations détaillées de 1986-1987 et a préparé les prévisions annuelles de trésorerie et les mises à jour trimestrielles, ainsi que les rapports d'information mensuels internes de gestion financière. La direction a administré toutes les recettes du ministère, dont les dépôts totalisaient environ 2,4 millions de dollars et a traité environ 8500 bons de paiement.

Du point de vue des services de soutien de gestion, la direction s'est également occupée d'administrer l'inventaire du ministère, d'une valeur approximative de 2,1 millions de dollars. Elle gère aussi le parc automobile du ministère, qui comprend 83 véhicules permanents et 12 saisonniers. Elle a coordonné deux études de faisabilité et des plans pour l'acquisition de machines de traitement de textes. La direction a également siégé à divers comités ministériels.

La direction a traité à la machine de traitement de textes un nombre approximatif de 1600 documents, notamment des documents de travail, des rapports, des propositions et des lettres à grand tirage.

* * *

RELATIONS COMMUNAUTAIRES

DIRECTEUR : MARK STEFANSON
1 agent d'information
1 bibliothécaire
1 bibliotechnicien
1 secrétaire administratif
1 opérateur de traitement de textes à mi-temps

La Direction des relations communautaires est chargée des communications, de l'éducation et de la représentation.

Elle doit sensibiliser le grand public aux questions relatives à l'environnement, ainsi qu'à la sécurité et à l'hygiène du travail. Elle s'efforce également d'encourager la participation du grand public aux programmes du ministère.

Afin de respecter ces objectifs, elle :

- organise, met au point et diffuse des documents d'information, notamment des dépliants, des communiqués, etc.;
- communique avec le grand public en utilisant tous les médias d'information;
- coordonne les programmes du ministère auxquels participe le grand public;
- prépare les communiqués d'urgence à l'intention du grand public et des médias en cas d'accident écologique;
- collabore à la mise au point des programmes et des principes du ministère;
- dirige un centre de ressources ouvert au personnel du ministère et au grand public;
- coordonne la liste d'envoi du ministère;
- organise et tient des kiosques d'information; et
- coordonne la réalisation de documents audiovisuels.

En 1985-1986, la direction a coordonné la distribution de plusieurs rapports importants, notamment :

* Landfill Study (Étude sur les décharges), donne le détail des résultats d'une enquête approfondie sur 18 décharges manitobaines, et
* Hazardous Waste Management in Manitoba (Gestion des déchets dangereux au Manitoba), évalue la quantité et le type de déchets dangereux produits au Manitoba et trace les grandes lignes de cinq possibilités d'enfouissement.

La direction a également préparé des communiqués de presse et organisé des conférences de presse sur divers sujets. De plus, la direction a participé à la distribution massive d'informations concernant des annonces importantes. Le personnel a également rédigé un certain nombre des discours du ministre sur des questions d'environnement, de sécurité et d'hygiène du travail.

En 1985-1986, le gouvernement manitobain s'est lancé dans un programme de protection de l'ouïe pour les travailleurs de l'industrie. Le Service des relations communautaires a coordonné la réalisation de brochures informatives sur le programme, baptisé "PolluSon". La direction a également participé à un autre projet important, qui est l'élaboration de documentation sur les pluies acides. Le ministère a participé à une conférence

internationale à Muskoka (Ontario) en septembre 1985 ainsi qu'à la rédaction d'une brochure intitulée : "Acid Rain : Manitoba's Commitment to Action" (Pluies acides : le Manitoba s'engage à agir), ainsi qu'à un kiosque d'information. Le Service des relations communautaires a collaboré avec Santé Manitoba à la conception d'affiches sur le problème que pose le monoxyde de carbone dans les patinoires.

La direction est représentée au sein du Comité d'implantation des règlements sur les déchets dangereux, qui est chargé de la mise au point d'une stratégie globale pour la création d'un système de gestion des déchets dangereux au Manitoba. Ces travaux ont notamment entraîné l'élaboration de dispositions législatives et de solutions possibles pour le projet de gestion des déchets. Elle a en outre planifié et coordonné les principales annonces sur ce sujet.

Elle est aussi représentée au sein du Comité d'élaboration des règlements du ministère. En plus de faire des recommandations pour la mise au point de différents règlements, elle coordonne la diffusion publique d'annonces d'adoption de règlements ou de lois.

Des membres des Relations communautaires étaient également présents à l'Assemblée annuelle des directeurs provinciaux de l'information sur l'environnement, qui a eu lieu à St. John's, à Terre-Neuve en octobre. Au cours de cette assemblée de deux jours, nombre de questions ont fait l'objet de débats, notamment les pluies acides, les déchets dangereux et le recyclage des rebuts. Les assemblées annuelles permettent de faire le point sur les programmes des autres provinces.

La direction a aussi participé à un autre projet important, la Semaine de l'environnement au Canada, du 2 au 8 juin 1985. Elle a coordonné la participation du gouvernement et des organismes manitobains, en collaboration avec Environnement Canada, le Conseil manitobain de l'environnement, la ville de Winnipeg, les ministères de l'Éducation et des Ressources naturelles, et un certain nombre de groupes intéressés.

L'ouverture de la Semaine de l'environnement s'est faite avec la présentation de trois pièces écrites par des élèves manitobains et portant sur l'environnement. Un autre événement important a eu lieu pendant la semaine de l'environnement : une conférence de deux jours sur le recyclage, qui s'est déroulée à l'hôtel Britanny Inn. Les autres activités comprenaient des films et des conférences sur l'environnement, un projet scolaire et un kiosque d'information dans un centre commercial. Le personnel de la direction des Relations communautaires a en outre collaboré à l'organisation d'autres kiosques pendant l'année.

En 1985-1986, les Relations communautaires ont commencé à centraliser certaines listes d'envoi pour le ministère. Ce travail comprenait la mise à jour de listes, ainsi que l'ajout de certaines listes au dossier de traitement de listes. Le regroupement de ces listes facilite l'envoi de lettres personnalisées et la préparation d'étiquettes de correspondance.

La direction a aussi continué de coordonner la publication d'annonces pour le Bureau des conseillers ouvriers ainsi que pour les réunions publiques du Conseil consultatif sur la sécurité et l'hygiène du travail. Elle a également préparé le rapport annuel du ministère pour 1984-1985.

En 1985-1986, la direction a continué d'offrir, chaque semaine, un service de coupures de presse : le personnel recueille dans les journeaux du Manitoba des articles sur les problèmes d'écologie ou les questions de sécurité et d'hygiène du travail et les diffuse largement au sein du ministère et auprès de toute personne intéressée.

Le centre de ressources du ministère, situé au 139, avenue Tuxedo, édifice 2, est chargé de fournir une aide professionnelle au personnel du ministère; ces services sont offerts au centre même, ainsi que dans les deux bibliothèques de la Division de la sécurité et de l'hygiène du travail et du laboratoire W.M. Ward, qui sont rattachées au centre.

Le centre de ressources continue à fournir des services de référence et de renseignements, ce qui comprend la recherche directe de documentation, des commandes de monographie et de revues ainsi que des prêts inter-bibliothèques et un service de livraison de documents. Un programme informatique a été mis sur pied afin de rendre plus efficaces les commandes de livres et de revues. Une enquête sur l'automatisation du système des arrivages de revues a été commencée.

Un nombre croissant de dossiers a été ajouté au système de catalogage en direct (UTLAS), créant ainsi un catalogue de rapports ministériels et gouvernementaux plus largement accessible et qui contiendrait aussi des renseignements sur des questions d'environnement, de sécurité et d'hygiène du travail.

Le centre de ressources continue à servir le public, y compris les élèves des collèges et les étudiants, les compagnies d'ingénierie, les experts-conseil en affaires et autres personnes intéressées. Cette année, la demande a été plus forte de la part de ces groupes, et elle a porté sur une gamme de services plus large.

* * *

PLANIFICATION, RECHERCHE ET ÉVALUATION

DIRECTEUR : J. SPIEGEL
3 analystes de la planification et des programmes
1 secrétaire administratif

La Direction de la planification, de la recherche et de l'évaluation a été créée en janvier 1984. Elle a été mise sur pied d'une part pour répondre à l'engagement pris par le Gouvernement d'établir un service fonctionnel et efficace de planification au niveau du ministère et, d'autre part, afin d'offrir un service central de soutien à la planification, à la recherche et à l'évaluation pour les éléments opérationnels du ministère.

Parmi les activités de la direction figurent :

- la coordination de la structure de planification et la consolidation des systèmes de gestion du ministère;
- la recherche sur les principes, les règlements et les activités du ministère;
- l'examen et l'évaluation des programmes;
- la coordination entre tous les services du ministère pour la prise de mesures législatives, ainsi que la mise au point et l'examen des règlements;
- les projets spéciaux;
- l'intégration des questions prioritaires pour le ministère dans le processus de planification à court terme.

Jerry Spiegel a été embauché comme directeur en juillet 1985. La direction étant nouvelle, il s'agissait avant tout, en 1985-1986, d'établir officiellement son rôle au sein du ministère.

La principale activité a été l'élaboration et l'inauguration d'une stratégie de planification ministérielle. La stratégie de planification a pour but de répondre aux objectifs à long terme dans un contexte qui évolue. Cet exercice est crucial pour consolider le système de gestion global du ministère et examiner toutes les possibilités qui permettront à ce dernier de poursuivre sa mission.

Au printemps 1986, le comité exécutif a lancé une stratégie de planification grâce à une série d'ateliers. La première version d'un plan de stratégie a été préparée; elle comprenait un énoncé de mission, une évaluation des besoins, les objectifs du ministère, des énoncés de résultats ou de production et une élaboration de stratégie. L'élaboration de plans d'action pour des questions de grande importance constitue la priorité pour l'année 1986-1987. Un plan complet est prévu pour 1988-1989.

En 1985-1986, la contribution de la direction dans le domaine de l'élaboration de règlements a plutôt porté sur l'évaluation des besoins et des conséquences, surtout en ce qui a trait à la mise en application d'un règlement sur la santé au travail, qui entre dans le cadre d'un programme global de prévention.

La direction a également joué un rôle de coordinatrice en étudiant les rapports d'enquêtes et en communiquant avec les autres paliers de gouvernement (étude Nielsen, Commission mondiale sur l'environnement et le

développement, stratégie mondiale de la conservation, Commission royale d'enquête sur l'environnement économique et les perspectives de développement du Canada, Commission Pearse sur la politique en matière de ressources en eau).

Parmi les domaines précis qui ont été l'objet de recherche par la direction, on compte :

* **Biotechnologie.** Dans ce domaine, la direction est devenue le contact le plus important du ministère. Elle a participé à l'étude du gouvernement fédéral intitulée : "Government Processes in Safety and Regulation of Modern Biotechnology" et le rapport Beak intitulé "Regulatory Issues Concerning Biotechnology in Canada".

* **Règlement et contrôle de la santé et de la sécurité au travail.** Parallèlement au règlement sur la sécurité au travail, des enquêtes ont été menées sur les systèmes d'information permettant de contrôler les facteurs de risques, les maladies et les blessures, ainsi que sur certaines méthodes novatrices de règlementation qui existent ailleurs.

* **Principes de gestion de l'environnement.** La direction a élaboré un ensemble de principes directeurs dans le domaine de la gestion de l'environnement. Ces principes directeurs, au nombre de huit, portent sur les décisions à prendre face à des activités qui pourraient nuire à l'environnement.

Le personnel de la direction fait partie de plusieurs comités ministériels et interministériels et ce dans le but de coordonner les objectifs stratégiques du ministère. Ces comités comprennent : le Comité sur l'élaboration des règlements (secrétariat à la coordination), les comités d'Action positive, de formation et de développement du personnel, de mise en application des règlements sur les déchets dangereux, du service de données, le Comité de liaison fédéral-provincial et le Comité des bibliothèques.

* * *

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE DU TRAVAIL

PRÉSIDENT : W. FOX-DECENT
9 membres

Le Conseil consultatif a été créé le 1er septembre 1977 en vertu d'un arrêté en conseil sous le régime de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail. Il conseille le ministre ou lui fait des recommandations sur :

* les questions de sécurité et d'hygiène du travail en général
* la protection des travailleurs dans des cas très précis
* la nomination, par le ministère, de conseillers et d'experts
* toutes les autres questions relatives à la sécurité et à l'hygiène du travail et pour lesquelles le ministre demande l'avis du Conseil.

Le Conseil joue un rôle essentiel dans l'élaboration des lois et règlements portant sur les lieux de travail. Ses membres sont nommés par le ministre. Ce conseil est constitué à parts égales de représentants des trois groupes suivants : les travailleurs, les employeurs et les organismes techniques et professionnels visés par les objectifs généraux de la Loi.

Le Conseil, présidé par W. N. Fox-Decent, se composait en 1985-1986 de :

* Robert Biggar, de la Fédération des travailleurs du Manitoba;
* Judith Fraser, de la Manitoba Association of Registered Nurses;
* Dr. Terry Jolly, de l'Association médicale du Manitoba;
* Ken Moore, de la Winnipeg Construction Association;
* Tom Peake, de l'Association canadienne des fabricants;
* Wally Pindera, de la Manitoba Teachers Society;
* E.J. (Ted) Sinclair, de l'Association minière du Manitoba;
* Frank Thomas, du Conseil des métiers de la construction d'immeubles;
* William Ward, conseiller en hygiène du travail;

Le Conseil consultatif a créé des comités pour étudier certaines questions particulières de sécurité et d'hygiène du travail : un comité des normes d'hygiène, un comité sur la sécurité et l'hygiène en milieu agricole, un comité sur l'amiante, un comité de l'industrie, un comité sur la sécurité dans le domaine de la construction, et un comité d'étude sur les vêtements de protection pour les pompiers.

En 1985-1986, le Conseil a prodigué des conseils en ce qui concerne les lois et règlements portant sur la sécurité et l'hygiène du travail, et en particulier :

* le Code d'utilisation de l'amiante;
* le Règlement sur la construction;
* le Règlement sur les premiers soins;
* le Règlement sur l'industrie;
* le Code d'utilisation du plomb;

* les comités de sécurité et de santé des travailleurs, le règlement sur les représentants en matière de sécurité et de santé des travailleurs et le code de pratique.
* le Règlement sur les conditions hygiéniques et sanitaires;
* le Règlement sur la peinture par pulvérisation;
* le Règlement sur l'hygiène du travail;

En 1985-1986, le conseil a fait des recherches sur divers problèmes précis reliés à la sécurité et à la santé au travail. Ces problèmes comprenaient les choses suivantes : dangers et manutention des pneus à jante fractionnée, permis de conducteurs de grues, versement des salaires en cas d'ordres de cessation de travail ou de refus de travailler. Le Conseil s'est également renseigné sur la sécurité et la santé professionnelle dans les écoles, sur les terminaux à écrans, les dispositions sur les congés d'études obligatoires de la Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail et sur le danger du plomb pour les travailleurs qui y sont exposés. Le code du bâtiment du Manitoba a fait l'objet d'une étude, ainsi que le problème de la qualité de l'air dans les immeubles, le rôle de la Commission du travail du Manitoba en matière de santé et d'hygiène du travail et le dénombrement des organismes n'ayant pas besoin de comités sur la sécurité et la santé des travailleurs. Le Conseil s'est également occupé de la semaine de la sécurité et de la santé professionnelle, d'une étude sur les services de santé professionnelle et de la révision de la Loi sur les accidents du travail.

En mai 1985, le Conseil a tenu son troisième forum public à Thompson. Un certain nombre de personnes et de groupes ont présenté des exposés au Conseil sur un grand nombre de sujets reliés à la sécurité et la santé du travail. Ces exposés ont été l'objet de discussions au sein du Conseil et d'un rapport au ministre.

* * *

ANNEXES

ANNEXE A

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE DU TRAVAIL

EXERCICE 1985-1986 : COMPARAISON DES DÉPENSES PRÉVUES ET RÉELLES

UNITÉ ORGANISATIONNELLE	CRÉDITS PUBLIÉS 1985-1986	DÉPENSES RÉELLES 1985-1986	ÉCART positif/(négatif)	EXPLICATION N°
Direction	317 700 $	325 200 $	7 500 $	-
Planification, recherche & évaluation	291 100	268 500	(22 600)	1.
Relations communautaires	219 300	228 100	8 800	-
Services financiers et administratifs	519 700	513 900	(5 800)	-
Contrôle de la qualité de l'environnement	3 863 800	3 703 700	(160 100)	2.
Gestion de l'environnement	3 026 900	3 026 000	(900)	-
Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure	210 800	137 100	(73 700)	3.
Commission de protection de l'environnement	319 100	304 500	(14 600)	4.
Conseil manitobain de l'environnement	64 200	63 900	(300)	-
Sécurité et hygiène du travail	2 984 000	2 848 200	(135 800)	5.
Bureau de conseillers ouvriers	385 000	375 400	(9 600)	6.
TOTAL POUR LE MINISTÈRE	12 201 600 $	11 794 500 $	(407 100) $	

EXPLICATIONS

1. La réduction des dépenses de Planification, recherche et évaluation est surtout due à une diminution des frais de consultation.

2. Les dépenses du Service du contrôle de la qualité de l'environnement ont été réduites en raison de la diminution de la charge salariale, qui vient du fait qu'un certain nombre de postes sont restés vacants pendant une partie de l'année.

3. La diminution des frais de l'Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure est due à une réduction des activités, elle-même causée par le fait que l'Entente touche à sa fin.

4. Les dépenses de la Commission de contrôle de l'environnement sont inférieures principalement en raison du fait que la seconde étape des audiences sur les déchets dangereux et spéciaux n'a pas eu lieu comme prévu en 1985-1986.

5. Les dépenses de Santé et hygiène du travail ont été réduites en raison de la diminution de la charge salariale, qui vient du fait qu'un certain nombre de postes sont restés vacants pendant une partie de l'année.

6. L'augmentation des dépenses du Bureau des conseillers ouvriers est due à des frais de déplacement et de soutien plus importants à cause d'un nombre important de dossiers.

ANNEXE B

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE DU TRAVAIL

COMPARAISON DES DÉPENSES RÉELLES ENTRE L'EXERCICE 1984-1985 ET L'EXERCICE 1985-1986

UNITÉ ORGANISATIONNELLE	DÉPENSES RÉELLES 1985-1986	DÉPENSES RÉELLES 1984-1985	ÉCART positif/(négatif)	EXPLICATION N°
Direction	325 200 $	303 100 $	22 100 $	1.
Planification, recherche & évaluation	268 500	259 400	9 100	2.
Relations communautaires	228 100	254 700	(26 600)	3.
Services financiers et administratifs	513 900	537 700	(23 800)	4.
Contrôle de la qualité de l'environnement	3 703 700	3 739 300	(35 600)	-
Gestion de l'environnement	3 026 000	3 058 200	(32 200)	-
Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure	137 100	208 000	(70 900)	5.
Commission de protection de l'environnement	304 500	298 600	5 900	-
Conseil manitobain de l'environnement	63 900	61 300	2 600	-
Sécurité et Hygiène du travail	2 848 200	2 860 200	(12 000)	6.
Bureau de conseillers ouvriers	375 400	381 900	(6 500)	-
TOTAL POUR LE MINISTÈRE	11 794 500 $	11 962 400 $	(167 900) $	

EXPLICATIONS

1. L'augmentation des salaires du personnel de direction correspond à une augmentation des salaires en général.

2. L'augmentation des salaires de Planification, recherche et évaluation correspond à une augmentation des salaires en général, contrebalancée en partie par une diminution des frais de consultation.

3. La diminution des dépenses des Relations communautaires est due aux dépenses de 1984-1985 (achat d'équipement de machines à traitement de textes et travaux de rénovation du Centre de Ressources) qui ne se sont pas renouvelées en 1985-1986.

4. La réduction des dépenses du Service financier et administratif est causée par la diminution des frais reliés aux ordinateurs et au fait que l'achat de matériel ne se soit pas renouvelé en 1985-1986.

5. La diminution des dépenses de l'Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure est due à une diminution des activités et au report d'une partie des fonds destinés à l'achèvement et à la diffusion du rapport final de l'Entente en 1986-1987.

6. La diminution des dépenses de Sécurité et hygiène du travail est due au fait que l'achat d'équipement d'ordinateurs ne s'est pas renouvelé et à la réduction des frais d'information du public.

ANNEXE C

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE DU TRAVAIL

EXERCICE 1985-1986 : COMPARAISON ENTRE LES RECETTES PRÉVUES ET RÉELLES

DÉSIGNATION DU POSTE DE RECETTES	ORIGINE DES RECETTES	RECETTES ESTIMATIVES 1985-1986	RECETTES RÉELLES 1985-1986	ÉCART positif/(négatif)	EXPLICATION N°
Recettes diverses	Commission des accidents du travail et autres origines	2 414 900 $	2 357 200 $	(57 700) $	-
Recettes à coût partagé	Gouvernement du Canada (Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure)	105 000	68 500	(36 500)	1.
	TOTAL	2 519 900 $	2 425 700 $	(94 200) $	

EXPLICATION :

1. La diminution des recettes concernant l'Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure est due à la diminution des activités.

ANNEXE D

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ ET DE L'HYGIÈNE DU TRAVAIL

COMPARAISON DES RECETTES ENTRE L'EXERCICE 1984-1985 ET L'EXERCICE 1985-1986

DÉSIGNATION DU POSTE DE RECETTES	ORIGINE DES RECETTES	RECETTES ESTIMATIVES 1985-1986	RECETTES RÉELLES 1984-1985	ÉCART positif/(négatif)	EXPLICATION N°
Recettes diverses	Commission des accidents du travail et autres origines	2 357 200 $	2 361 200 $	(4 000) $	-
Recettes à coût partagé	Gouvernement du Canada (Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure)	68 500	133 100	(64 600)	1.
	TOTAL	2 425 700 $	2 494 300 $	(68 600) $	

EXPLICATION :

1. La diminution des recettes concernant l'Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure est due à la diminution des activités.

ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE MANITOBA

PANORAMA SUR LE BUDGET

ANNÉE FINANCIÈRE 1984/85				ANNÉE FINANCIÈRE 1985/96		
A.P.	$			A.P.	$	
9,00	294,1 $	Personnel de direction et ministre		9,00	317,7 $	(A)
6,00	339,9	Planification, recherche et évaluation		6,00	291,1	(B)
5,26	216,3	Relations communautaires		5,26	219,3	
15,00	520,7	Services financiers et administratifs	(1)	16,00	519,7	
82,00	3 691,4	Services du contrôle de la qualité de l'environnement	(2)	86,00	3 863,8	(C)
71,35	3 124,7	Services de la gestion de l'environnement	(3)	72,35	3 026,9	(D)
,26	210,1	Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure		,26	210,8	
5,00	315,8	Commission sur la qualité de l'environnement		5,00	319,1	
2,00	62,6	Conseil manitobain de l'environnement		2,00	64,2	
61,00	2 950,6	Sécurité et hygiène du travail	(4)	68,00	2 984,0	(E)
18,33	381,8	Bureau des conseillers ouvriers		18,33	385,0	
276,16	12 107,0 $	Total pour le ministère		289,16	12 201,6 $	

[Voir page suivante pour explications concernant les changements importants apportés au budget.]

CHANGEMENTS DANS LE PERSONNEL EN 1985-1986

(1) . Ajout d'une année-personne, à combler au moyen de personnel temporaire, et visant à répondre aux besoins à court terme du ministère et aux urgences.

(2) . Ajout de 2 années-personne pour placer un employé temporaire qui a été recruté à partir de la liste de réaffectation du personnel et pour mettre sur pied le règlement sur les permis d'utilisation des pesticides.

. Ajout d'une année-personne pour compléter le personnel du programme d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

. Ajout d'une année-personne pour commencer la recherche sur le recyclage en tant que moyen de gérer les déchets dangereux et spéciaux.

(3) . Ajout d'une année-personne pour mener à bien des projets d'été à court terme comme le prélèvement d'échantillons de suie de cheminées, la surveillance de la qualité de l'eau et la surveillance des piscines.

. Réduction d'une année-personne dans la section des normes et études sur la qualité de l'air.

. Ajout d'une année-personne pour la surveillance de la qualité de l'eau.

(4) . Ajout de 5 années-personne, représentant trois inspecteurs de la sécurité et de la santé et deux employés de bureau.

. Ajout d'une année-personne pour compléter le personnel du Service de l'éducation.

. Ajout d'une année-personne pour mener à bien l'étude du programme de santé professionnelle.

CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES FONDS POUR 1985-1986

(A) Ajout de 20 000 $ pour la formation et le perfectionnement du personnel du ministère et pour le programme d'Action Positive.

(B) Réduction de 50 000 $ dans les fonds de la consultation.

(C) L'augmentation est attribuable à l'augmentation des fonds salariaux pour les 4 nouvelles années-personne; aux capitaux de fonctionnement supplémentaires pour l'examen et l'évaluation en matière d'environnement (23 000 $); aux capitaux d'exploitation supplémentaires pour le recyclage (66 500 $); aux capitaux supplémentaires pour la mise en application du règlement sur les pesticides (58 000 $). Ces augmentations ont été contrebalancées par une réduction de 227 000 $ dans le Programme de subventions aux municipalités pour la lutte contre les moustiques.

(D) Il y a eu une nette réduction des dépenses en général, à la suite de la réduction des fonds affectés auparavant à des dépenses qui ne se sont pas renouvelées. Le ministère a notamment budgeté l'achat en 1984-1985 d'un certain nombre de micro-ordinateurs. L'achat s'est effectué en 1984-1985, ces fonds n'étaient donc plus nécessaires en 1985-1986.

(E) Bien que les changements dans les niveaux de financement aient été minimes, un certain nombre de transferts ont eu lieu, notamment :

- Augmentation des fonds alloués aux salaires pour les 7 nouvelles années-personne.

- Augmentation des capitaux de fonctionnement pour les nouveaux postes (25 000 $).

- Augmentation des fonds de fonctionnement pour faire l'évaluation de la phase II du programme d'éducation du public (15 000 $).

- Diminution des capitaux de fonctionnement pour la phase II du programme d'information du public puisque cette phase s'est terminée en 1984-1985 (125 000 $). Cette dépense n'a pas été renouvelée puisque les capitaux n'étaient plus nécessaires à cette fin en 1985-1986.

PANORAMA DES ESTIMATIONS POUR 1985-1986

Domaine	Année(s)-personne	Salaires	Autres dépenses	Total
Personnel de direction et ministre	9,00	261,6 $	56,1 $	317,7 $
Planification, recherche et évaluation	6,00	213,1	78,0	291,1
Relations communautaires	5,26	160,2	59,1	219,3
Services financiers et administratifs	16,00	373,0	146,7	519,7
Service du contrôle de la qualité de l'environnement :				
- Radioprotection et gestion	2,00	73,7	205,7	279,4
- Pesticides	4,00	174,8	58,0	232,8
- Inspection	46,00	1 427,7	270,0	1 697,7
- Étude des incidences environnementales	3,00	149,9	33,0	182,9
- Gestion des déchets	8,00	318,5	210,0	528,5
- Contrôle de la pollution de l'eau	12,00	410,2	88,0	498,2
- Contrôle de la pollution de l'air	11,00	390,3	54,0	444,3
Service de gestion de l'environnement :				
- Gestion	3,00	89,8	159,2	249,0
- Laboratoire W.M. Ward	40,00	1 100,2	240,0	1 340,2
- Normes et études sur la qualité de l'air et ordinateurs	12,35	439,0	112,2	551,2
- Normes et études sur la qualité de l'eau	4,00	152,1	55,3	207,4
- Normes et études sur la qualité du sol	4,00	152,0	24,5	176,5
- Programmes de déchets dangereux et spéciaux	9,00	334,5	168,1	502,6
Entente Canada-Manitoba sur le contrôle des niveaux de mercure	,26	17,4	193,4	210,8
Commission sur la qualité de l'environnement	5,00	190,6	128,5	319,1
Conseil manitobain de l'environnement	2,00	51,3	12,9	64,2

Sécurité et hygiène du travail :				
- Administration	4,00	125,5	83,0	208,5
- Inspection	29,00	906,5	98,6	1 005,1
- Éducation	10,00	315,3	291,5	606,8
- Hygiène industrielle	11,00	433,6	64,1	497,7
- Inspection des mines	14,00	524,4	141,5	665,9
Bureau des conseillers ouvriers	*18,33	312,5	72,5	385,0
Total pour le ministère	289,16	9 097,7 $	3 103,9 $	12 201,6 $

* Comprend 9 années-personne, autorisées en vertu du projet du Fonds de soutien à l'emploi concernant la formation des conseillers ouvriers.